6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

6.1 UN TERROIR AGRICOLE DE GRANDE QUALITÉ CONFIRMÉ PAR LA PRÉSENCE DE NOMBREUX SIGNE DE QUALITÉ MAIS QUI SUBIT UNE PRESSION URBAINE

Les caractéristiques physiques et agro-pédologiques

Les caractéristiques physiques locales (eau, sol, climat, topographie) conditionnent et expliquent en grande partie la répartition des surfaces agricoles mais également la nature des productions en place.

Un relief doux et favorable

À l'exception de petits massifs répartis sur l'ensemble du territoire du bassin de vie (collines de Châteauneuf-du-Pape, massif d'Uchaux, coteaux d'Avignon, massifs des Angles, Monts de Vaucluse, etc.), le territoire est marqué par la prédominance des plaines alluviales du Rhône, de la Durance, des Sorgues, etc. Ces territoires se caractérisent généralement par leur planitude et leurs sols alluvionnaires ou colluvionnaires très fertiles ; ces secteurs sont potentiellement mécanisables et parfaitement propices au développement des cultures à hauts rendements (céréales, semences, légumes de plein champ, vergers,... etc.) ou bien encore à la vigne de cuve dans certains cas.

Un réseau hydrographique omniprésent

Le territoire est structuré autour de plusieurs cours d'eau dont le fleuve Rhône traversant le territoire du nord au sud et la Durance, traversant d'est en ouest le territoire et constituant la limite sud de ce bassin de vie.

D'autres cours d'eau sont également parmi lesquels nous pouvons citer l'Ouvèze, l'Aygues, la Meyne ou bien encore le réseau de Sorgues. À tous ces principaux cours d'eau, il convient d'ajouter le réseau très dense et maillé des canaux d'irrigation gravitaire qui représente une réelle spécificité et richesse pour ce territoire.

Un climat méditerranéen propice aux productions agricoles

Le climat local est de type méditerranéen. Il se caractérise par :

- un taux d'ensoleillement très élevé, par des températures clémentes durant toute l'année,

- des pluviométries intenses et brutales en automne,

- des « à secs » estivaux très prononcés et,

- par le Mistral, un vent du nord-ouest dominant particulièrement violent et sec ; ce vent est très présent le long de la vallée du Rhône.

L'activité agricole locale s'est adaptée à ce climat qui s'avère globalement très favorable la plupart du temps (fort taux d'ensoleillement, hivers doux et cléments...) ; il peut néanmoins s'avérer contraignant à certaines périodes de l'année (forte variabilité inter-annuelle des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluviaux automnaux fréquents et de forte intensité, vent fort et asséchant...).

Contexte géographique et hydrographique du territoire en 2018

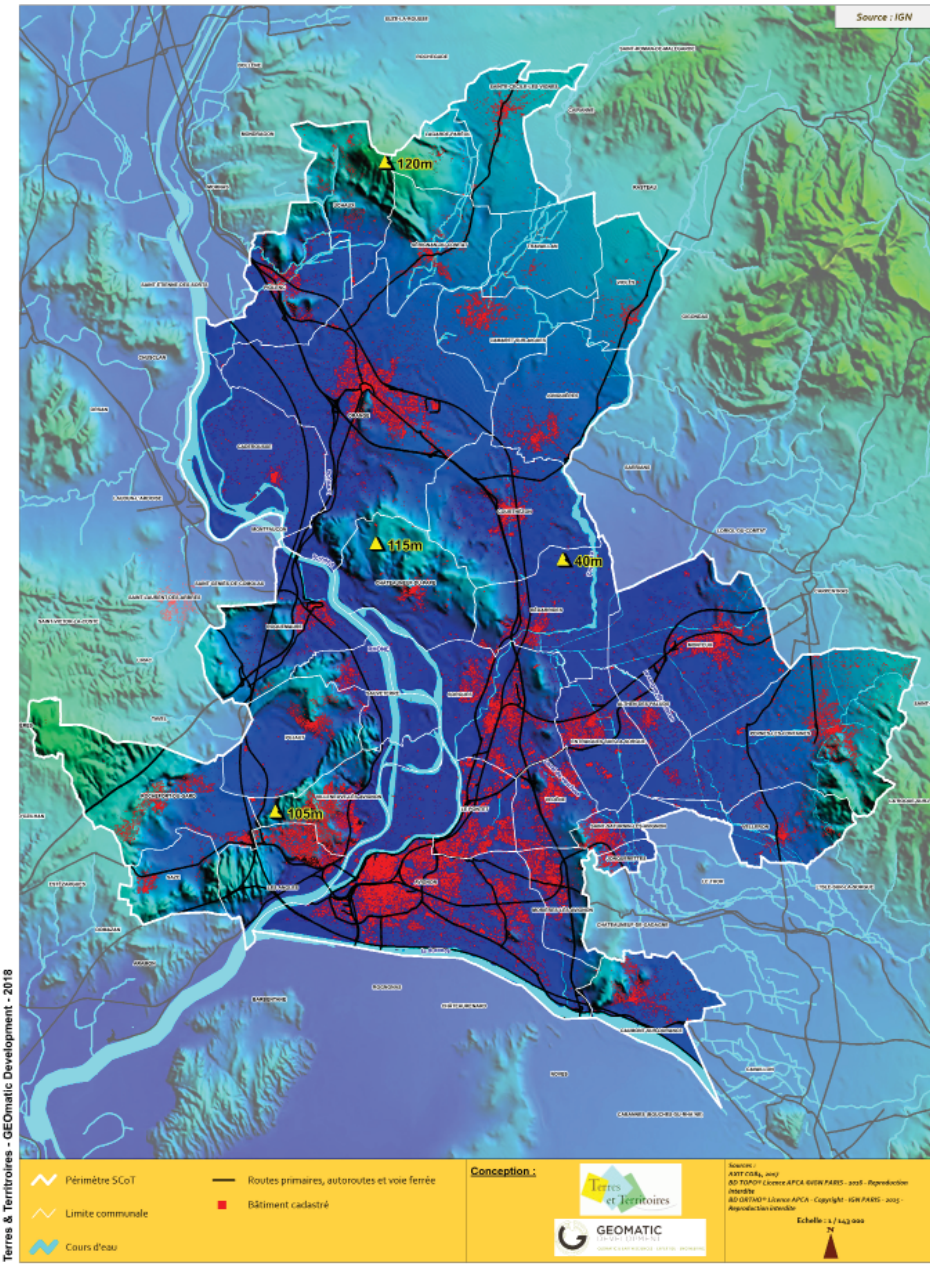

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Afin d'atténuer les contraintes climatiques les plus fortes (gelées de printemps, déficit hydrique en été, vent, etc.), les exploitants agricoles locaux ont planté des haies brise-vent en particulier dans les secteurs à forte concentration de fruits et légumes et ont contribué à la mise en place d'ingénieux systèmes d'irrigation gravitaire ; les agriculteurs ont donc su « apprivoiser » les principales contraintes de ce climat méditerranéen.

Une grande hétérogénéité des aptitudes agro pédologiques des sols

Le territoire du SCoT est, dans son ensemble, inégal et hétérogène sur le plan des aptitudes agro-pédologiques des sols à la mise en valeur agricole.

Il faut toutefois souligner que le bassin de vie d'Avignon reste majoritairement doté (à hauteur de 41 % - cf. : graphique ci-dessous) de terroirs intéressants à excellents en particulier pour la pratique des cultures à hauts rendements : fruits, légumes, céréales, fourrages, etc. Le territoire se décompose ainsi :

- **41 % considéré comme favorable à très favorable :** ces territoires se trouvent principalement concentrés dans les vallées et/ou plaines alluviales du Rhône, de l'Ouvèze, de l'Aygues, de la Durance, des Sorgues… ;

- **13 % considéré comme moyen :** les coteaux d'Avignon, de Châteauneuf-du-Pape, la plaine de Pujaut, le nord de Pernes-les-Fontaines ou bien encore le Plan de Dieu apparaissent moins propices à la pratique des cultures dites à hauts rendements pour diverses raisons ;

- **13 % considéré comme très faible à faible :** les différents massifs (Monts de Vaucluse, Massif d'Uchaux, massifs de Rochefort, Saze, Villeneuve…), sont sans intérêt pour la pratique des cultures dites à hauts rendements pour les mêmes raisons évoquées précédemment ;

- **33 % considéré comme inapte :** cette catégorie concerne les surfaces déjà artificialisées mais aussi aux secteurs où une mise en valeur agricole apparaît impossible sur le plan agro-pédologique.

Appréciation qualitative des aptitudes agro-pédologiques des sols à une mise en valeur agricole (cultures « à hauts rendements » : fruits, légumes, céréales,…) en 2017

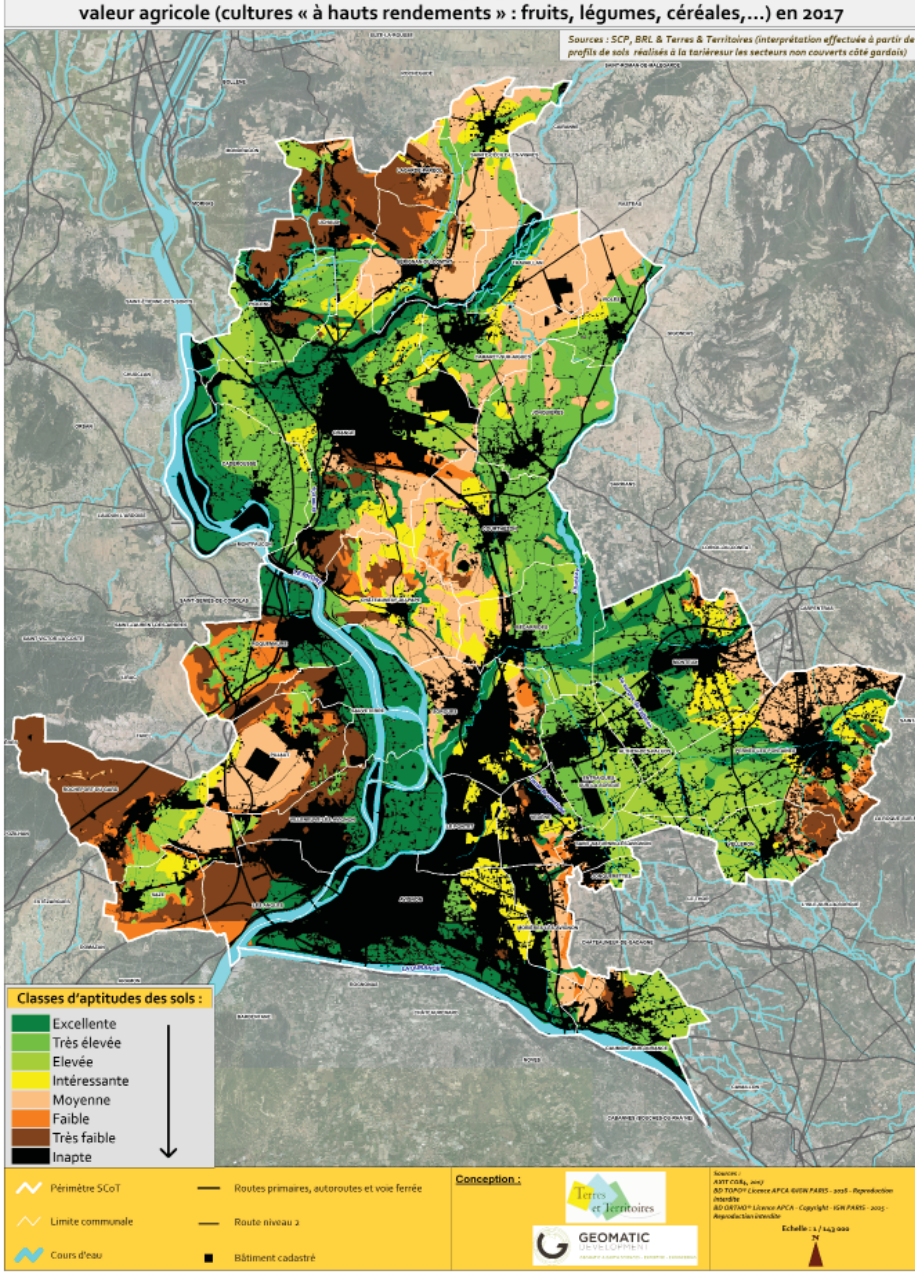

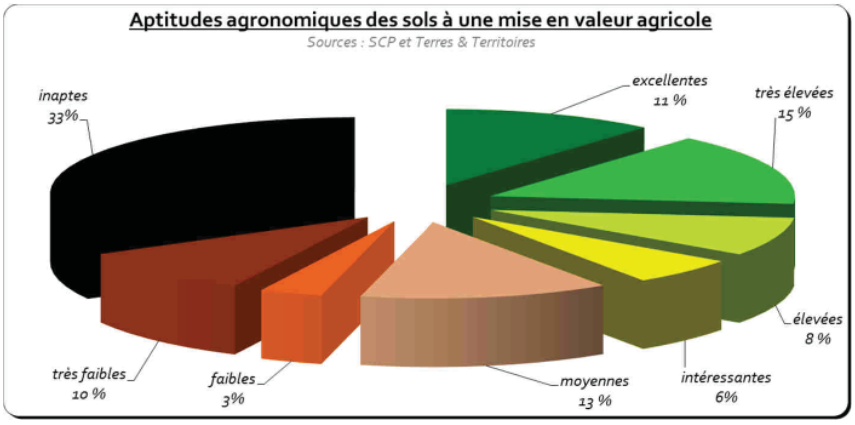

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Un potentiel de production agricole et de diversification culturale remarquable sur de vastes surfaces

Un peu plus de 36 000 hectares, soit 46 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production agricole et de diversification culturale intéressant à exceptionnel; il s'agit généralement de parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à exceptionnelles.

Les secteurs les plus propices aujourd'hui se trouvent très majoritairement sur la partie vauclusienne du bassin de vie et particulièrement le long des cours d'eau (Rhône, Ouvèze, Aygues, Sorgues etc.).
Avec plus de 7 000 hectares, les secteurs inscrits en potentiel de production moyen occupent des surfaces non négligeables; ces territoires (ancien étang de Pujaut, plateau de Travaillan, etc.) sont moins favorables que les précédents mais restent exploitables pour un certain nombre de productions agricoles moins exigeantes.

Outre les territoires artificialisés, de vastes surfaces (plus de 10 000 hectares) apparaissent aujourd'hui pas ou peu favorables en raison des contraintes topographiques et agropédologiques : c'est le cas des territoires des secteurs très accidentés (coteaux d'Avignon, massif d'Uchaux, coteaux de Châteauneuf-du-Pape, massifs de Rochefort, Saze, Les Angles,...) mais aussi les territoires plats mais contraints sur le plan agro-pédologique (plaine au sud de Rasteau et de Cairanne).

En résumé, le territoire du SCoT se répartit de la sorte en termes de potentiel de production agricole :
- 46 % considéré comme intéressant à exceptionnel,
- 9 % considéré comme moyen,
- 13 % considéré comme très faible à faible,
- 32 % considéré comme inapte.

Appréciation qualitative du potentiel de production agricole et de diversification culturale du territoire en 2017 (pour les productions à « hauts rendements » : céréales, fruits, légumes,...)

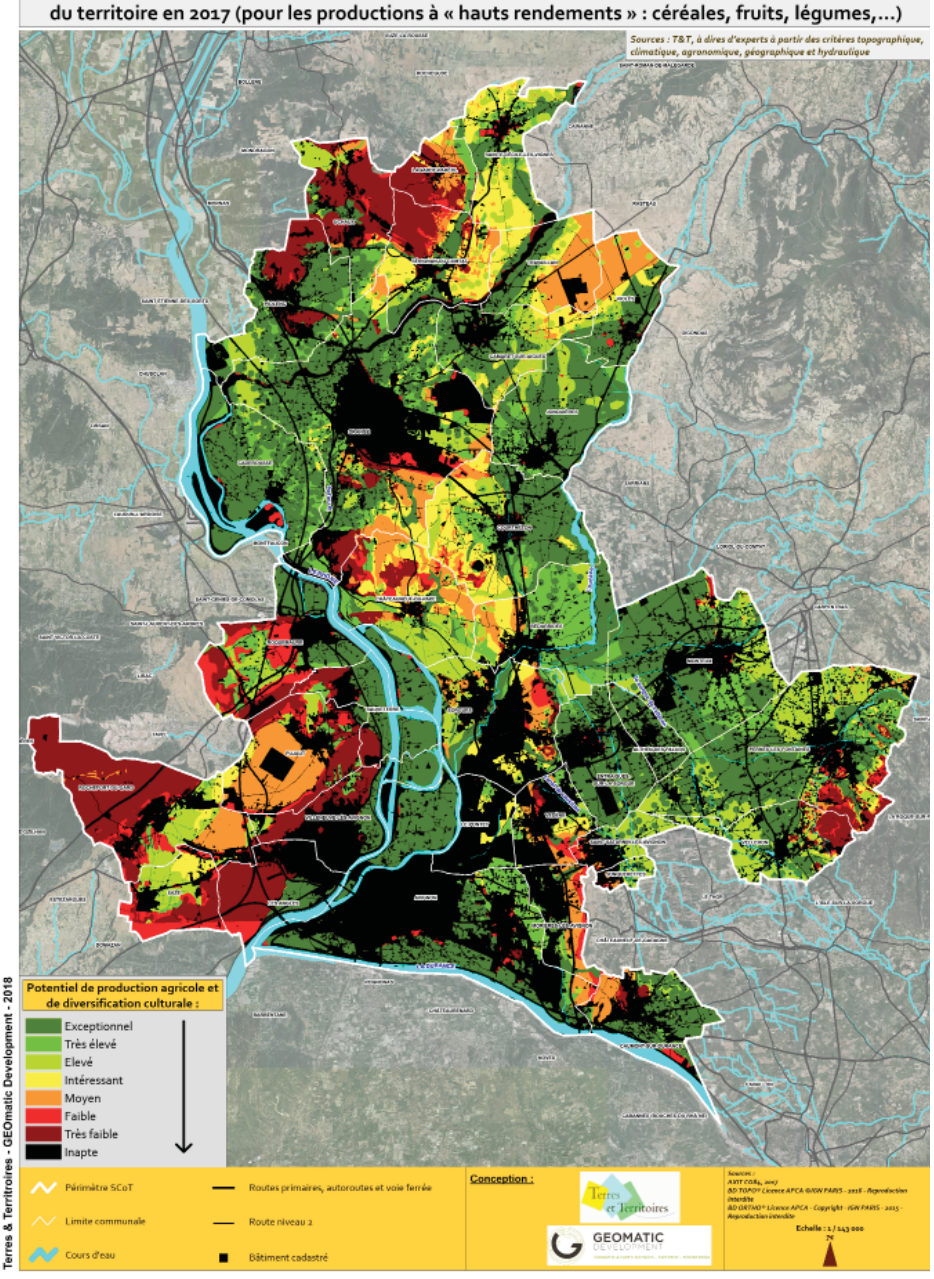

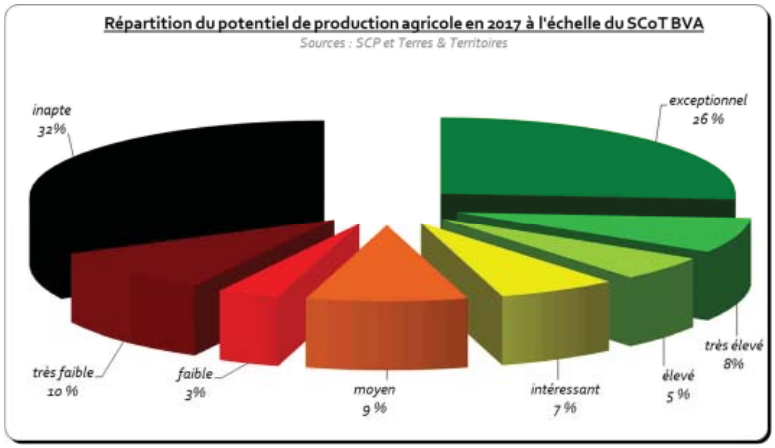

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

MÉTHODE

À partir du croisement de données émanant de différentes sources, études pédologiques de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale et de BRL, périmètres actualisés des aires d'appellation d'origine protégée viticoles de l'INAO, périmètres statutaires des structures collectives à vocation d'irrigation, base de données sur l'occupation du sol de l'AURAV etc., nous avons mis en œuvre une méthodologie d'étude afin de définir et hiérarchiser le potentiel de production agricole de ce territoire.

Afin de déterminer et hiérarchiser le potentiel de production agricole et de diversification culturale, nous avons fait le choix de retenir plusieurs indicateurs fixes, durables, fiables et pertinents. Ces indicateurs peuvent être considérés pour l'agriculture comme des points forts, synonymes de résistance :
· aptitudes agro-pédologiques (intéressantes à très élevées),
· potentiel irrigable et ressources en eaux sécurisées,
· facteurs climatiques (secteurs non gélifs…),
· facteurs topographiques (terrains plats et mécanisables…).
Il faut enfin souligner que plus le potentiel de production agricole d'un secteur sera considéré comme élevé, plus son potentiel de diversification culturale sera lui aussi élevé ; en résumé, ce même secteur sera propice au développement d'une très large gamme de cultures (réorientation technico-économique possible du secteur en cas de crise d'une filière de production).
Limites de la méthode : il faut toutefois souligner que notre méthode de caractérisation peut être remise en cause ; une parcelle dotée par exemple d'un potentiel de production agricole faible (nombreuses contraintes sur les plans physique et agronomique : forte pente, sol très caillouteux, absence d'irrigation…) pourrait toutefois devenir à moyen terme, suite à une intervention humaine (mise en place de banquettes, apport de terre végétale, aménagement d'un système d'irrigation…), une parcelle pourvue finalement d'un potentiel de production élevé.

Les indicateurs retenus sont :

- Valeur biologique et agronomique à la mise en valeur agricole
L'aptitude agronomique des sols reflète la prise en compte de facteurs pédologiques et géographiques (pente, profondeur du sol, capacité de réserve en eau, nature du substrat, texture, présence de cailloux, acidité…) propices à un très grand nombre de productions dont les cultures à hauts rendements (céréales, légumes, fruits à pépins…).
Ce critère est essentiel dans la hiérarchisation car il détermine le niveau de fertilité réel du sol qui, lui-même a un impact sur le rendement des cultures, oriente vers les types de cultures les plus appropriés et définit le degré de réorientation culturale d'un secteur.
L'objectif recherché est donc de caractériser le niveau de fertilité du sol mais aussi de mettre en évidence les sols qui permettent la pratique du plus large éventail de cultures avec le minimum de contraintes agro pédologiques.

- Accès et sécurisation de la ressource en eau
L'irrigation dans nos régions méditerranéennes est un indicateur incontournable à prendre en considération. Au vu des changements climatiques en cours, les besoins en eau vont s'accentuer. Ce critère revêt également une réelle importance car les réseaux collectifs d'irrigation agricole ont fait l'objet de subventions publiques.

· Accès à la ressource en eau
L'irrigation (via un réseau d'irrigation collectif ou bien alors via des forages individuels) apporte une véritable valeur ajoutée en donnant « la possibilité aux exploitations agricoles de régulariser les rendements et la qualité, de diversifier les productions…
en bref : de consolider leurs revenus et de vivre correctement de leur activité ». Sera pris en compte dans la caractérisation si le quartier concerné est irrigable ou non, irrigué ou non, s'il l'est en mode gravitaire ou en sous pression ; nous distinguerons également, parmi les secteurs dépourvus de réseau d'irrigation, ceux qui pourraient le devenir à moyen terme.

· Sécurisation de la ressource en eau
Dans un contexte de réchauffement climatique, la sécurisation de la ressource en eau devient elle aussi un paramètre très important car il garantit un accès à l'eau permanent notamment en période estivale.

- Facteurs climatiques et micro climatiques
Il s'agit d'un critère qui peut s'avérer discriminant pour certaines productions plus sensibles que d'autres. Les territoires les moins exposés à des contraintes (vent, gel, hygrométrie…) ou à des risques climatiques (grêle, fortes précipitations…) permettent la pratique d'un plus large éventail de cultures.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Un potentiel de production viticole unique sur des secteurs ciblés

Un peu plus de 13 800 hectares, soit 18 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production viticole intéressant à exceptionnel ; il s'agit généralement de parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux.
Les secteurs les plus propices aujourd'hui se concentrent dans la moitié nord du territoire ; nous citerons les terroirs de Châteauneuf-du-Pape, Lirac, Tavel, Côtes du Rhône Villages, Côtes du Rhône Régional et Ventoux.

Les territoires dotés de potentialités productives élevées (pour l'Agriculture) sont généralement considérés comme des secteurs de moindre potentiel de production viticole (catégorie : moyen à médiocre) ; ces territoires restent cependant exploitables pour la vigne de cuve mais les conditions ne sont pas optimales notamment sur le plan qualitatif.

En résumé, le territoire se répartit ainsi en termes de potentiel de production viticole :
- 19 % considéré comme intéressant à exceptionnel,
- 12 % considéré comme moyen,
- 33 % considéré comme très faible à faible,
- 36 % considéré comme inapte

Appréciation qualitative du potentiel de production viticole des terroirs en 2018 (pour les productions « rustiques à faibles rendements » : vignes de cuve, oliviers,...)

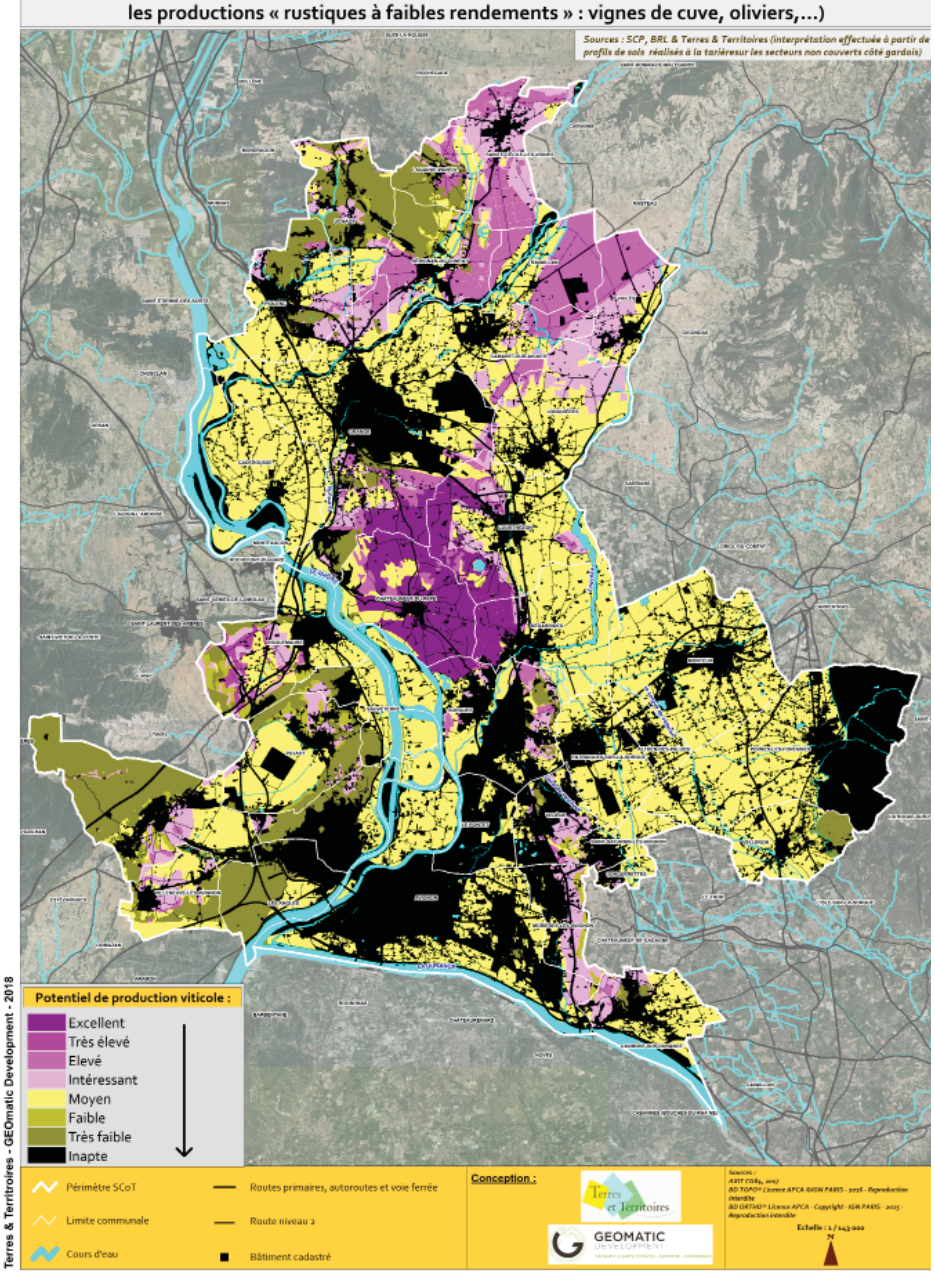

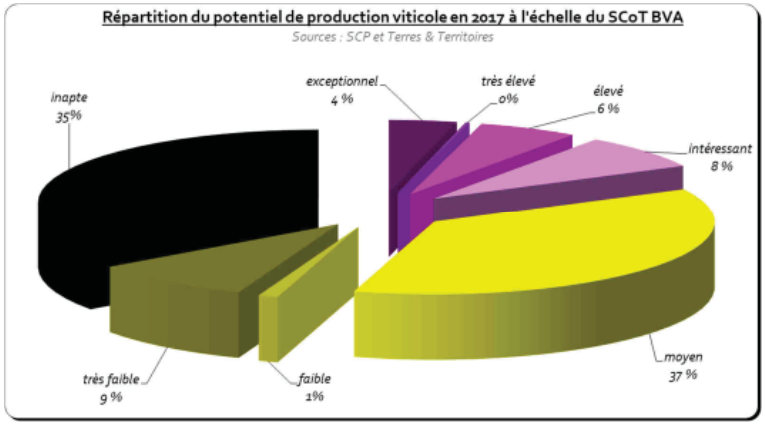

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Appréciation qualitative de la valeur productive des terres

Un peu plus de 41 600 hectares, soit 53 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production élevé à exceptionnel ; il s'agit généralement de :

- parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à très élevées, ou bien alors,
- parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux au terroir viticole labellisé et reconnu.

MÉTHODE

Cette dernière carte a pour objectif de déterminer la valeur productive des espaces non artificialisés en 2017 à l'échelle du SCoT du bassin de vie d'Avignon.

Afin de construire cette dernière carte, nous avons pris en compte et synthétisé les deux cartes produites précédemment à savoir la hiérarchisation du potentiel de production agricole (au sens des cultures « à hauts rendements » : céréales, fruits, légumes…) et viticole (au sens des cultures « rustiques » : vigne de cuve, oliviers…).

Par le croisement de ces deux cartes, nous avons retenu la valeur la plus élevée ; à titre d'exemple, un secteur doté d'un potentiel de production agricole élevé et d'un potentiel de production viticole moyen apparaîtra comme ayant une valeur productive élevée.

Hiérarchisation du potentiel de production agricole et/ou viticole du territoire en 2017

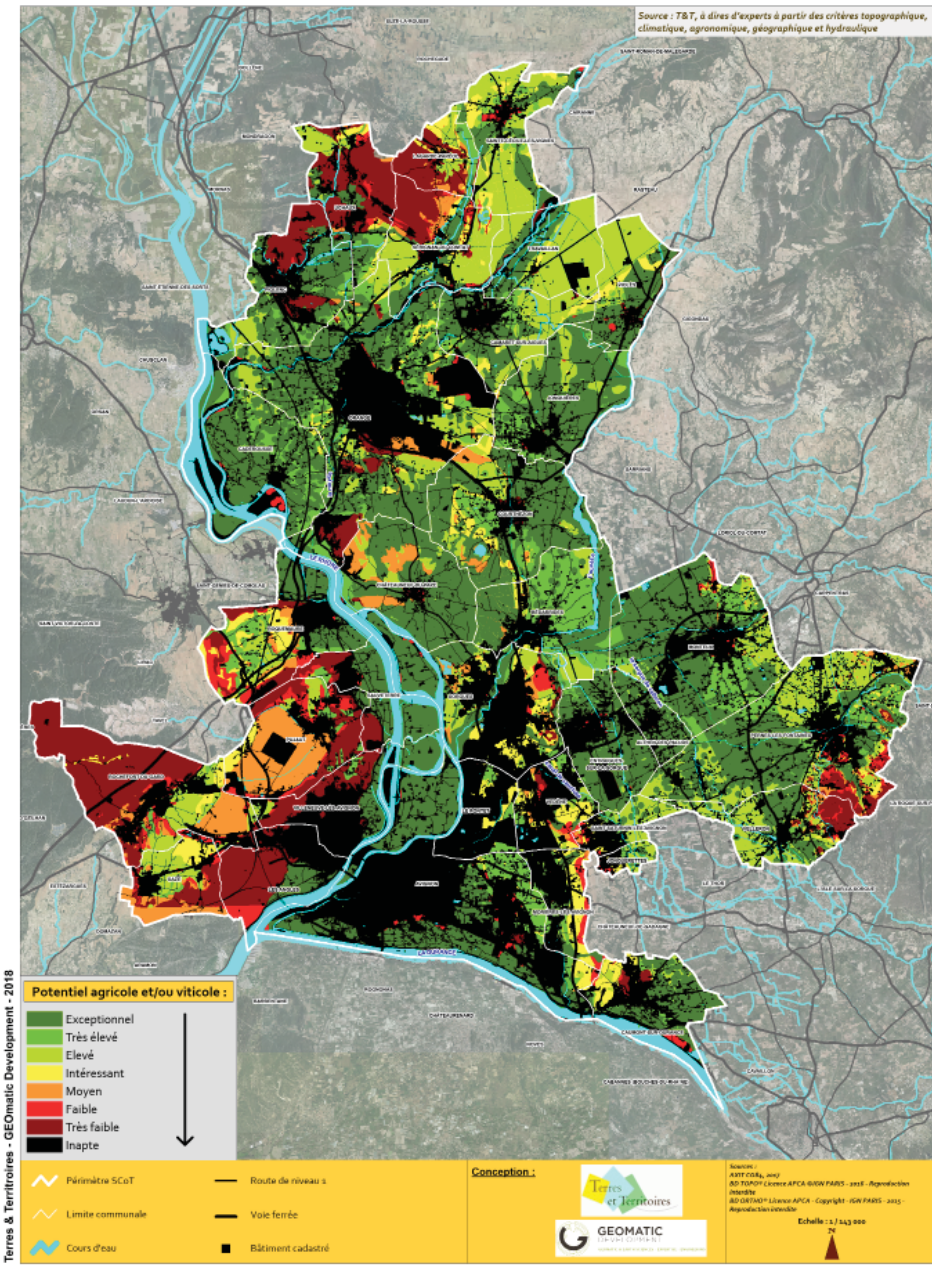

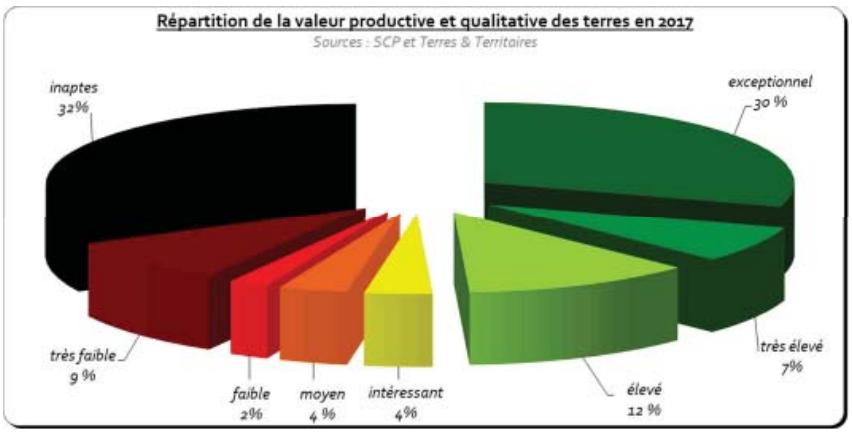

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Des terroirs viticoles reconnus et diversifiés

Le territoire du SCoT est concerné par un grand nombre de signes de qualité puisque nous comptabilisons au total 10 appellations (AOC/AOP) et 5 Indications Géographiques Protégées (IGP), et ce uniquement pour la vigne de cuve.

Parmi les aires d'appellation d'origine (AOC/AOP), nous retrouvons :

- les crus Châteauneuf-du-Pape, Lirac et Tavel (seulement 3 ou 4 parcelles à l'ouest de la commune de Roquemaure) localisés de part et d'autre du Rhône ;

- les Côtes du Rhône Villages avec ou sans Indication Géographique (CDR Villages, CDRV Plan de Dieu, CDR Massif d'Uchaux, CDR Sainte Cécile les Vignes, CDR Signargues, CDR Gadagne) concentrés dans la moitié nord du territoire du bassin de vie ;

- les Côtes du Rhône Régional, répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration sur le nord et l'ouest du territoire ;

- le Ventoux, situé aux marges orientales du territoire.

Parmi les 28 300 hectares inscrits en AOP/AOP (soit 36 % de la superficie du SCoT), il faut souligner qu'en 2017, seuls 23 650 hectares (soit 84 % de l'ensemble des surfaces en appellation) sont réellement exploitables ; les espaces restants correspondent à des surfaces déjà artificialisées ou bien des secteurs totalement inaptes à la mise en culture.

L'ensemble de ces appellations présentes démontrent la qualité, la richesse et la diversité des terroirs viticoles du bassin de vie d'Avignon.

L'inscription du territoire en IGP permet aux exploitations locales de valoriser et diversifier leur produit en vin de pays ; les rendements maximums autorisés étant plus élevés pour les IGP, les exploitations viticoles sont ainsi moins contraintes en termes de volume.

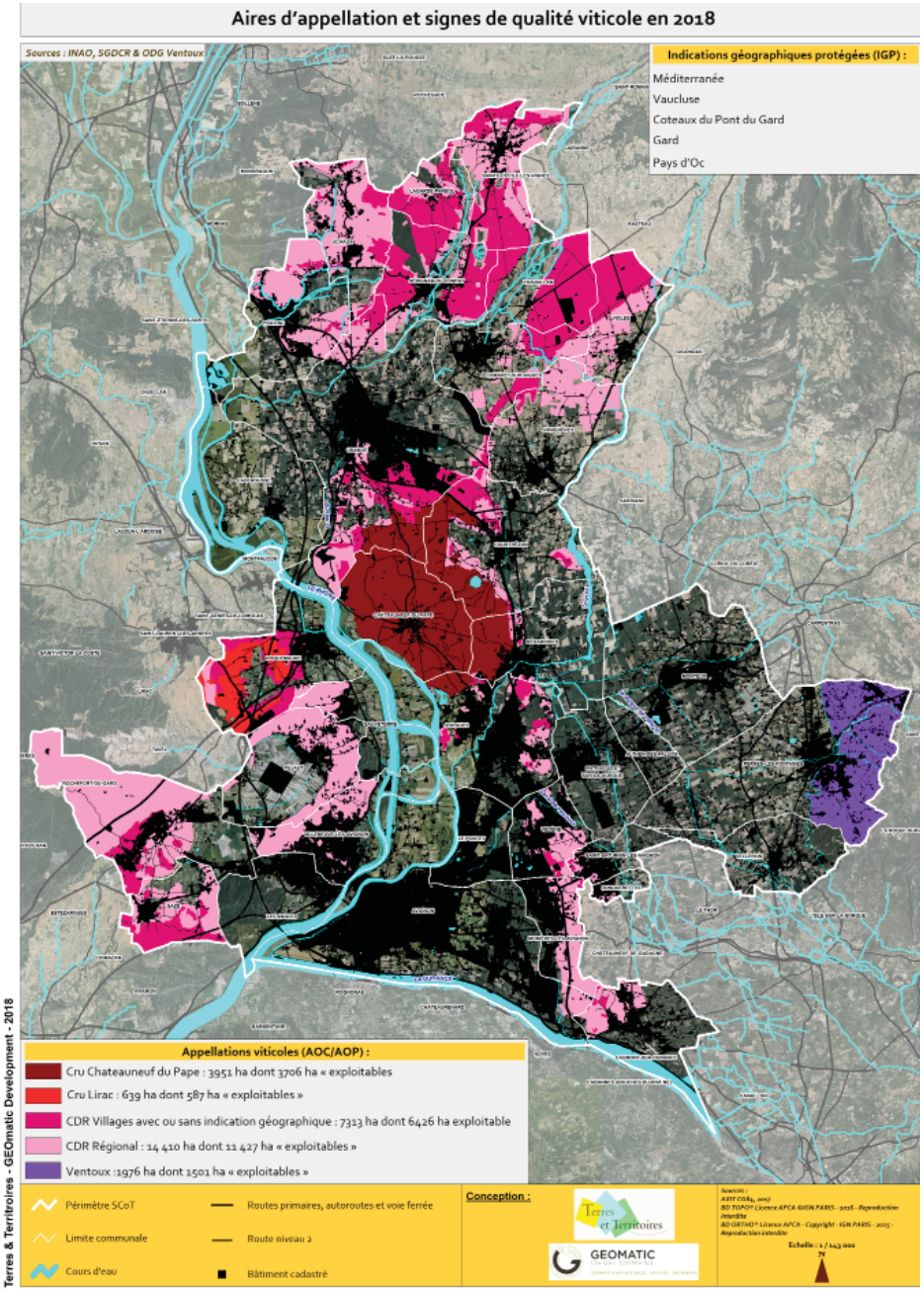

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les signes de qualité agricole

Le territoire est également concerné par plusieurs signes de qualité agricole (AOC/AOP et IGP). Parmi les aires d'appellation d'origine (AOC/AOP), nous retrouvons :

- le raisin de table « Muscat du Ventoux » couvrant l'ensemble de la commune de Pernes-les-Fontaines,

- le fromage de chèvre « Pélardon », présent sur plusieurs communes côté Gard : Rochefort du Gard, Villeneuve, Sauveterre et Roquemaure,

- l'huile d'olive de Provence, valorisable sur 25 communes du bassin de vie d'Avignon,

- l'huile d'olive de Nîmes, valorisable sur 2 communes du bassin de vie d'Avignon (Saze et Rochefort),

- l'olive de Nîmes, valorisable sur 2 communes du bassin de vie d'Avignon (Saze et Rochefort).

D'autres signes de qualité agricole, les Indications Géographiques Protégés (IGP) permettent aux exploitations locales de valoriser leurs produits ; c'est le cas pour les apiculteurs avec l'IGP Miel de Provence mais aussi pour les éleveurs avec les IGP Volailles de la Drôme, Volailles du Languedoc et Agneau de Sisteron.

Aires d'appellation et signes de qualité agricole en 2018

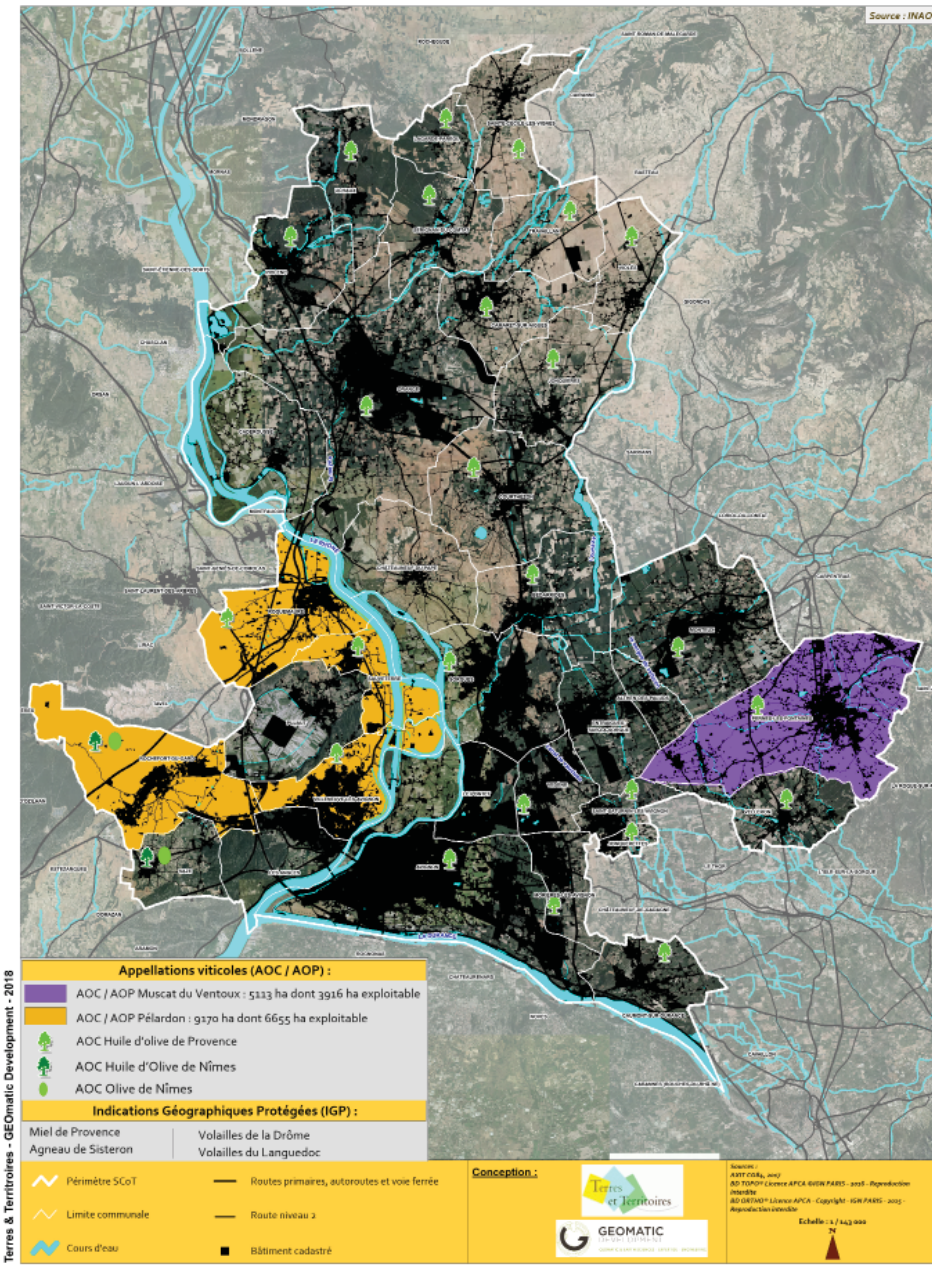

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les caractéristiques du foncier agricole local.

Des terres agricoles accessibles et bien desservies

Un réseau dense de chemins ruraux irrigue et dessert l'ensemble du territoire agricole du bassin de vie.

Bien que le territoire du SCoT soit traversé par plusieurs éléments naturels (Rhône, Durance, Aigues, Ouvèze... etc.) et infrastructures linéaires d'envergure nationale (Ligne ferrée à Grande Vitesse, Autoroute, routes nationales), les parcelles agricoles restent parfaitement accessibles en raison des nombreux chemins existants au cœur du territoire agricole; à l'exception des secteurs urbains (en particulier autour de l'agglomération d'Avignon), le parcellaire agricole n'est pas vraiment concerné par l'enclavement et le morcellement de ses îlots culturaux.

À l'exception de la traversée des axes principaux, les exploitants n'éprouvent pas de difficultés particulières pour circuler même si, depuis quelques années, nous constatons de plus en plus d'automobilistes empruntant les chemins ruraux à des vitesses non adaptées; il faut veiller à ce que ce phénomène ne prenne pas de l'ampleur car la dangerosité pourrait s'accroître sur ces chemins (cohabitation difficile et périlleuse entre engins agricoles à vitesse réduite et véhicules à grande vitesse).

L'ensemble de ces chemins sont à maintenir et à entretenir en l'état sans toutefois chercher à les agrandir et/ou les élargir; ces réseaux doivent en effet conserver cette vocation agricole et ne pas les transformer en des routes à grande vitesse.

Il faut enfin souligner que certains secteurs font ou ont fait récemment l'objet d'une réorganisation foncière (procédure AFAF : aménagement foncier agricole et forestier); c'est le cas d'une petite partie de la plaine agricole de la vallée du Rhône sur les communes d'Orange, Caderousse et Piolenc.

Contexte agricole du bassin de vie d'Avignon en 2014

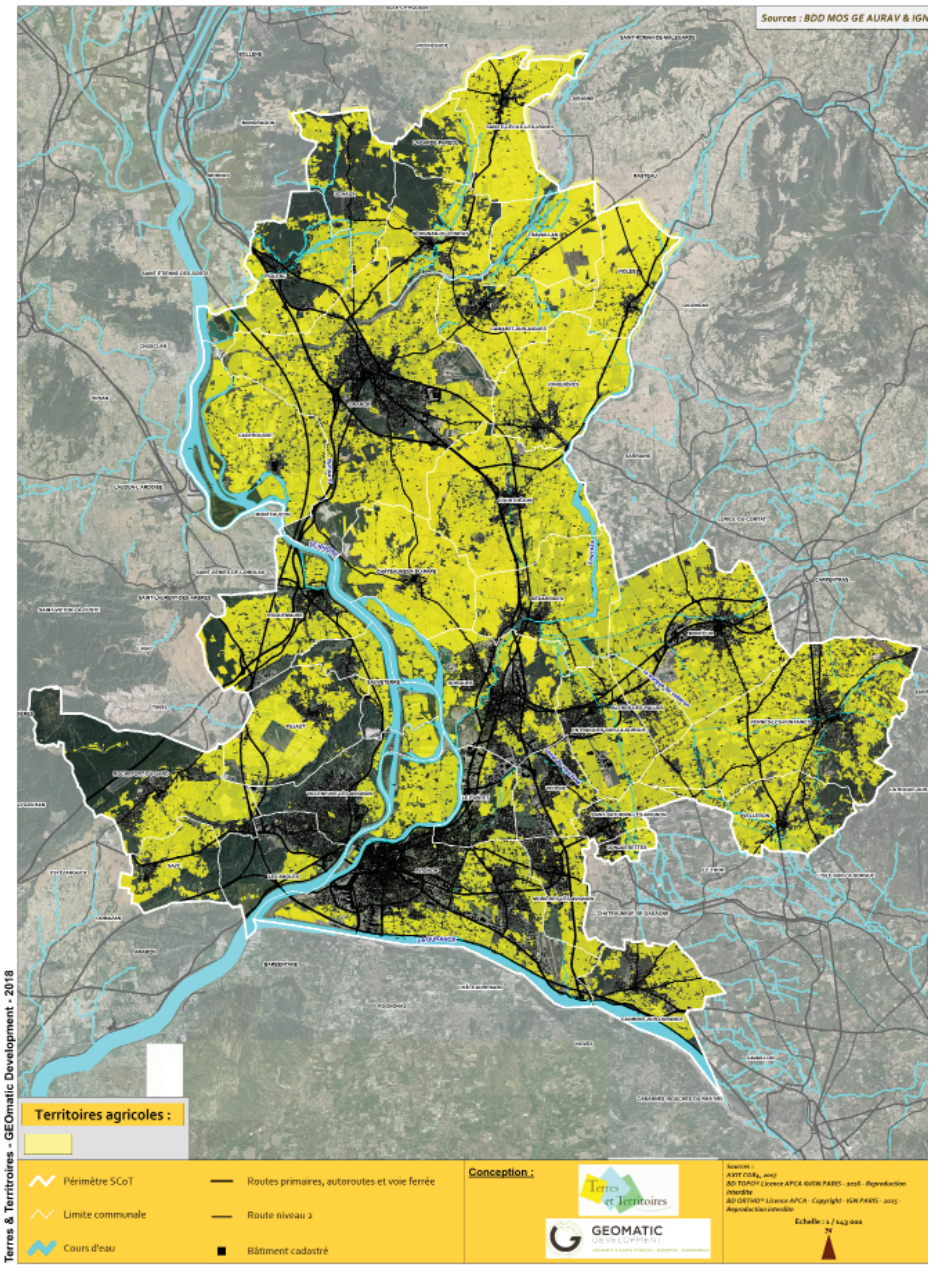

Cette restructuration foncière a pour but, par la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis.

Ces aménagements sont généralement accompagnés de différents travaux annexes comme la replantation de haies brise-vent ou bien encore la création de fossés.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Un taux d'enfrichement très modéré des terres agricoles

Avec moins de 5 % de terres manifestement sous-exploitées, le territoire se situe en deçà des moyennes constatées à l'échelle départementale et régionale que l'on estime à dire d'experts autour de 8 à 10 %.

Ces friches sont réparties sur l'ensemble du territoire du SCoT et plus particulièrement présentes dans les secteurs en périphérie de tout noyau d'urbanisation et le long des axes de communication ou bien alors dans des territoires ruraux hors viticulture (secteurs à dominante grandes cultures ou maraîchage).

La faible valeur agronomique des sols, l'absence d'eau, la configuration spatiale et la spéculation foncière sont autant de paramètres qui peuvent être à l'origine des friches.

Si les trois premiers types de friches remettent véritablement en question le potentiel agricole de ces terres, les friches d'attente spéculative en revanche ne remettent aucunement en question le potentiel agricole des terres concernées et constituent un réservoir réel pour l'activité et la production agricole.

En raison de la qualité et la valeur productive des terres agricoles à l'échelle du bassin de vie, ce taux d'enfrichement, très modéré, est surtout le fait de friches spéculatives.

Identification du parcellaire agricole manifestement sous exploité en 2015

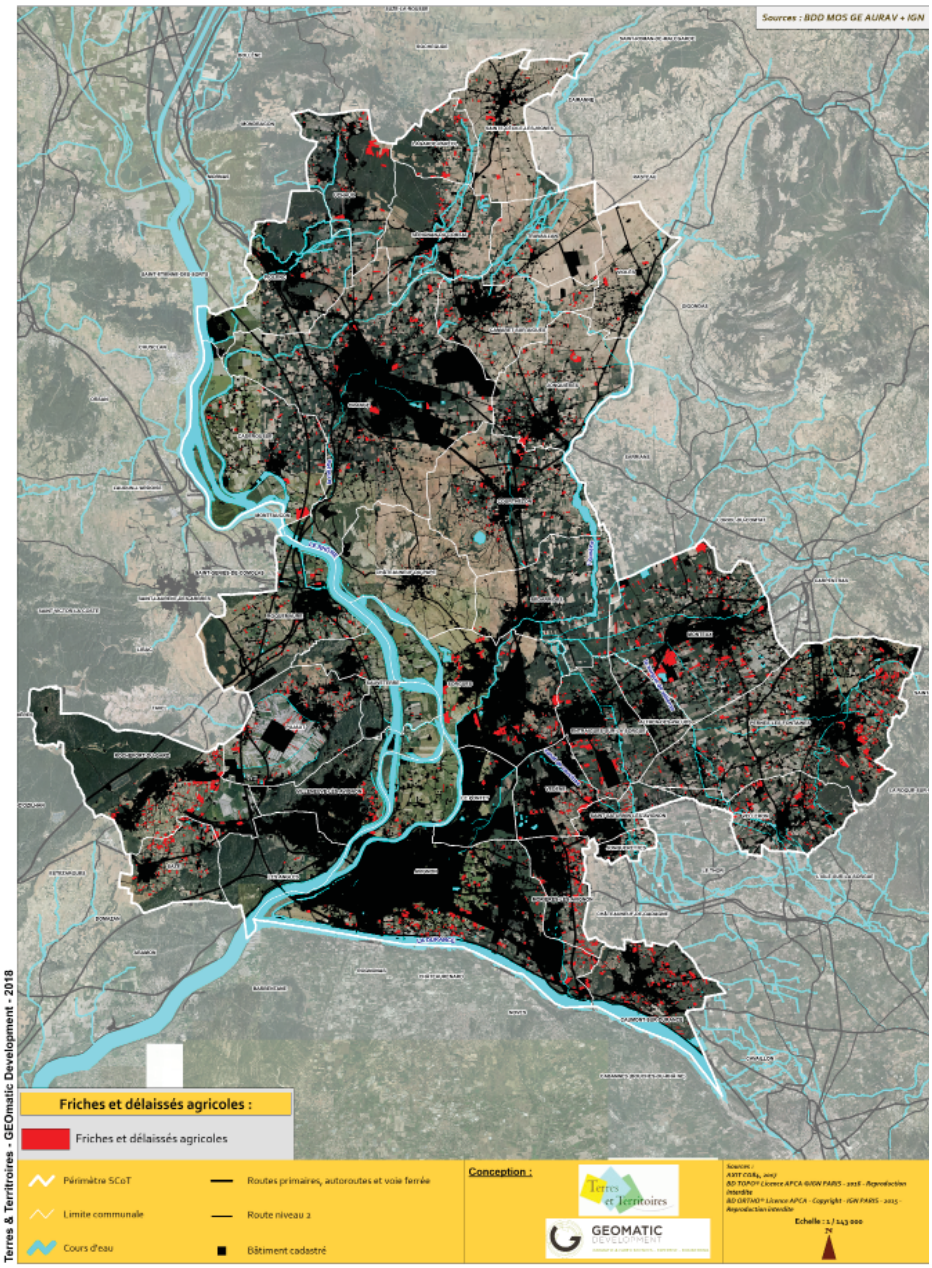

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Constats et incidences de l'artificialisation sur l'agriculture

Les effets directs de l'artificialisation sur le foncier agricole.

L'artificialisation de l'espace en lieu et place de terres agricoles a pour conséquences immédiates :

- une consommation de terres agricoles (or, le foncier agricole est une ressource non renouvelable et constitue l'outil de travail indispensable au fonctionnement des exploitations),

- une amplification ou une aggravation du morcellement (et/ou de l'enclavement) de l'espace et,

- un rapprochement des parcelles agricoles avec les parcelles artificialisées.

Les effets indirects de l'artificialisation sur le fonctionnement et l'activité des exploitations agricoles

L'urbanisation de terres agricoles est devenue depuis quelques années un sujet problématique et sensible ; il est aujourd'hui avéré que ce phénomène génère, à court ou moyen terme, des complications pour l'activité agricole et des impacts qui peuvent même, dans certains cas, s'avérer irréversibles pour le potentiel de production.

Parmi ces contraintes et complications fonctionnelles, nous pouvons citer :

- **un accès difficile aux parcelles :** difficultés de circulation des camions et des engins agricoles, morcellement/enclavement/petite taille des îlots susceptibles d'induire des allongements de temps de parcours,

- des conflits d'usage et/ou de voisinage entre voisins agriculteurs et résidents non issus du monde agricole. Ces problèmes de cohabitation se concentrent sur les « zones de contact » entre agriculture et urbanisation. Les principaux sujets de discorde portent autour des nuisances de l'activité agricole par rapport aux usages urbains (pour des questions d'odeurs, de bruit, d'interventions de traitements par pulvérisation…), et de l'urbanisme par rapport à l'activité agricole (sols pollués par des émissions provenant de l'urbain, récoltes dégradées par le passage de véhicules, pollution lumineuse liée à l'éclairage public nocturne…),

- des réglementations, toujours plus nombreuses, interdisent aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel. Ces réglementations concernent les traitements phytosanitaires mais aussi les épandages en limite d'agglomérations ou d'habitations et sont précisées dans les règlements sanitaires départementaux,

- **une insécurité et des actes d'incivisme** (vols, dégradations, dépôts sauvages…)

- une pression « humaine » intense et pesante en particulier sur les parcelles agricoles contiguës à l'artificialisation ; cette pression se traduit par une élévation artificielle des prix des terres, de la rétention/spéculation foncière volontaire de la part de certains propriétaires, des terres manifestement sous-exploitées.

Un territoire agricole partiellement contraint et menacé…

Avec environ 19 500 hectares de terres agricoles (soit 45 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à des pressions et des contraintes fortes à très fortes, une grande partie du territoire agricole apparaît « théoriquement » vulnérable.

À l'évidence, les terres agricoles d'une part enclavées au cœur ou à proximité immédiate des espaces urbanisés des villes et d'autre part mitées par de nombreuses constructions, sont celles qui subissent les pressions les plus fortes et des contraintes fonctionnelles les plus élevées.

Dans ce cas précis à l'échelle du territoire du SCoT du bassin de vie, les terres agricoles les plus menacées/vulnérables sont :

- les terres agricoles cernées au cœur de l'agglomération d'Avignon sur un axe privilégié Avignon - Carpentras (ceinture verte d'Avignon, prairies de Montfavet et du Pontet, Sorgues, Morières, Vedène, Entraigues, Althen les Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines… etc.)

- les terres agricoles enserrées au cœur et à proximité de l'agglomération d'Orange (Orange, Jonquières et Courthézon),

- les terres agricoles cernées entre Roquemaure, Sauveterre et Pujaut,

- les plaines agricoles mitées par de très nombreuses constructions (Monteux, Pernes-les-Fontaines, Courthézon, Jonquières, Caumont sur Durance, Caderousse, Orange, Roquemaure).

Dans les secteurs contraints mais inscrits

MÉTHODE DE TRAVAIL

Afin de déterminer et de hiérarchiser les parcelles agricoles selon leur degré « théorique » de contraintes fonctionnelles pour l'activité agricole, nous avons croisé les territoires agricoles (exploitées ou non) avec les territoires artificialisés puis appliqué des distances moyennes (travaux réalisés avec plusieurs ingénieurs de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et de la SAFER PACA).
Le degré de contraintes élevées à très élevées correspond aux parcelles agricoles situées dans un rayon compris entre 1 à 200 mètres autour des espaces agglomérés au tissu continu, d'une carrière ou bien encore d'une zone d'activité économique et 1 à 75 mètres autour des parcelles artificialisées isolées (maison + jardin par exemple au cœur de l'espace agricole ; espace plus communément appelé « mitage »).
Toutes les autres parcelles agricoles du bassin de vie plus éloignées des espaces artificialisés sont considérées comme faiblement à modérément contraints étant donné le contexte urbain de ce territoire.

par exemple en zone inondable, il apparaît que la pression humaine n'est peut-être pas aussi forte au vu de l'impossibilité et/ou des difficultés de constructibilité ; en revanche les contraintes fonctionnelles demeurent quant à elles bien présentes pour les exploitations.

… mais aussi des secteurs agricoles encore préservés de l'artificialisation

Les agriculteurs du bassin de vie sont confrontés aujourd'hui aux problématiques de l'agriculture péri-urbaine. Toutefois, plus de la moitié des terres agricoles (23 000 ha) demeure encore relativement préservée et fonctionnelle pour l'activité agricole.

Certaines « poches agricoles » ne sont pas vierges de constructions mais apparaissent aujourd'hui encore épargnées de toutes ces contraintes et ce pour des raisons très diverses (secteurs inondables, terroir viticole exceptionnel préservé historiquement de toute forme de mitage, volonté politique très forte…). Parmi ces secteurs plus préservés, nous pouvons citer : les îles du Rhône, la plaine agricole de Pujaut – Rochefort - Saze, les côteaux de l'appellation de Châteauneuf-du-Pape, la plaine viticole du Plan de Dieu, le bassin des Sorgues et la plaine alluviale de l'Ouvèze…

Même s'il ne s'agit que d'une représentation théorique, les secteurs ciblés, comme étant vulnérables, devront faire l'objet dans le SCoT d'une attention et d'une protection particulière.

Représentation spatialisée des contraintes et des pressions induites par les espaces artificialisés sur l'activité agricole en 2017

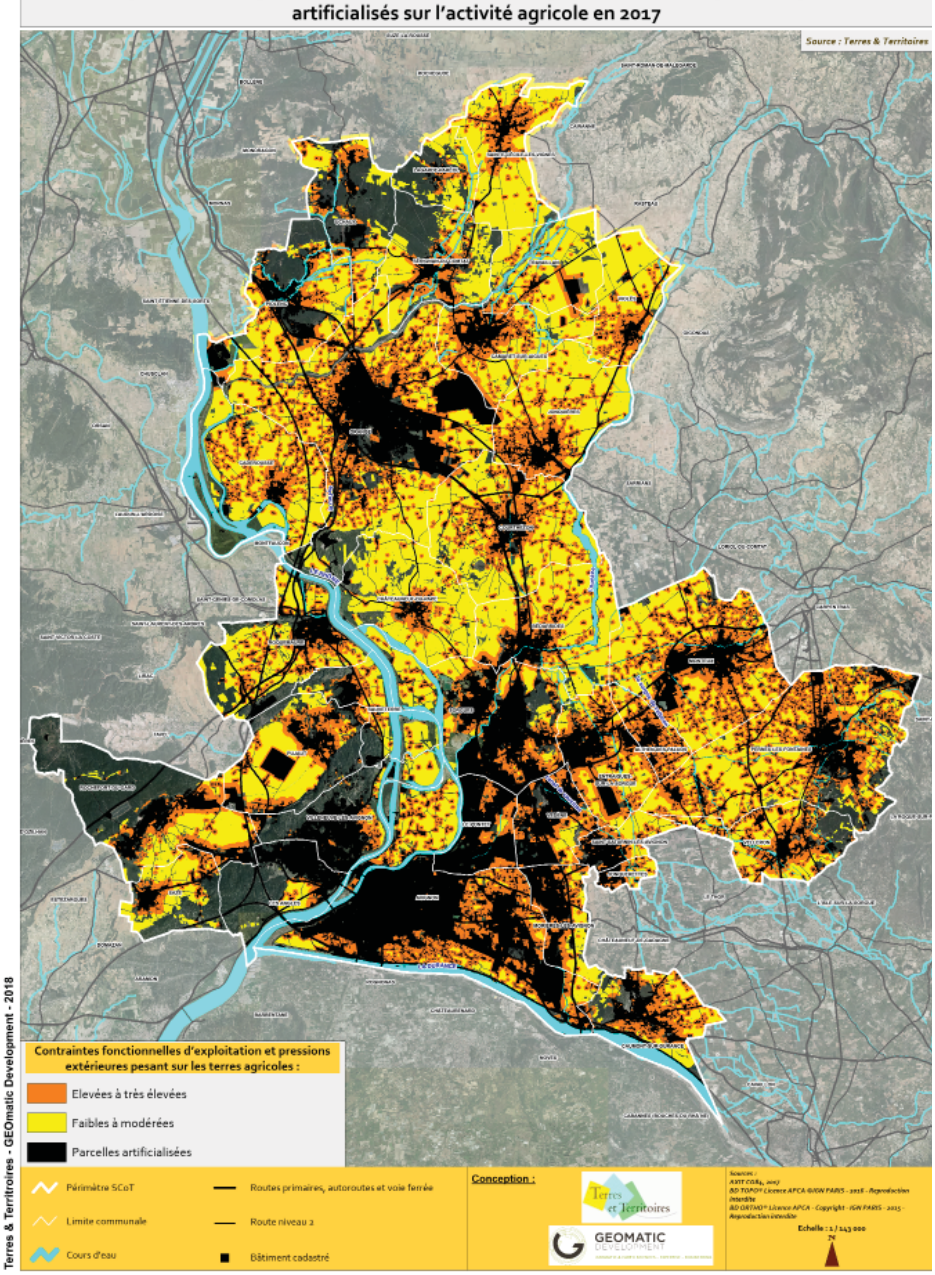

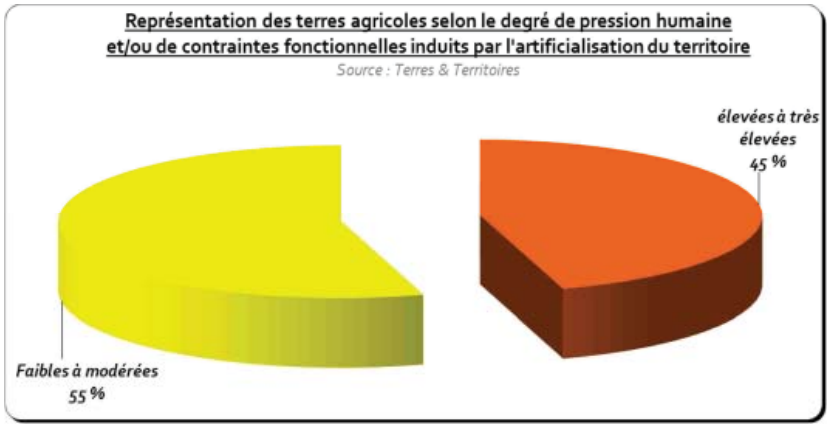

6.2 L'AGRICULTURE : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE MAIS QUI INTERROGE SUR LE RENOUVELLEMENT DE SES EXPLOITANTS, DONT LA BAISSE CONTINUE DE PROGRESSER

Évolution du nombre d'exploitations agricoles, de la Surface agricole Utilisée et de la taille moyenne des exploitations

Des exploitations toujours moins nombreuses…

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté (- 72 %) en l'espace de 46 ans sur la période 1970 – 2016. Cette diminution s'observe aussi pour les départements du Gard (-69 %), et du Vaucluse (- 64 %) mais la chute est en moyenne moins forte que dans le SCoT BVA. En projetant cette tendance sur l'année 2050, le nombre d'exploitations agricoles continuerait à régresser mais moins rapidement (- 64 %). **En résumé, nous pouvons affirmer qu'environ 4 exploitations sur 5 ont donc disparu en l'espace de 46 ans.**

Si cette dynamique perdure dans le futur, nous pouvons imaginer qu'à l'horizon 2050, le nombre d'exploitations agricoles implantées sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon se rapprochera du seuil des 500 structures…

Ce phénomène est visible dans toutes les communes du territoire, et en particulier à proximité de l'agglomération avignonnaise, avec de fortes baisses allant de 48 % (Jonquerettes et Rochefort-du-Gard) à 91 % (Althen-des-Paluds), à l'exception de la commune de Châteauneuf-du-Pape, au cœur du territoire, qui a vu le nombre de ses exploitations agricoles diminuer seulement de 1 % en entre 1970 et 2016.

En 2016, les communes recueillant le plus faible nombre d'exploitations agricoles sont au nombre de deux : Le Pontet (6) et Saint-Saturnin-les-Avignon (7) ont subi une forte diminution de respectivement 88 % et 89 % en 46 ans.

À l'inverse, et malgré une baisse tout ici significative, le plus grand nombre d'exploitations agricoles en 2016 se localise à Orange (132, soit -74 %), Pernes-les-Fontaines (128, soit - 77 %) et Châteauneuf-du-Pape (127, soit – 1 %).

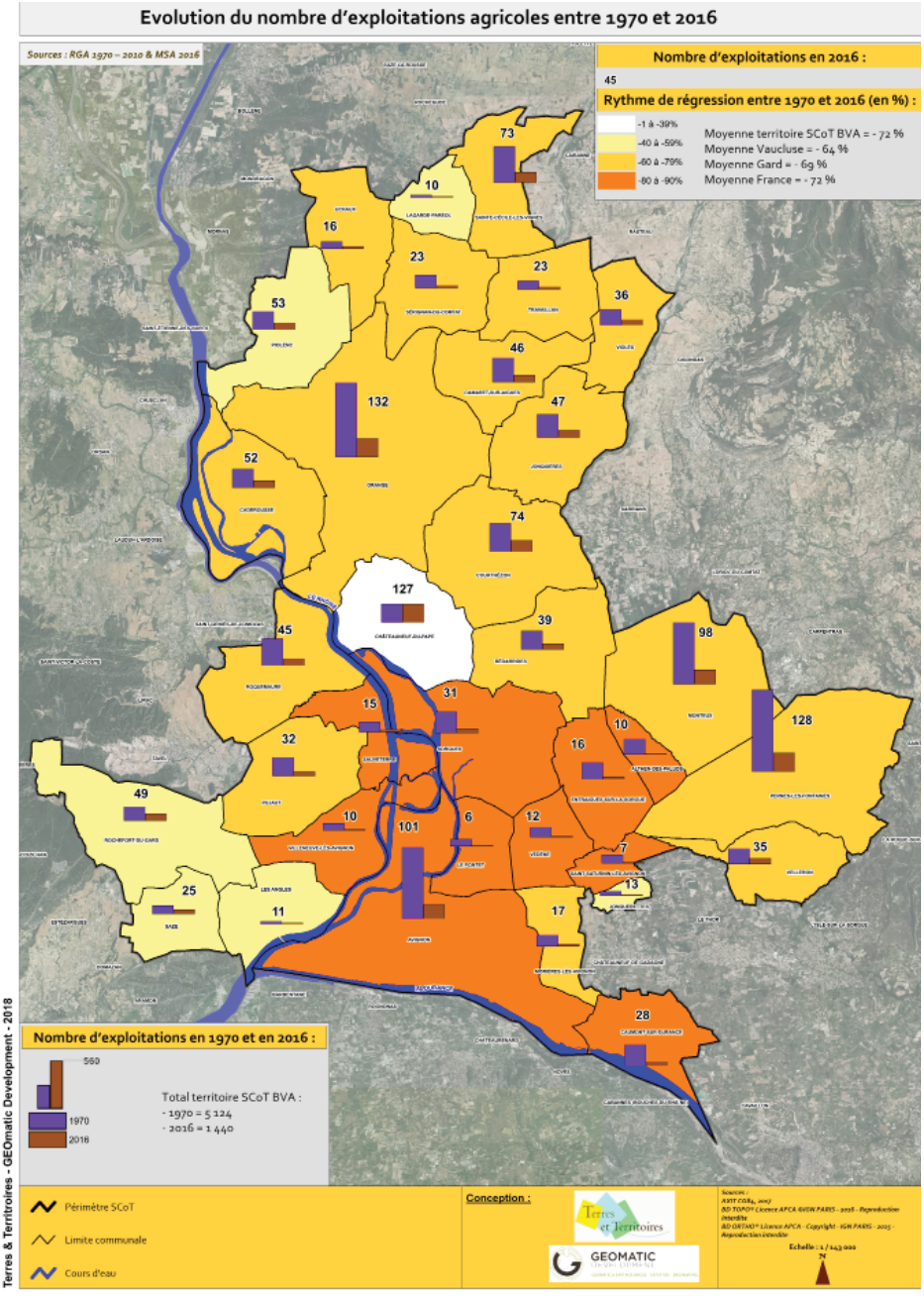

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 1970 et la MSA de l'année 2016 ; à noter que les données se rapportent dans cette partie aux exploitations ayant leur siège sur les 34 communes comprises sur le territoire.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Malgré une chute du nombre global d'exploitations agricoles évidente répartie de manière homogène dans le territoire, nous observons une décroissance à deux vitesses : alors que dans certaines communes sur les pourtours Nord et Est de l'agglomération avignonnaise, la disparition des exploitations se fait plus ressentir, certaines communes du territoire du SCoT en périphérie Nord-Ouest (Piolenc, Lagarde-Paréol) et Sud-Ouest (Les Angles, Saze, Rochefort-du-Gard) subissent moins ce phénomène.

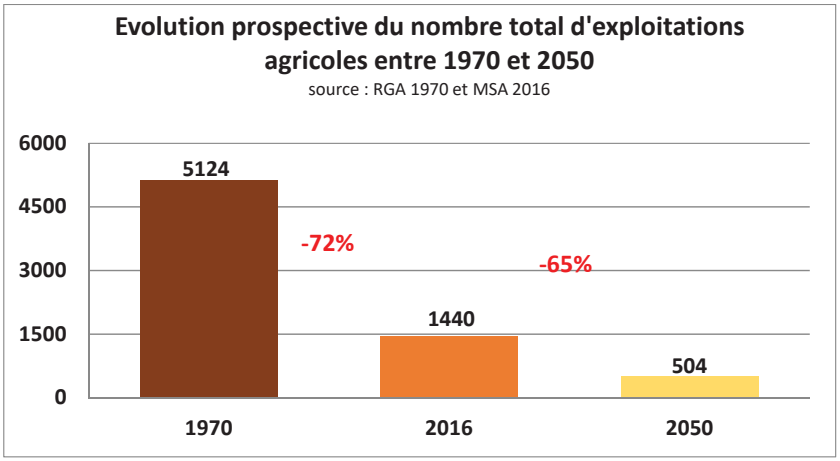

… mais des exploitations beaucoup plus professionnelles…

Parallèlement à la disparition d'exploitations agricoles, la Surface agricole Utilisée suit le même schéma mais avec une moindre rapidité (- 27 % de la SAU entre 1970 et 2016). Cette baisse actuelle se calque sur la tendance départementale du Gard (- 31 %) et du Vaucluse (- 25 %) et en projetant cette tendance en 2050, les superficies agricoles du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon diminueront toujours malgré un plus faible ralentissement (- 15 % entre 2016 et 2050).

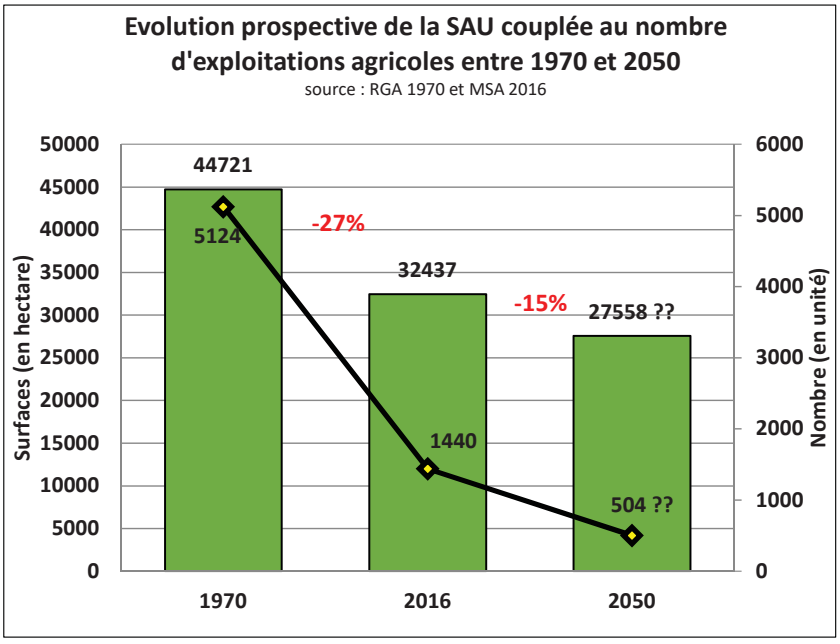

Malgré tout, six communes, dont la plupart ont été peu touchées par la disparition des exploitations agricoles, ont vu leur S.A.U augmenté depuis 1970. On retrouve notamment les communes périphériques au Nord comme Violès (+ 3 %), et Piolenc (+ 15 %), et au Sud comme Jonquerettes (+ 13 %), mais aussi la commune centrale de Châteauneuf-du-Pape (+ 49 %) ainsi que ces voisines, Courthézon (+ 7 %) et Bédarrides (+ 38 %).

La baisse significative des exploitations et des surfaces agricoles est à mettre en corrélation avec la taille moyenne des exploitations agricoles qui, à l'inverse, a très largement augmenté sur la même période (+ 158 %). La projection en 2050 fait aussi le constat d'une nette augmentation (+ 138 %).

La concentration des exploitations, processus entamé depuis plus d'un demi-siècle, se poursuit et s'accélère jusqu'à

aujourd'hui. Ainsi, les exploitations agricoles, pour rester compétitives, se doivent d'être plus grandes et plus productives qu'il y a plusieurs années.

Cette diminution du nombre d'exploitations s'explique pour plusieurs raisons principales :

- Les exploitations locales se professionnalisent et s'agrandissent ;

- Les installations nouvelles de jeunes ou bien d'exploitants hors cadre familiaux ne compensent pas les nombreux départs à la retraite.

Toujours est-il que le nombre de petites structures (moins de 20 hectares) représente plus de deux tiers des exploitations agricoles sur le territoire du SCoT (71 %) alors qu'à l'inverse, le nombre de très grandes exploitations (plus de 200 hectares) reste anecdotique (1 %).

Les communes qui abritent le plus de petites exploitations se situent essentiellement au Sud et à l'Est du territoire du SCoT (Avignon – 76 % des exploitations ont moins de 20 hectares ; Monteux – 88 % ; Pernes-les-Fontaines – 78 % ; Althen-des-Paluds – 80 %). Ce sont des communes orientées majoritairement vers des productions maraîchères et à hauts rendements (grandes cultures).

Plus au Nord du territoire, les petites exploitations sont tout aussi nombreuses, notamment sur la commune de Travaillan - 81 %, mais tournées vers la culture de la vigne de cuve.

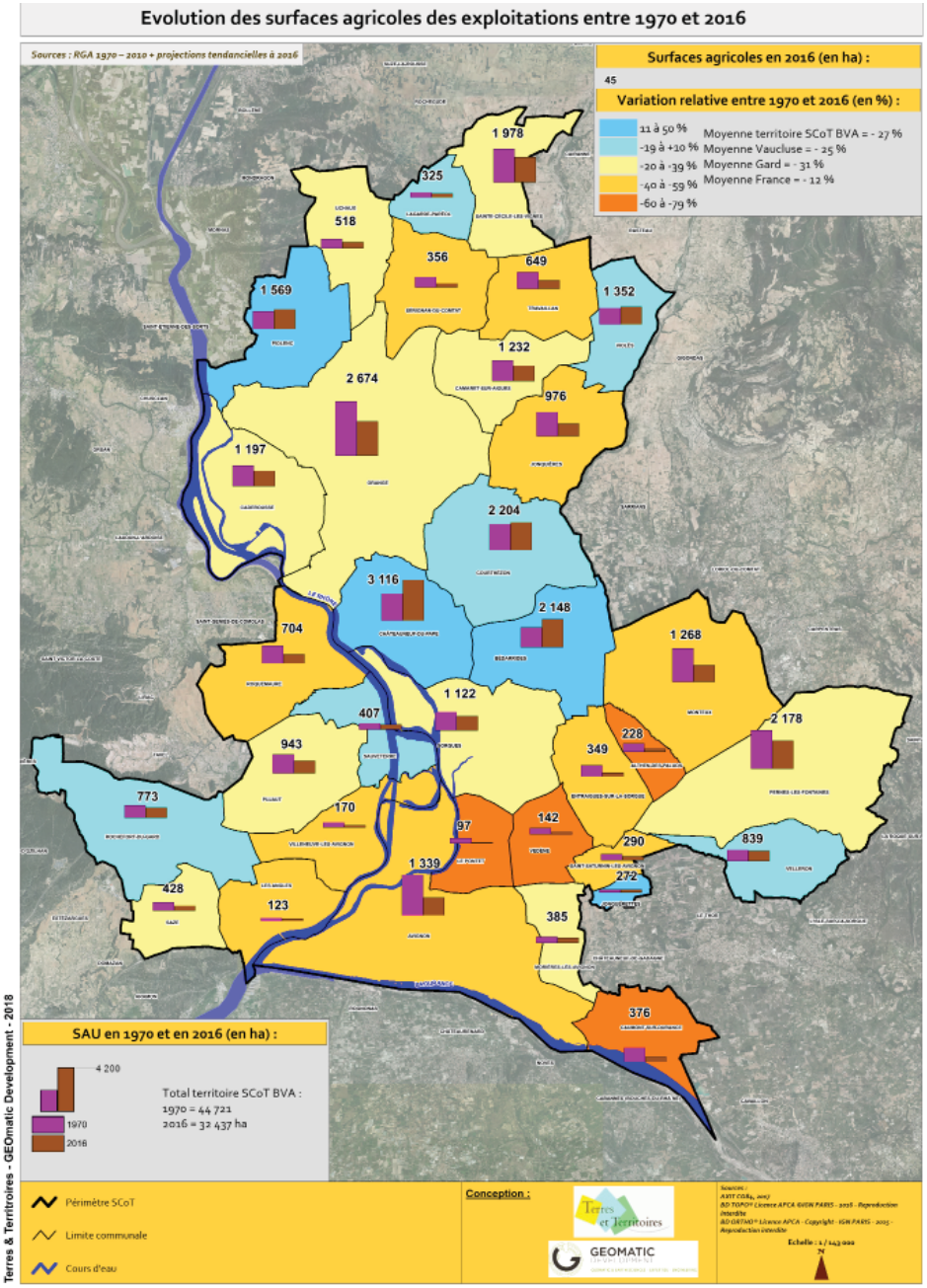

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Evolution prospective de la taille moyenne des exploitations (en hectare) entre 1970 et 2050
source : RGA 1970, MSA 2016

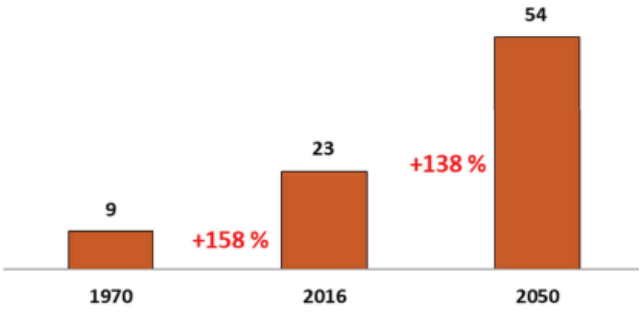

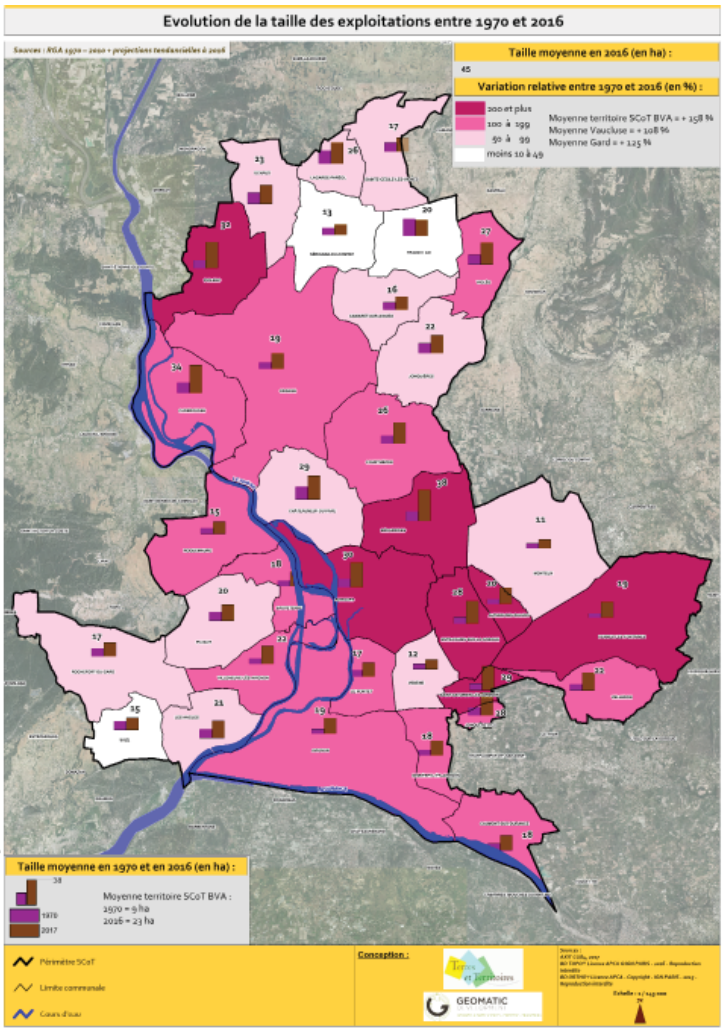

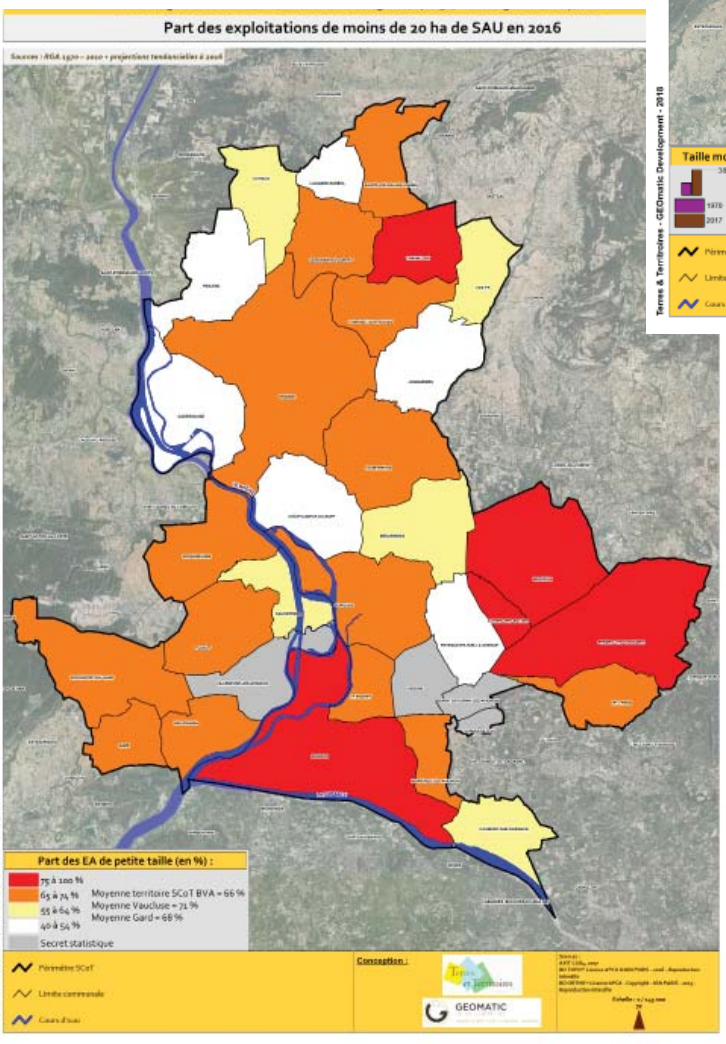

Les exploitations agricoles selon leur taille en 2016
source : MSA 2016

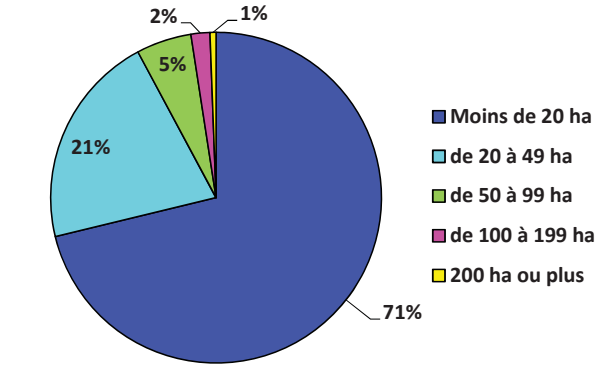

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Focus sur l'agriculture biologique

En 2010, le nombre de producteurs en agriculture biologique sur le territoire du Bassin de vie d'Avignon en agriculture biologique était de 111. Malgré une certaine stagnation depuis 2013, ce nombre a augmenté de 74 % pour atteindre 193 en 2015. Toutefois, cette information est à relativiser compte tenu de l'ouverture du territoire SCoT à plusieurs communes au Nord d'Orange dont la proportion d'exploitation en agriculture biologique est plus élevée que la moyenne du territoire à 12 % (Piolenc et Travaillan – 15 %; Sainte-Cécile-les-Vignes – 18 %; Sérignan-du-Comtat – 19 %; Uchaux – 23 %).

Les espaces agricoles autour de la Commune d'Orange (Nord et Sud), ainsi que la plaine de Pernes-les-Fontaines/ Althen-des-Paluds se distinguent par leur proportion élevée d'exploitations agricoles en agriculture biologique. Nous notons également un nombre d'exploitations A.B sur Châteauneuf-du-Pape élevé par rapport aux autres communes (22 exploitations A.B, soit 21 %), et sur Villeneuve-lès-Avignon qui détient la plus grande proportion du territoire SCoT (4 exploitations A.B, soit 53 %).

À l'inverse, plus de la moitié des communes du territoire étudié (18 communes) ont moins de 10 % d'exploitations agricoles en agriculture biologique, dont cinq qui n'en ont pas du tout comme Caderousse, Les Angles, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Lagarde-Paréol, et Pujaut…

Parallèlement, les surfaces cultivées en agriculture biologique augmentent d'année en année; les surfaces ont atteint 3690 hectares en 2014 contre 2815 hectares en 2010, soit une hausse de 31 % en quatre ans (une forte hausse qui s'explique par l'adhésion au SCoT de communes portées vers l'agriculture biologique).

Nombre et part relative des exploitations produisant en mode biologique en 2015

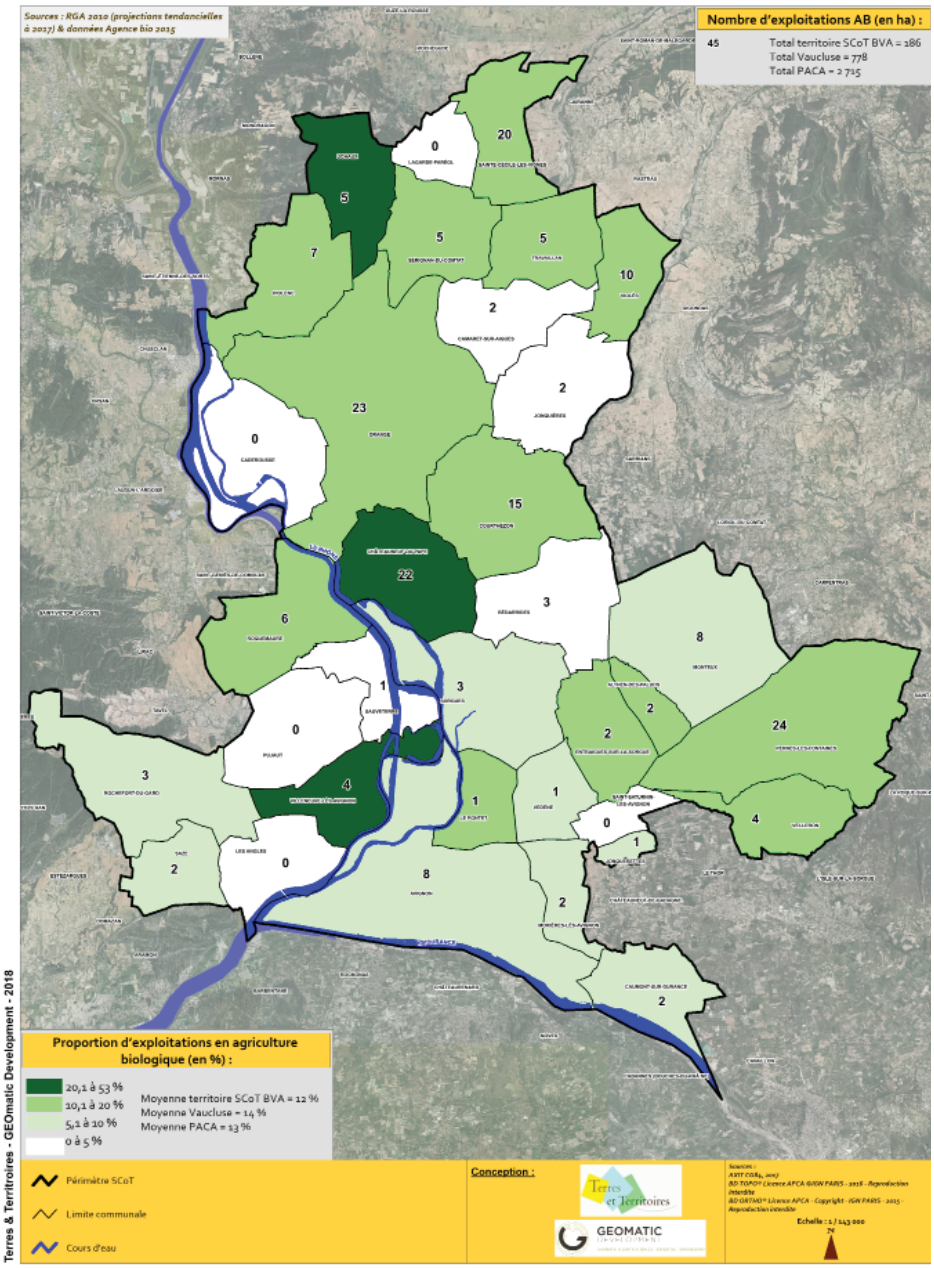

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour cette analyse ont été fournis par l'Observatoire Nationale de l'Agriculture Biologique (ONAB) et ont été rapportés aux chiffres concernant l'agriculture dans son ensemble obtenus via le recensement Agreste 2010 et remis à jour afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

La répartition des exploitants cultivant en AB et des surfaces en AB sur l'ensemble du territoire s'effectue de manière plutôt hétérogène, avec une légère tendance à l'agriculture raisonnée dans le Sud du territoire, autour de l'agglomération avignonnaise, et une proportion en agriculture biologique plus prononcée sur les terres agricoles au Nord d'Orange.

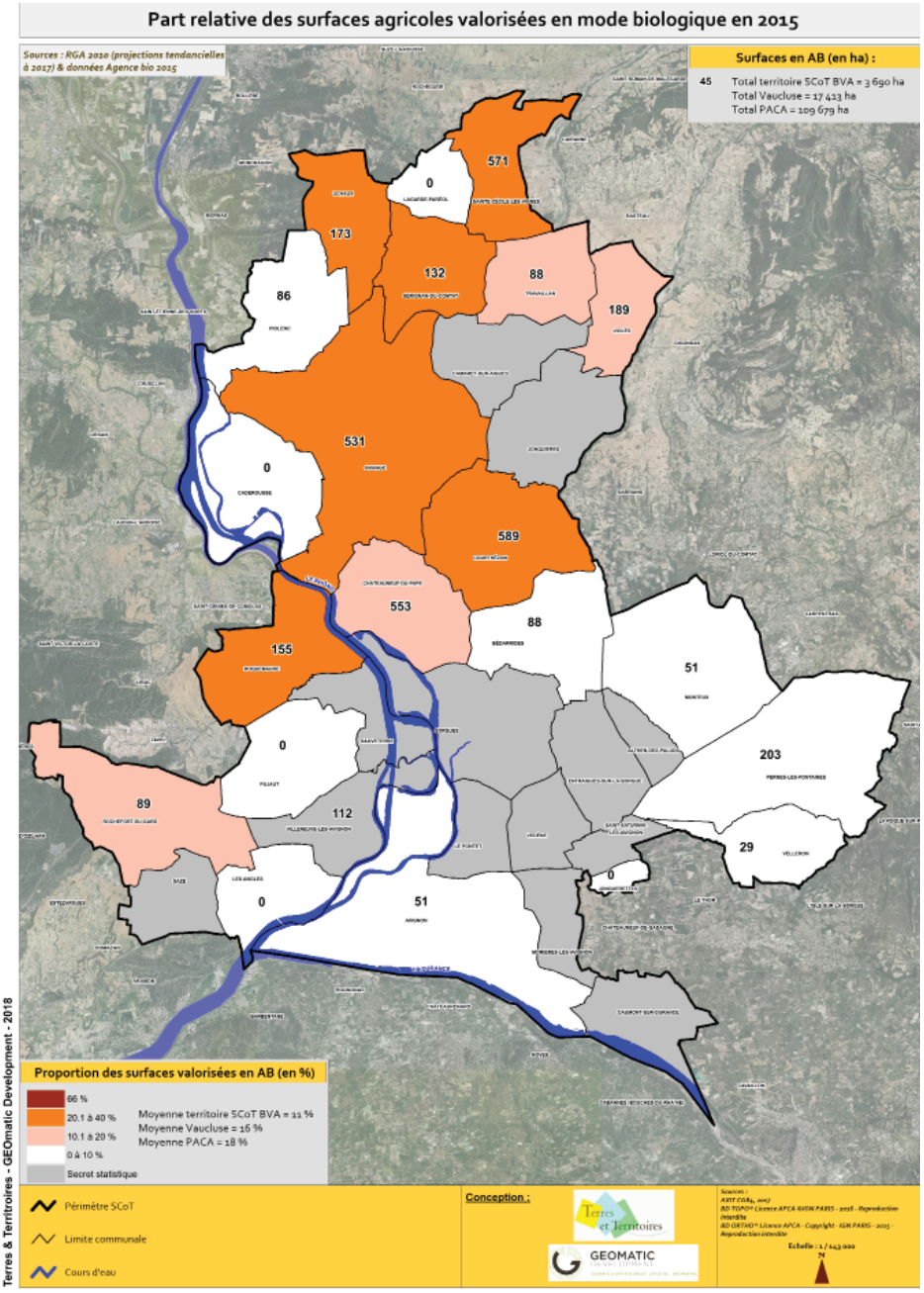

Proportion d'exploitation agricole en AB - Source : RGA, ONAB, 2014

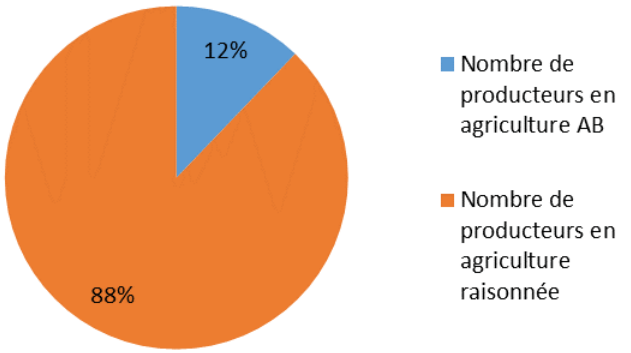

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Évolution du nombre d'exploitants par tranche d'âge

Les exploitants agricoles sont vieillissants : en 2010, pour plus de la moitié d'entre eux (60 %), ils ont 50 ans et plus.

La part des jeunes de moins de 40 ans est d'environ 15 % alors que celle des 40 à 50 ans représente environ 24 %. La couleur bleue sur le graphique, correspondant aux 60 ans et plus, est la plus représentée : en effet, la part globale des 60 ans et + atteint les 31 % sur ce territoire. Elle est suivie de près par celle des 50 à 59 ans (30 % en moyenne) et celle des 40 à 49 ans puis par celle des moins de 40 ans (dont les chiffres ont été évoqués précédemment).

Reportée à l'échelle communale, l'analyse revient à dire qu'environ trois communes sur quatre dans le bassin de vie d'Avignon ont une population agricole vieillissante (de plus de 50 ans).

Sur la carte ci-dessous, nous percevons bien que ce phénomène de vieillissement de la population agricole est une nouvelle fois généralisé à l'ensemble du territoire. En effet, sur seulement 8 communes, moins de 50 % des agriculteurs ont moins de 50 ans (entre 34 % et 50 %).

Dans le détail, une dizaine de communes se distinguent par une forte concentration d'exploitants de plus de 50 ans (entre 60 % et 100 % d'agriculteurs de plus de 50 ans) notamment à Avignon (65 %) et sur ses pourtours Nord, le long du Rhône et de l'Ouvèze (Vedène et Le Pontet – 67 %; Jonquerettes – 70 %; Pujaut et Bédarrides – 71 %; Sorgues– 79 %; Villeneuve-lès-Avignon – 100 %), jusqu'à Châteauneuf-du-Pape (61 %).

À noter qu'au Nord de l'agglomération d'Orange, les communes viticoles de Sainte-Cécile-les-Vignes (64 %), Violès (62 %), et Camaret-sur-Aigues (64 %) ont, elles aussi, plus de deux tiers de leur population agricole au-dessus du seuil des 50 ans.

Le vieillissement de la population agricole soulève la question primordiale de la reprise des exploitations car la pérennité

Nombre et part relative des 50 ans et plus chez les chefs d'exploitations en 2016

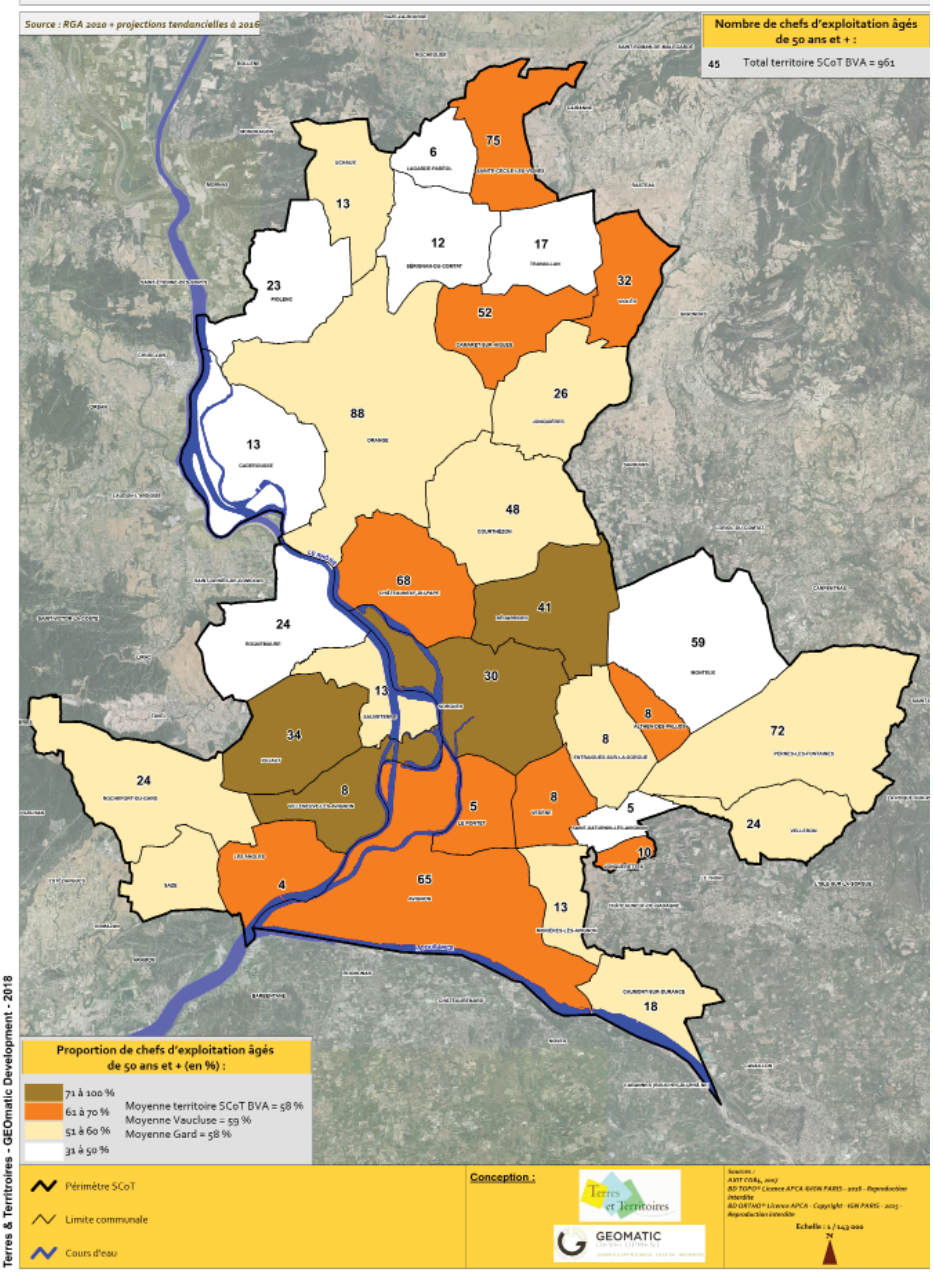

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse de l'âge des exploitants sont ceux fournis par le RGA de l'année 2010.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

de l'agriculture sur un territoire passe avant tout par une bonne succession de l'activité agricole.

De manière générale dans le territoire du SCoT BVA, un peu plus de deux tiers de sa population vieillissante n'a pas encore de successeur (35 %) : c'est un pourcentage légèrement plus faible que la moyenne départementale vauclusienne (38 %) et gardoise (41 %).

Cependant, le bassin de vie d'Avignon recueille de flagrantes disparités : la carte ci-contre nous montre que les communes du Sud du territoire, entre Pernes-les-Fontaines et Rochefort-du-Gard, mais plus particulièrement celles de l'agglomération avignonnaise, ont majoritairement une population vieillissante sans succession. Autour de la commune d'Orange, ce phénomène est aussi observé mais en moindre proportion.

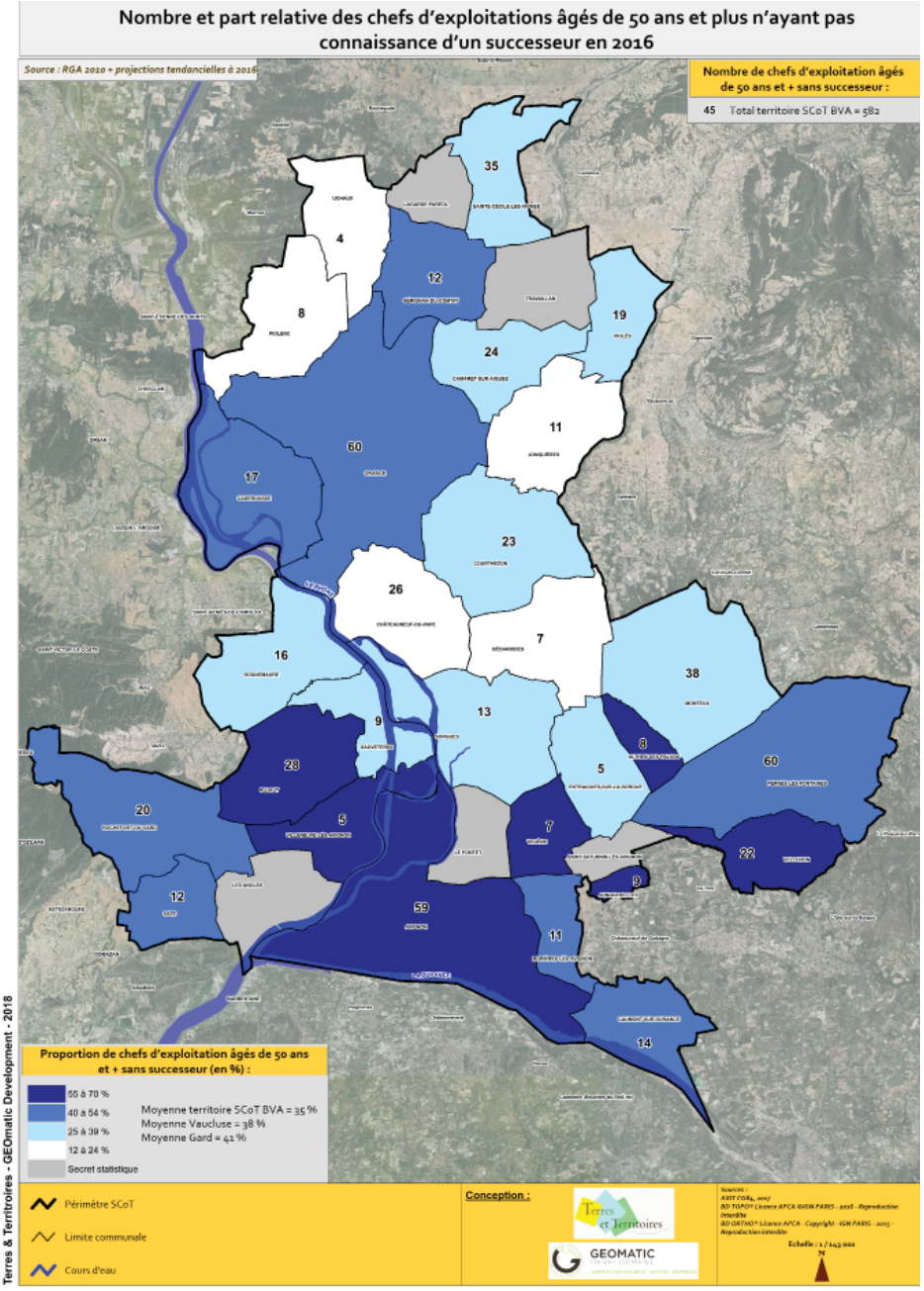

Proportion des exploitants agricoles dans le territoire du SCOT BVA au regard du Gard et du Vaucluse en % - source : RGA 2010

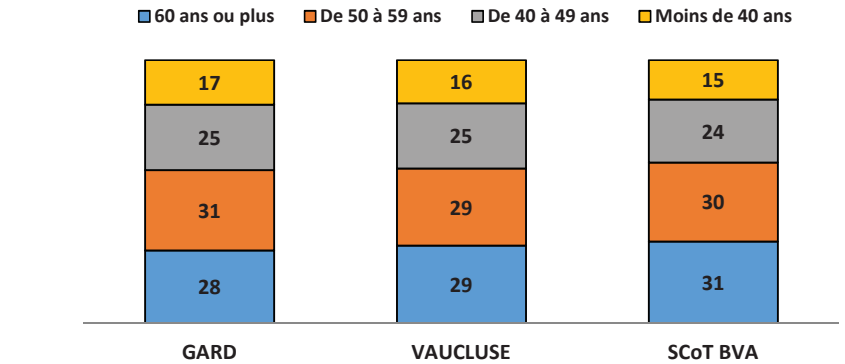

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Évaluation et analyse du poids de l'agriculture dans l'activité économique du territoire

Les exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCoT totalisent au total 9 527 ETP pour environ 19 000 emplois en 2016. Parmi ce total de 9 527 ETP, 2 278 ETP sont centralisés uniquement sur Avignon (compte tenu notamment des multiples organismes agricoles professionnels, et autres institutions, installées dans cette commune). En revanche, on observe une nette concentration d'ETP sur l'axe transversal du Sud-Est au Nord-Ouest, c'est-à-dire de Pernes-les-Fontaines (515 ETP) à Piolenc (209 ETP); sont compris parmi les communes concentrant le plus d'ETP, celles de Châteauneuf-du-Pape (894 ETP), Monteux (396 ETP), Orange (372 ETP), et Courthézon (337 ETP).

À l'image des Équivalents Temps Plein, le nombre et la part relative des emplois agricoles dans la population active démontre une dynamique salariale à deux vitesses sur le territoire du SCoT.

Sur ce même axe transversal et sur toute la partie Nord, la part élevée de salariés et de chefs d'exploitation démontre une forte dynamique où certaines petites communes viticoles ont plus de la moitié de leur population active insérée dans le tissu économique agricole (Travaillan – 83 %; Lagarde-Paréol – 78 %; Sainte-Cécile-les-Vignes – 70 %; Courthézon – 56 %; Violès – 51 %).

En revanche, au Sud et aux portes de villes plus urbanisées comme Avignon et Orange, la part de la population travaillant dans le secteur agricole est beaucoup moins importante, à l'image des communes en périphérie d'Avignon : Villeneuve-lès-Avignon (38 emplois soit 0.8 % de la population active), Saint-Saturnin-lès-Avignon (18, soit 0.9 %), Le Pontet (62, soit 1 %), et Les Angles (38, soit 1.1 %).

Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) généré par les exploitations en 2016

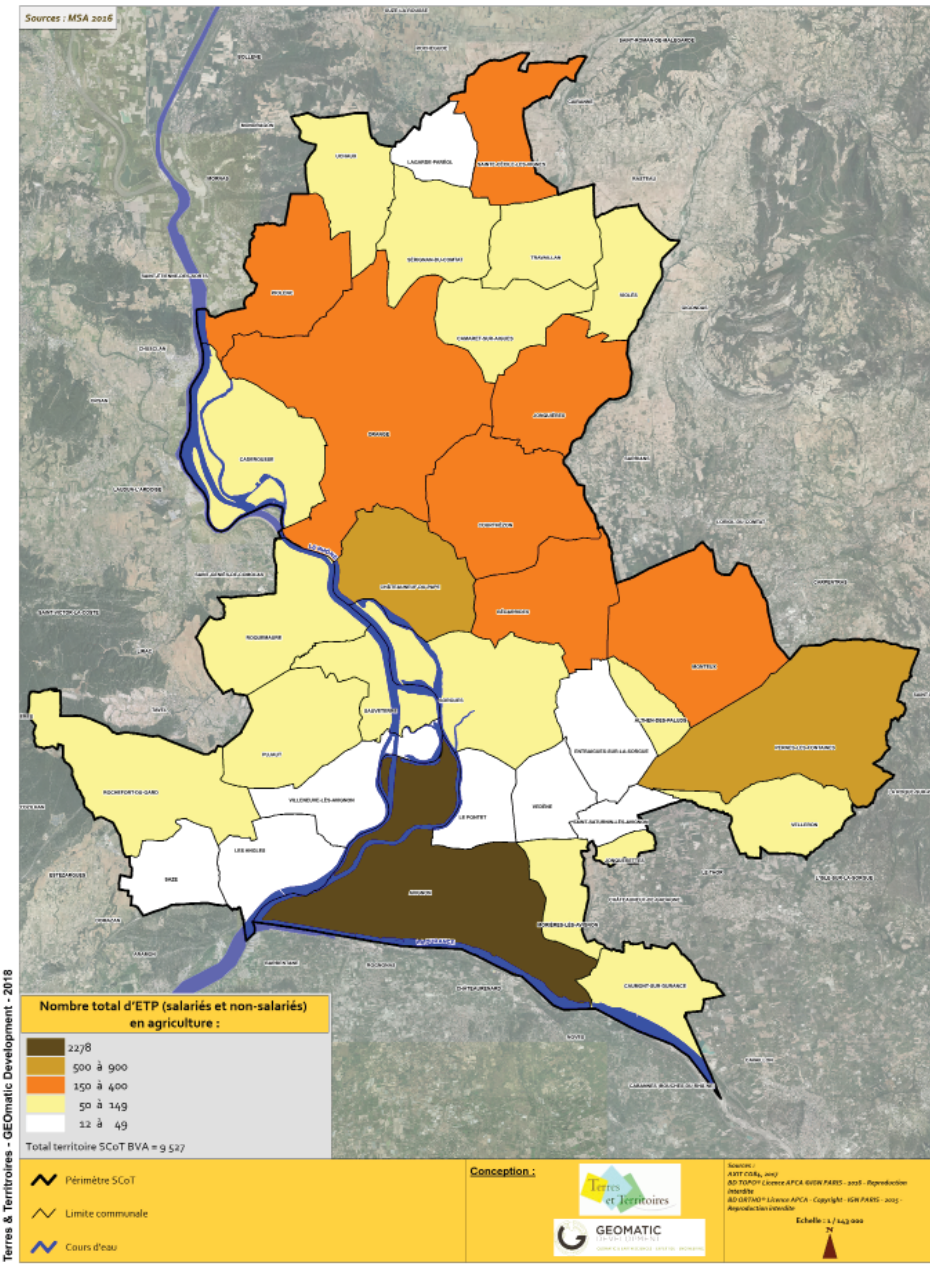

MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse du nombre d'emplois générés directement, pour l'Équivalent en Temps Plein (ETP) et la représentation en pourcentage par rapport à la population active, sont ceux fournis par la MSA et l'INSEE de l'année 2016.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Il faut remarquer toutefois que certaines faibles parts relatives d'emplois agricoles sont souvent noyées dans la masse de travailleurs du secteur secondaire et tertiaire comme les communes d'Orange et d'Avignon qui comptabilisent à elles seules 30 % des emplois agricoles du territoire du SCoT mais qui ont une part relativement faible de ses travailleurs agricoles à l'échelle de leur commune (respectivement 11 % et 15 %).

L'exception du territoire est la Commune de Châteauneuf-du-Pape qui comptabilise une part d'emplois agricoles presque cinq fois supérieure à la totalité de sa population active (3492 de travailleurs agricoles pour 915 travailleurs au total, soit 382 % d'emplois agricoles). Autrement dit, Châteauneuf-du-Pape est un pôle économique fortement générateur d'emplois agricoles, et attire de surcroît les actifs venus de l'extérieur de la Commune. Cette exception démontre la très forte dynamique économique des exploitations, surtout viticoles, grâce notamment à l'AOP du même nom que la Commune qui jouit d'une reconnaissance et d'une notoriété internationale.

Dans le secteur agricole, le cycle naturel des cultures et les aléas climatiques rythment le calendrier de travail d'une exploitation. Ainsi la charge est répartie inégalement sur l'année, avec des périodes de pointe différentes d'une filière à l'autre. Cette saisonnalité des besoins se retrouve dans le type d'emplois que génère l'agriculture du bassin de vie. C'est de mai à septembre que les exploitations en cultures spécialisées ont les plus forts besoins en main d'œuvre saisonnière, principalement pour la récolte des fruits et légumes.

Sur le territoire, plus de 50 % des emplois salariés directs agricoles sont des contrats à durée déterminée. L'activité saisonnière, bien que précaire, génère des salaires et crée de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Nombre et part relative des emplois agricoles dans la population active occupée en 2016

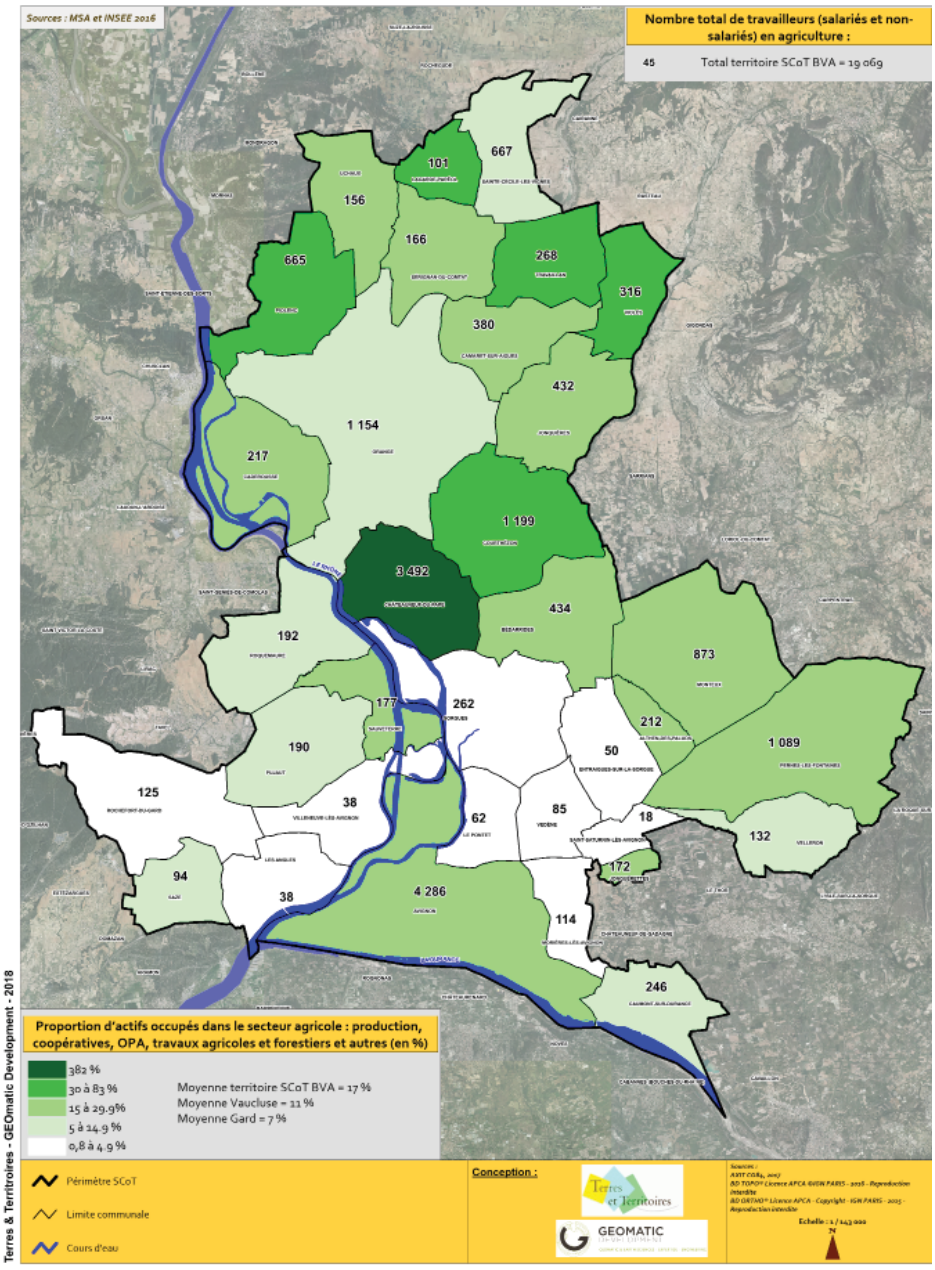

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Des exploitations agricoles orientées vers la viticulture

Une prédominance de la viticulture à l'échelle des exploitations du bassin de vie

On observe que les 24 communes du territoire abritent entre 3 (Monteux) et 115 exploitations viticoles (Sainte-Cécile-les-Vignes). En revanche, quatre communes n'en ont pas (Entraigues-sur-la-Sorgue, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, et Althen-des-Paluds) et six autres ont gardé le secret statistique (Avignon, Velleron, Caderousse, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Vedène).

Au total, 56 % des exploitations agricoles du territoire SCoT sont spécialisées dans la viticulture. On peut parler d'une prédominance car les cinq autres types de cultures représentent 44 % des exploitations restantes. Dans le détail, on retrouve :

- 16 % des exploitations spécialisées dans les grandes cultures : sur un total de 15 communes allant de 3 exploitations sur Camaret-sur-Aigues à 45 sur Pernes-les-Fontaines.

- 12 % des exploitations spécialisées dans la culture maraîchère et horticole : sur un total de sur 12 communes allant 3 exploitations sur Courthézon à 41 sur Avignon.

- 8 % des exploitations spécialisées dans la polyculture et l'élevage (et autres) sur un total de 11 communes allant 3 exploitations sur Rochefort-du-Gard à 24 sur Pernes-les-Fontaines.

- 6 % des exploitations spécialisées dans la culture fruitière et autres cultures permanentes sur un total de 10 communes allant de 3 exploitations sur Pujaut à 19 sur Pernes-les-Fontaines.

- 2 % d'élevages caprins, ovins et autres herbivores sur 5 communes : de 3 exploitations sur Sorgues à 10 sur Monteux.

La culture fruitière est très présente non loin de l'entité précédente, avec notamment des communes dominées

Typologie des exploitations selon leurs orientations technico-économiques en 2016

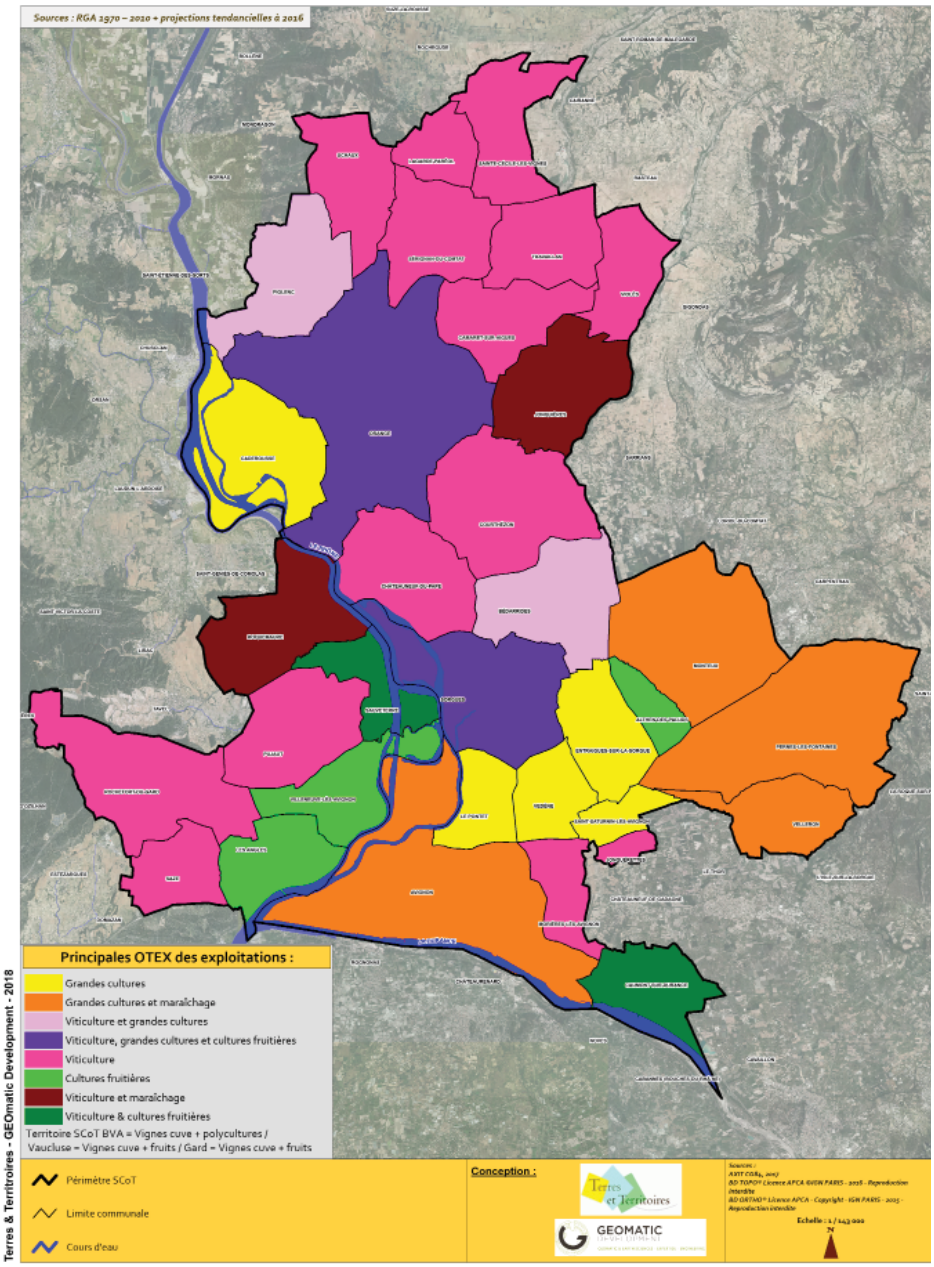

MÉTHODE

Est appelé OTEX une Orientation technico-économique, c'est-à-dire la production dominante d'une commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard. Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 2017.

par cette production comme Villeneuve-lès-Avignon sur la rive droite du Rhône, et Althen-des-Paluds au Sud-Est. À proximité de ces communes, on retrouve de la culture fruitière mêlée à de la viticulture (Caumont-sur-Durance et Sauveterre) là aussi souvent sous forme d'exploitations en polyculture.

Légèrement au plus au Nord, les trois cultures emblématiques de la Provence, vignes, vergers et céréales, se partagent les terres agricoles de Sorgues et d'Orange avant de laisser place à une dominante viticole à partir de Châteauneuf-du-Pape jusqu'à Sainte-Cécile-les-Vignes.

On retrouve toutefois deux communes viticoles partagées uniquement avec le maraîchage (sur les terres limoneuses de Roquemaure et Jonquières), et les grandes cultures (Piolenc).

Ainsi, le bassin de vie d'Avignon est composé d'innombrables poches, plaines, coteaux, et vallons agricoles de nature très diverses : les terres du Sud/Sud-Est et le long du Rhône sont réservées essentiellement aux cultures de maraîchères, horticoles et fruitières, et aux grandes cultures, alors que la vigne trouve sa place en grande majorité au Nord et à l'Est du territoire, même si de manière générale on la retrouve dans plus de 70 % des communes.

… mais une diversité culturale d'une grande richesse

Bien que 14 communes (sur l'axe Sud-Ouest/Nord-Est) soient en très grande majorité tournées vers la viticulture (voire en totalité – 100 % – pour les communes de Châteauneuf-du-Pape, Lagarde-Paréol, et Morières-Lès-Avignon), le territoire du SCoT arbore une diversité culturale extrêmement riche et répartie par entités agricoles.

On retrouve une grande entité céréalière et maraîchère au Sud/Sud-Est du territoire avec des communes en périphérie comme Avignon, Monteux, Pernes-les-Fontaines, et Velleron qui ont la particularité d'avoir un grand nombre d'exploitations en polyculture (céréales et maraîchage).

Au centre de cette entité, les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Le Pontet se spécialisent uniquement dans la grande culture, tout comme la Commune de Caderousse, isolée de cette entité sur la rive gauche du Rhône (partie Ouest du territoire du SCoT).

Part des orientations technico-économiques (OTEX) des exploitations en 2017

source : RGA 2017

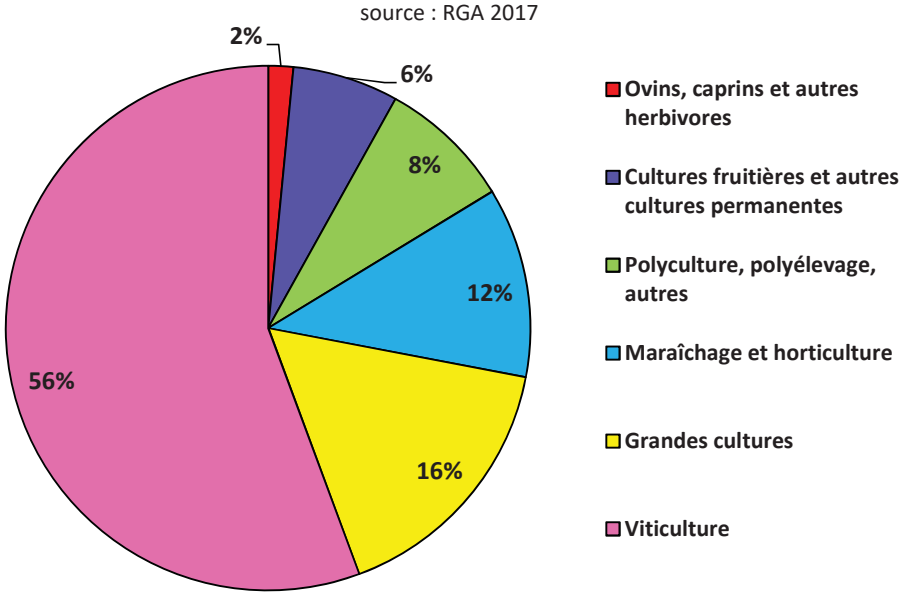

Des systèmes d'exploitation marqués et orientés vers la production de vin de cuve
Source : Terres & Territoires

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Un territoire agricole diversifié

Le territoire agricole du bassin de vie a beaucoup évolué durant les 25 dernières années; tandis que les surfaces en grandes cultures (céréales) et vignes de cuve se sont stabilisées voire agrandies, les surfaces dédiées aux fruits et légumes ont fortement reculé. Voici les principales productions en 2014 selon leur importance en surface :

- 37 % de vignes (soit 15 700 ha)

Sur les presque 43 000 hectares de terres agricoles que compte le territoire, les vignes occupent plus de 15 700 ha, soit environ 37 % des surfaces agricoles. Outre la vigne de cuve omniprésente, nous observons également que certaines surfaces sont dédiées aux pépinières viticoles sous deux formes principales : les vignes mères et les pépinières viticoles.

Ces cultures se concentrent quasi exclusivement sur un axe nord-est (Sainte Cécile les Vignes) – sud-ouest (Saze) de manière préférentielle sur les coteaux, là où le relief y est le plus accidenté, le terroir le plus adapté et les terres bien exposées.

Il faut souligner que certaines parties du territoire sont hyper spécialisées et presque exclusivement tournées vers la vigne de cuve : c'est le cas de la Communauté de Communes Aygues Ouveze en Provence ou bien encore des communes de Châteauneuf-du-Pape, Roquemaure, Pujaut ou bien encore Saze.

Le terroir est diversifié et reconnu pour sa qualité puisque ces vignes sont situées au sein de plusieurs aires d'appellation. Pour le reste, les parcelles sont valorisées en Vins de pays (IGP Méditerranée et/ou Vaucluse) ou bien alors en Vins de Table.

- 34 % de céréales et jachères (soit 14 600 ha)

Sur les presque 43 000 hectares de terres agricoles que comptent le territoire, les grandes cultures (blé, tournesol, maïs, etc.) et les terres en interculture occupent plus de 34 % des surfaces. Les îlots fonciers de taille assez importante dans la plaine et la qualité agronomique du territoire sont des critères propices à

Mode d'occupation du sol décliné selon la nature des productions en 2010 et 2015

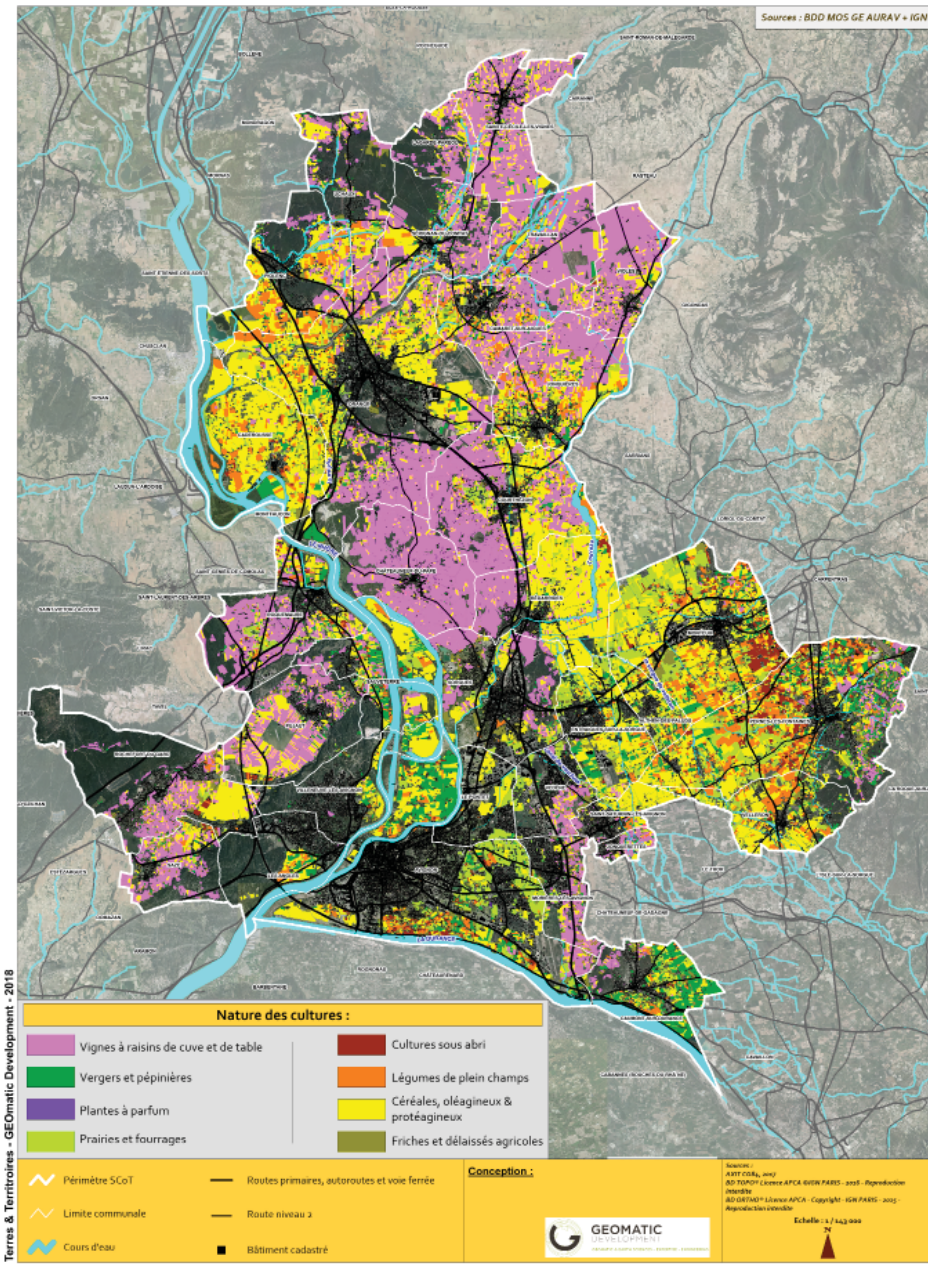

ce type de cultures mécanisables. Outre les céréales et les oléagineux, nous observons une augmentation notable des surfaces en semences. Deux bassins de productions se distinguent à l'échelle du bassin de vie d'Avignon : la vallée du Rhône (Caderousse, Orange et les îles du Rhône) et la plaine du Comtat (de Velleron à Jonquières).

- 10 % de cultures légumières (soit 4 100 ha environ)

Avec encore plus de 3 350 hectares de surfaces dédiées à la production légumière (de plein champ ou sous abri), ce territoire demeure un des principaux bassins de production à l'échelle du département. Ces surfaces se répartissent principalement au cœur de la plaine comtadine et dans la vallée du Rhône (Caderousse etc.).

- 8 % de prairies et de parcs à animaux (soit 3 450 ha environ)

Cette catégorie regroupe différents types d'espaces : parcelles dédiées à la production de foin, au pâturage des animaux ou bien encore à de l'activité équestre. Deux bassins de productions se distinguent à l'échelle du bassin de vie d'Avignon : les foins de Montfavet et les prairies humides dans la plaine comtadine.

-7 % de vergers et pépinières (soit 2 800 ha)

Autrefois filière importante sur le territoire, les surfaces plantées en vergers et en particulier les fruits à pépins et à noyaux (pommes, poires, pêches et abricots principalement) se sont effondrées depuis maintenant plusieurs années. Les parcelles occupées par des vergers en 2014 se concentrent dans des secteurs tels que les îles du Rhône, plaine alluviale de la Durance (Caumont), la plaine comtadine et enfin les marges des Monts de Vaucluse (Pernes-les-Fontaines).

- Les autres productions en place

Bien qu'ils ne s'agissent que de filières de production moins présentes en terme de surface, il faut néanmoins souligner que l'élevage, l'apiculture et les plantes aromatiques, médicinales et à parfum sont implantés dans ce territoire.

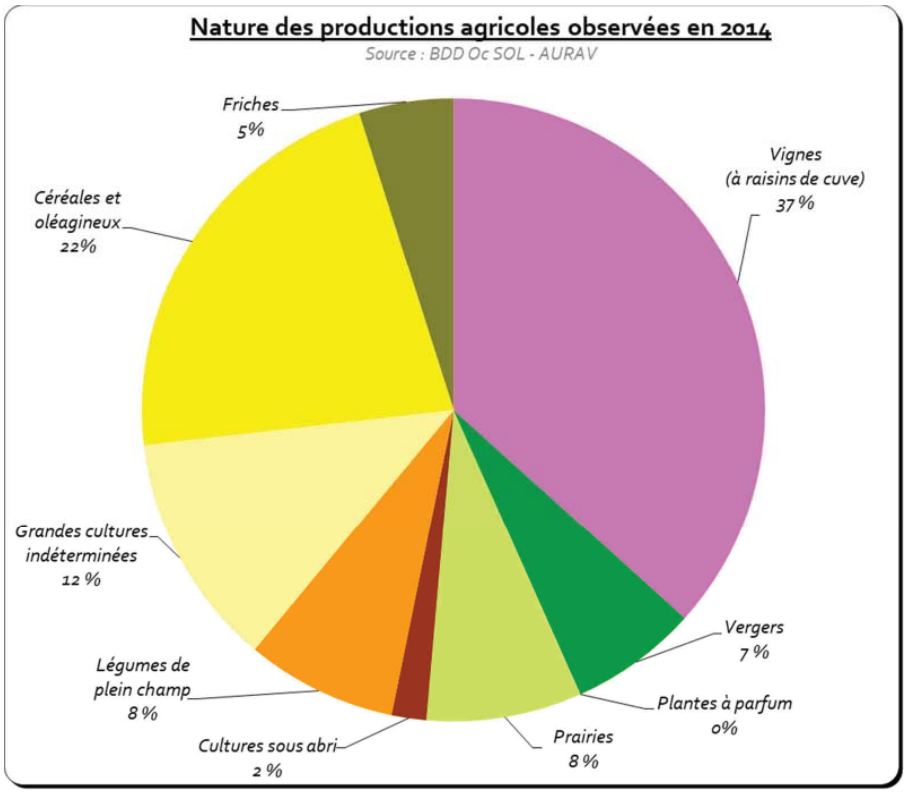

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les cultures en agriculture biologique

L'agriculture biologique du territoire SCoT concerne bon nombre d'exploitations viticoles dont les raisins produits sont envoyés en grande majorité en vinification. Dans les grands secteurs viticoles, comme aux alentours d'Orange, plus de deux tiers des exploitations biologiques produisent de la vigne de cuve (voire plus comme Châteauneuf-du-Pape – 96 % des exploitations, Violès – 91 %, ou encore plus au Sud-Ouest, Rochefort-du-Gard -100 %).

Dans les communes moins viticoles, comme au Sud, autour d'Avignon jusqu'à Monteux ou Caderousse, aucune exploitation ne produit de la vigne de cuve en agriculture biologique.

En revanche, d'autres cultures sont mises en avant comme les cultures fruitières AB, la production de légumes frais AB et de fourrage ou d'autres productions AB (non déterminées par le RGA). Ces différentes communes se partagent les productions de manière plus ou moins égale, avec de légères dominantes ici et là, tantôt sur la production de légumes frais et fourrage AB (Velleron, Entraigues-sur-la-Sorgue), tantôt sur la production de fruits AB (Althen-les-Paluds, Caumont-sur-Durance – 100 %), ou bien plus portée sur d'autres cultures AB (Le Pontet, Sauveterre), ou enfin réparties de manière homogène (Villeneuve-lès-Avignon, Monteux).

En termes de surface valorisée en AB, la dominante des exploitations viticoles se confirme avec d'importantes étendues de parcelles AB en vignes, en l'occurrence :

- 3 000 hectares de vignes
- 120 hectares de vergers
- 150 hectares de légumes frais et de fourrages (51 %/49 %)

Répartition des exploitations agricoles en mode biologique par productions en 2015

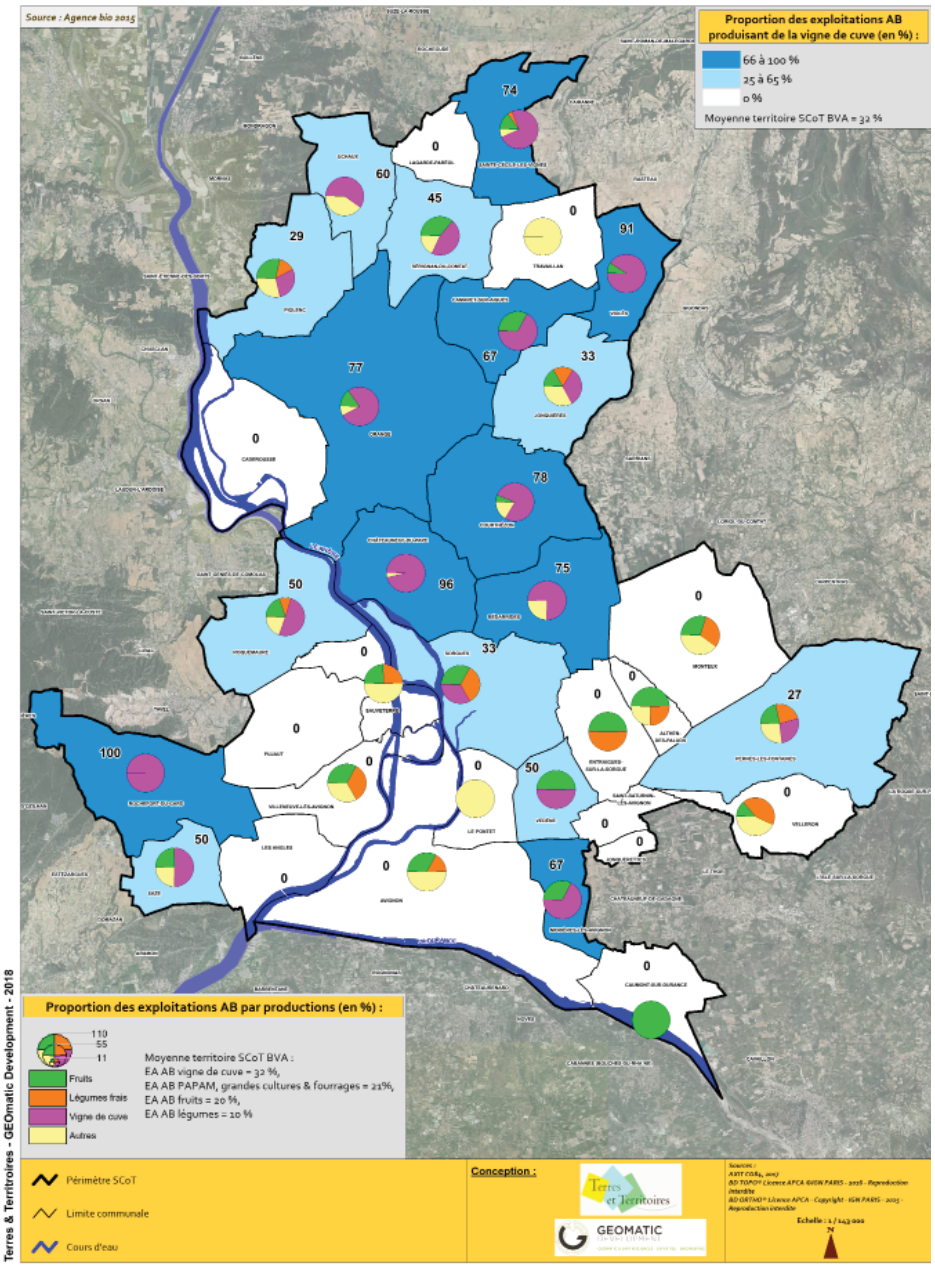

MÉTHODE

Les chiffres concernant l'agriculture biologique évoqués ici ont été fournis par l'Observatoire Nationale de l'Agriculture Biologique (ONAB) et ont été rapportés aux chiffres concernant l'agriculture dans son ensemble obtenus via le recensement Agreste 2010 et remis à jour afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité 2017.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Un très grand nombre de structures viticoles

13 organismes professionnels agricoles se localisent dans les limites du SCoT. Parmi eux, 11 coopératives se partagent le territoire avec une prédominance viticole dans la partie Nord, et deux fédérations, toute aussi viticole, la fédération des Vignerons Indépendants de la Vallée du Rhône à Orange et celle des Syndicats de Producteur de Châteauneuf-du-Pape.

Le poids des caves coopératives a toutefois tendance à disparaître dans les secteurs dédiés aux crus et en particulier à Châteauneuf-du-Pape. En effet, la montée en gamme incite au développement de caves particulières, avec retrait des apports aux coopératives qui peuvent dans certains cas se retrouver fragilisées.

À ce jour, nous comptons pour la filière viticole :

· 9 caves coopératives situées à Courthezon, Châteauneuf-du-Pape, Sainte Cécile les Vignes (x 2), Sérignan du Comtat, Morières les Avignon, Roquemaure, Rochefort du Gard et Pujaut et,

· plus de 200 caves particulières réparties sur l'ensemble du territoire du bassin de vie mais avec une concentration dans la moitié nord à partir de Châteauneuf-du-Pape ; le nombre de caves particulières est en effet le plus important au sein de l'appellation Châteauneuf-du-Pape avec presque 90 domaines vinifiant à ou à proximité de ce village.

La vente directe est très développée dans l'ensemble de ces caves particulières et dans les caveaux des coopératives. La taille des organisations de vignerons de l'appellation Côtes-du-Rhône dote le Syndicat Général de moyens très importants pour assurer la défense des vignerons et le prix des produits. La tendance à la monoculture de la vigne de cuve en est renforcée.

Aires d'appellation et vignoble planté en 2014

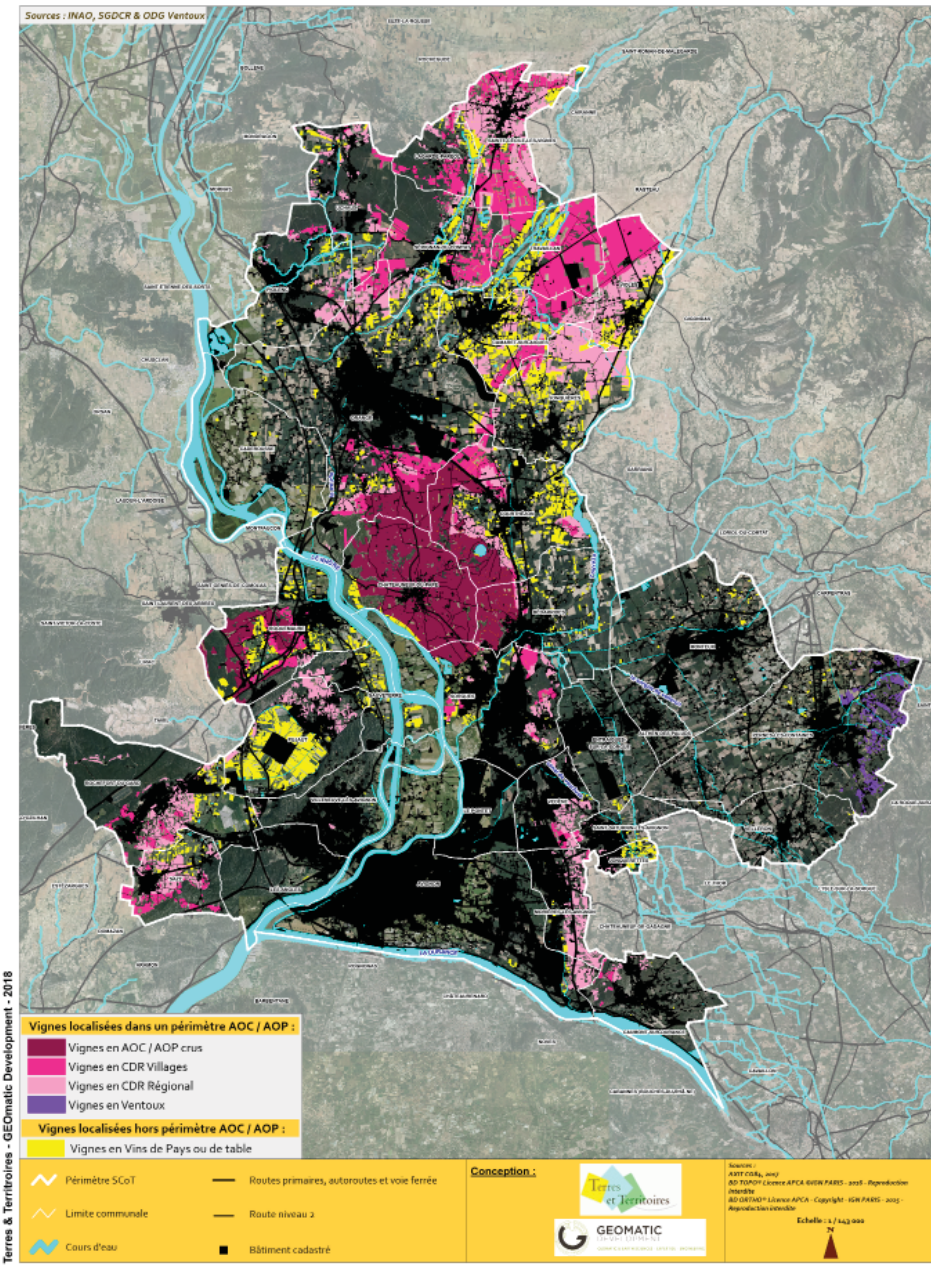

Aussi, la présence de quatre coopératives agricoles (traitement, fertilisation et équipements) situées en plein cœur du territoire du SCoT démontre une bonne dynamique agricole, confirmée auparavant par le taux d'emploi élevé de cette branche dans les communes du Centre et du Nord.

Dans le détail, on retrouve donc :

- 1 coopérative de céréaliculture (Orange)

- 4 coopératives agricoles (traitement, fertilisation et équipements) à Camaret-sur- Aigues, Châteauneuf-du-Pape, Orange et Sorgues.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

Une gamme diversifiée de vins

Nous observons sur ce territoire une production très diversifiée de vins allant des crus aux vins de Pays et de table. En termes de surfaces, les vignes plantées sont valorisées à hauteur de :

- 3 610 ha en crus (Châteauneuf-du-Pape et Lirac confondus), soit 22 % des surfaces viticoles plantées ;
- 3 918 ha en CDR Villages, soit 24 % des surfaces viticoles plantées ;
- 4 318 ha en CDR Régional, soit 27 % des surfaces viticoles plantées ;
- 266 ha en Ventoux, soit 2 % des surfaces viticoles plantées ;
- 4 040 ha en Vins de Pays et de Table confondus, soit 25 % des surfaces viticoles plantées.

La diversification des activités agricoles et les circuits : une demande de plus en plus forte ?

Il est constaté que le territoire du SCoT dispose de plusieurs magasins de producteurs (tenus par des agriculteurs) qui permettent aux consommateurs de trouver une large gamme de produits locaux. Ces moyens de commercialisation sont mis en place essentiellement dans l'agglomération avignonnaise (49 exploitations à Avignon), en périphérie Sud de Carpentras, à Monteux (47) et Pernes-les-Fontaines (45), et dans les environs d'Orange (24), Piolenc et Roquemaure (14). Les communes urbaines et leurs périphéries restent plus fréquentées par les touristes en moyenne et haute saison ce qui peut expliquer le peu de vente directe sur plus de la moitié du territoire.

L'éventail de produits vendus de cette manière est majoritairement composé de produits frais : fruits et légumes de saison. La gamme de produits est complétée par des produits issus de l'apiculture, de l'oléiculture et de la viticulture mais aussi par des produits issus l'élevage (fromage et viande).

Part relative des exploitations commercialisant en circuits courts (hors vin) en 2016

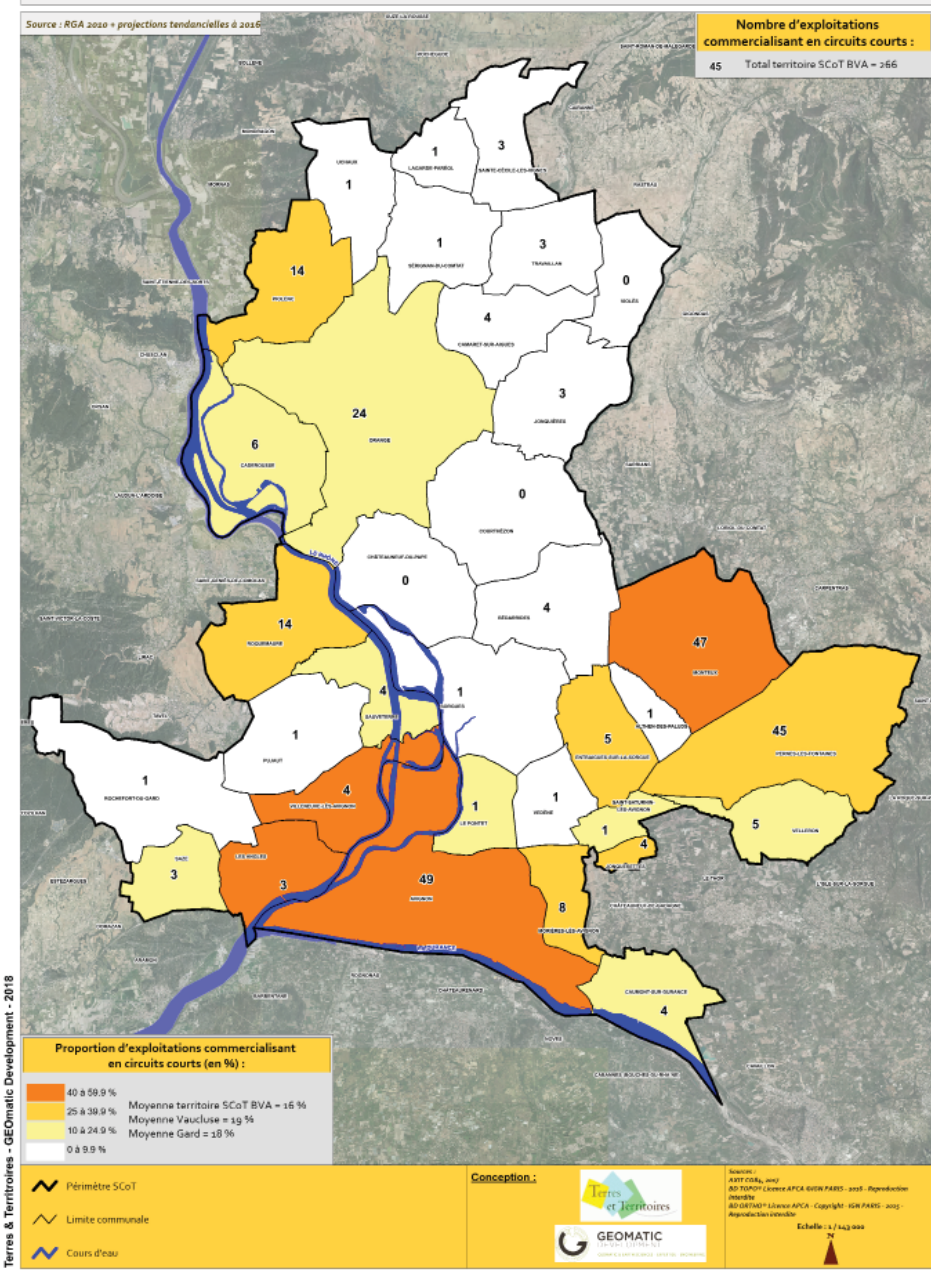

MÉTHODE

Les différents points de vente directe, quels que soit leur forme, répertoriés ici, ne forment pas une liste exhaustive des points de vente directe existants. En effet, de nombreux exploitants pratiquent la vente directe sans être adhérents d'un réseau, estimer leur nombre en devient très complexe. Étant donné le nombre important de caveaux permettant l'achat direct des produits issus de la filière viticole, nous avons décidé de nous attarder dans cette analyse essentiellement sur la vente directe de produits locaux hors vins.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

À noter l'existence de nombreux marchés alimentaires classiques sur lesquels les exploitants ont aussi la possibilité de vendre en direct leur production. Les projets concernant la mise en commercialisation en circuits-courts ne cessent de s'accroître.

Les exploitants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'organisations pour commercialiser les produits issus de leur exploitation et les consommateurs sont, de leur côté, de plus en plus sensibles à la manière dont ils consomment.

Les activités complémentaires

9, c'est le pourcentage moyen d'exploitations agricoles ayant une activité de diversification sur le territoire SCoT : cette part est légèrement plus faible que les moyennes départementales du Vaucluse (14 %) et du Gard (16 %).

Parmi les activités de diversification, on retrouve les différents types d'hébergement (gîtes ruraux, maisons d'hôtes au domaine ou à la ferme, etc.), de restaurations, et d'activités de loisirs.

Au total, sur les 9 % d'exploitations agricoles diversifiant leur activité :

- **83 % ont une offre d'hébergement ;**
- **11 % proposent une activité de loisir (balade gourmande, parcours dans les vignes, balade à cheval…) ;**
- **6 % ont un établissement de restauration**

De manière générale, les exploitations agricoles ayant une activité de diversification se situent à proximité des pôles urbains du territoire (Orange, Avignon) et de ses communes urbaines voisines comme Carpentras. Les cinq communes qui abritent le plus d'exploitations agricoles proposant une activité complémentaire sont : Pernes-les-Fontaines (20), Orange (18), Monteux (14), Sainte-Cécile-les-Vignes (10) et Avignon (9).

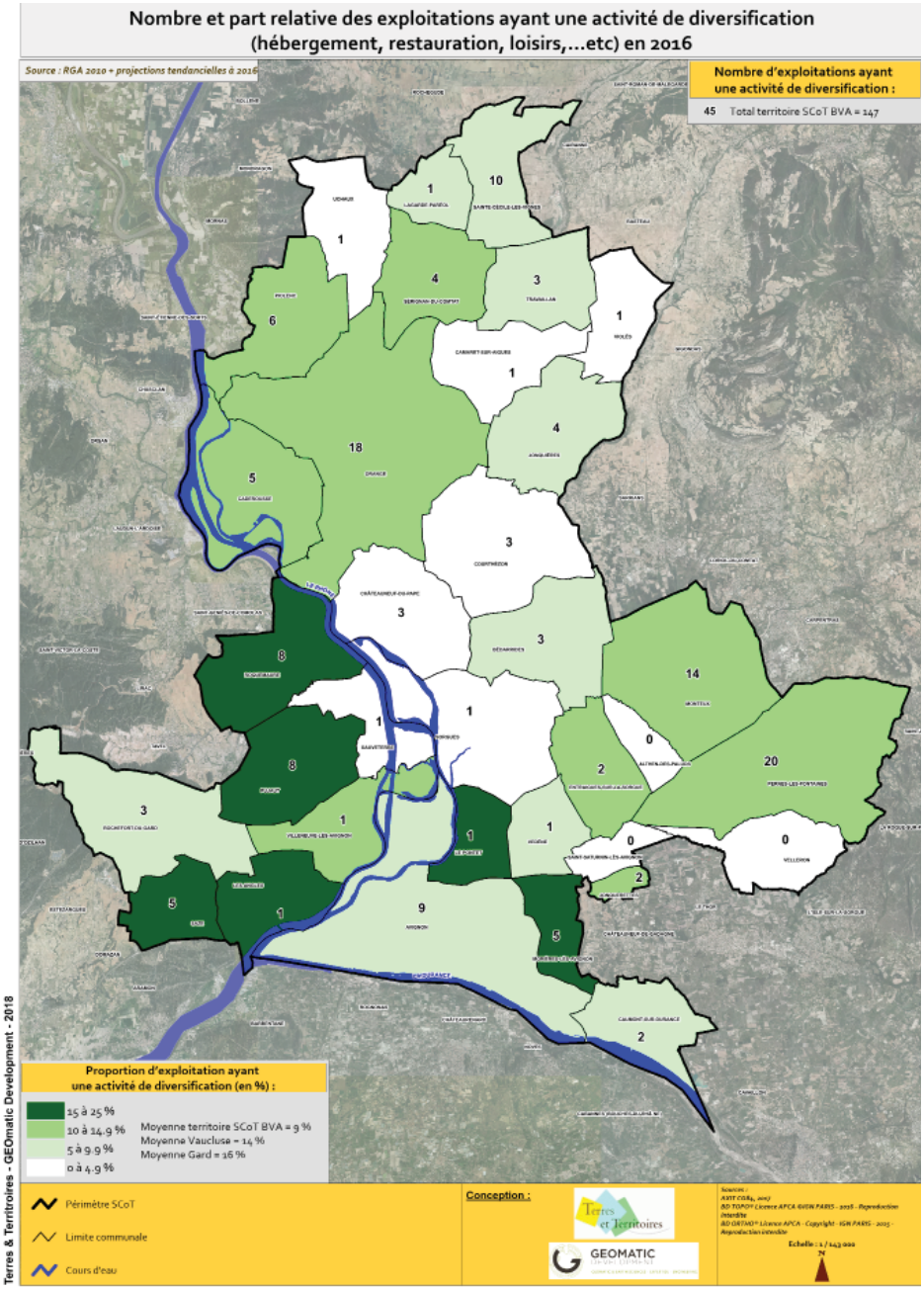

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE, DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE TRÈS RICHE ET DIVERSIFIÉE

L'accueil sur les exploitations s'est développé afin de valoriser le patrimoine lié à l'agriculture locale. Qu'il s'agisse d'hébergement, de restauration ou encore de loisir à la ferme ou dans des domaines, des exploitants se sont lancés dans ces activités en complément de leur travail agricole.

Outre l'hébergement (et parfois la restauration), les exploitations locales proposent d'autres activités sur les domaines viticoles comme :

- des expositions temporaires
- des visites guidées/commentées du vignoble
- des paniers pique-niquent
- des soirées à thème
- des apéritifs vignerons-fermiers.

Une des 49 exploitations agricoles pratiquant la vente directe sur la commune d'Avignon
Source : Terres & Territoires

Il s'avère extrêmement difficile de recenser chacune des exploitations car chaque domaine viticole agit individuellement et au rythme, qu'il le souhaite. Disons pour apporter le plus de précisions possible que les domaines possédant une cave particulière ont souvent dans leur dynamique de développement ce genre d'animations.

D'un point de vue économique, alors qu'habituellement le choix de diversifier leur activité représente, pour les exploitants agricoles, une part non négligeable de leur chiffre d'affaires, il semble que, selon les dires des viticulteurs rencontrés, le fait de proposer des hébergements ou un quelconque accueil sur un domaine viticole ne soit qu'un élément permettant de communiquer sur l'existence de ce domaine. Ils ne permettent pas un réel apport financier mais facilitent le bouche-à-oreille, la promotion des vins et donc in fine leur vente directe.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon possède un capital agricole important qui couvre 54 % du territoire, composé de terroirs agricoles productifs et de terroirs viticoles diversifiés et reconnus. Située au cœur d'un bassin de consommation de 16 millions d'habitants, l'agriculture est à considérer comme un véritable levier pour l'économie locale. Avec plus de 1440 exploitations agricoles professionnelles qui représentent 1 600 employeurs, le territoire doit faire face à plusieurs constats :

- Un territoire doté d'une qualité des sols exceptionnelle permettant une productivité élevée et adaptable à tous types de productions agricoles. Ainsi 46 % du territoire est favorable à très favorable à une mise en valeur agricole au sens des cultures à haut rendement.
- Un territoire inégal sur le plan de l'irrigation agricole entre la partie vauclusienne, historiquement aménagée pour l'accès à l'eau et la partie gardoise, quasi dépourvue de réseau collectif.
- Un terroir agricole reconnu, qualitatif et diversifié qui compte 10 AOC/AOP emblématiques et reconnues.
- Une agriculture créatrice d'emplois endogène au territoire et essentielle dans les secteurs les plus ruraux, notamment sur le nord sur la CCAOP ou encore Châteauneuf-du-Pape.
- Une régression importante des surfaces agricoles dont le rythme entre 2001 et 2013 s'estime à 100 ha/an, induisant une chute irréversible du nombre d'exploitations agricoles.
- 19 500 ha de terres agricoles sont aujourd'hui soumises à des pressions et/ou des contraintes fonctionnelles d'exploitations importantes.

Le SCoT en tant que document de planification, ne dispose pas de tous les moyens permettant une préservation et une bonne gestion des espaces agricoles. Ces principaux leviers d'action passent par la maîtrise de l'urbanisation. Dans un souci de valorisation de l'agriculture, le projet de SCoT devra planifier le développement urbain et les conditions de ce développement, en prenant en compte :

- la nécessité de maintenir l'appareil agricole productif du territoire, permettant de lui assurant une alimentation saine et locale,
- la nécessité de préserver durablement les terres fertiles et irriguées, tout comme les terres agricoles potentiellement irrigables ayant fait l'objet d'investissements publics,
- la nécessité de stopper le mitage de l'espace agricole et l'enclavement des exploitations afin de limiter les conflits d'usage et de voisinage, de favoriser la circulation et l'accès dédiée aux engins agricoles, et de réduire les temps de parcours pour les exploitants en raison du morcellement du parcellaire,
- la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre d'une politique foncière agricole permettant l'installation ou la reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs sur le territoire, où les prix du marché sont à la hausse, portés par les crus reconnus des Côtes du Rhône,
- la nécessité de favoriser la diversification des activités agricoles, notamment la vente directe à la ferme et les circuits-courts.

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.1 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES EN ADÉQUATION AVEC LA TAILLE DES COMMUNES

En 2015, le territoire du SCoT possède en moyenne 262 équipements pour 10 000 habitants. Ce chiffre reste inférieur aux moyennes du Vaucluse (412 équipements pour 10 000 habitants) ou de la région PACA (437 équipements pour 10 000 habitants). Toutefois, il est relativisé étant donné que le territoire accueille 55 % de la population du Vaucluse.

La répartition géographique des équipements et services, hiérarchisée selon 3 catégories (de proximité, intermédiaires ou supérieurs) permet d'identifier différents secteurs :

Avignon et sa première couronne urbaine qui concentrent les équipements et services rares (gamme supérieure). La ville centre constitue par ailleurs le pôle principal d'équipements du SCoT avec 3162 équipements, soit près de 42 % de la totalité, dont 69 % des équipements de la gamme supérieure. La ville centre concentre notamment les services administratifs

DÉFINITIONS

- **Les équipements décrits ici** recouvrent les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.
- Les équipements sont répartis en trois gammes :
  - **Gamme de proximité** : École maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste…
  - **Gamme intermédiaire** : Collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie …
  - **Gamme supérieure** : Lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi…

Les différentes gammes d'équipements analysées dans le SCOT

GAMME	EQUIPEMENT	SOURCES	TOTAL SCOT
Supérieure	Préfecture	BPE Insee 2015	1
Supérieure	Prison	BPE Insee 2015	1
Supérieure	Pôle Emploi et antenne	BPE Insee 2015	16
Supérieure	Hypermarché	BPE Insee 2015	9
Supérieure	Lycée (public/privé)	Rectorat 2015	29
Supérieure	Enseignement supérieur (nombre d'établissements)	BPE Insee 2015	23
Supérieure	Etablissement de santé public/privé (hôpital, Clinique, maternité)	BPE Insee 2015	44
Supérieure	Médecin spécialiste **(4)**	BPE Insee 2015	282
Supérieure	Hébergement adultes et enfants handicapés (ex: ADAPEI)	BPE Insee 2015	20
Supérieure	Cinéma	CNC	11
Supérieure	Ecole de musique / Local répétition	CD84	6
Supérieure	Salle de spectacles avec licence 1	DRAC	102
Intermédiaire	Gendarmerie ou commissariat de police	BPE Insee 2015	13
Intermédiaire	Trésorerie	BPE Insee 2015	32
Intermédiaire	Supermarché	BPE Insee 2015	52
Intermédiaire	Collège (public/privé)	CG84 2015	31
Intermédiaire	Professions de santé **(3)**	BPE Insee 2015	1356
Intermédiaire	Laboratoire d'analyses	BPE Insee 2015	31
Intermédiaire	Hébergement pour personnes âgées (ex: Ehpad, maison de retraite, résidences spécialisées, etc)	BPE Insee 2015	35
Intermédiaire	Accueil petite enfance (ex: crèches, halte-garderie, jardin d'enfants, etc)	BPE Insee 2015	52
Intermédiaire	Bassin de natation	BPE Insee 2015	23
Intermédiaire	Présence d'une gare	Etude gares AURAV	15
Proximité	Bureau de poste	BPE Insee 2015	40
Proximité	Nombre de commerces de proximité **de niveau 1 (1)**	BPE Insee 2015	615
Proximité	Nombre de commerces de proximité **de niveau 2 (1)**	BPE Insee 2015	1226
Proximité	Nombre de services de proximité **(2)**	BPE Insee 2015	2895
Proximité	École maternelle et primaire	Rectorat 2015	200
Proximité	Médecin généraliste	BPE Insee 2015	329
Proximité	Pharmacie	BPE Insee 2015	126
Proximité	Terrain et salle de sport spécialisés **(5)**	BPE Insee 2015	322

(1) - Commerces de proximité de niveau 1 : supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, produits surgelés, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux.
Commerces de proximité de niveau 2 : magasins de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager, de meubles, de sports et loisirs, de revêtements murs/sols, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, parfumerie, fleuriste.
(2) - Panier de services : coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restaurant, agence immobilière, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté, Banque, caisse d'épargne
(3) - Professions de santé : Chirurgien-dentiste, Infirmier, Masseur-kinésithérapeute, Sage-femme, Orthophoniste, Orthoptiste, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Ergothérapeute, Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Diététicien
(4) - Médecin spécialiste : Ophtalmologue, Dermatologue, Gynécologue, Pédiatre, Psychiatre, Médecine du travail Endocrinologue, Gastro-entérologue, Neurologue, Rhumatologue
(5) - Salle de combat, salle ou terrain spécialisé, athlétisme, piste roller / skate…

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

tels que la préfecture, les services des impôts, ou encore les établissements hospitaliers, universitaires et culturels.

Les communes limitrophes d'Avignon, telles que Le Pontet, Villeneuve-lès-Avignon et Les Angles viennent renforcer la polarité principale en proposant un nombre d'équipements élevé : 14 % du total du SCoT.

La ville d'Orange concentre 11 % des équipements du SCoT, dont 14 % du total des équipements supérieurs. L'offre en établissements de santé et médecins spécialisés est conséquente toute comme celle en offre culturelle. Elle offre ainsi une gamme d'équipement importante qui rayonne sur son bassin de vie, plus rural.

La répartition géographique des équipements est corrélée à la population. Ainsi la population se concentre sur les communes ayant un bon niveau d'équipements : près de 80 % de la population du SCoT habitent sur des communes pourvues d'équipements intermédiaires ou supérieurs. Toutefois une dichotomie est constatée entre le nord du territoire moins pourvu en équipements et le reste du Bassin de Vie d'Avignon.

Lagarde-Paréol et Travaillan, localisées au nord d'Orange sont les communes les moins pourvues en équipements du quotidien avec seulement 2 et 7 équipements respectifs.

Jonquerette, Uchaux, Sauveterre et Saze, fournissent les services minimums à la population avec une vingtaine d'équipements et services.

Ces communes restent néanmoins dépendantes des villes plus fournies en équipements comme celles de Piolenc, et Sainte-Cécile-les-Vignes sur le Bassin de Vie d'Orange, ou encore celles de Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon.

Les communes situées le long de l'axe Avignon / Monteux viennent compléter l'offre de services et d'équipements proposés par le cœur urbain d'Avignon et la centralité d'Orange.

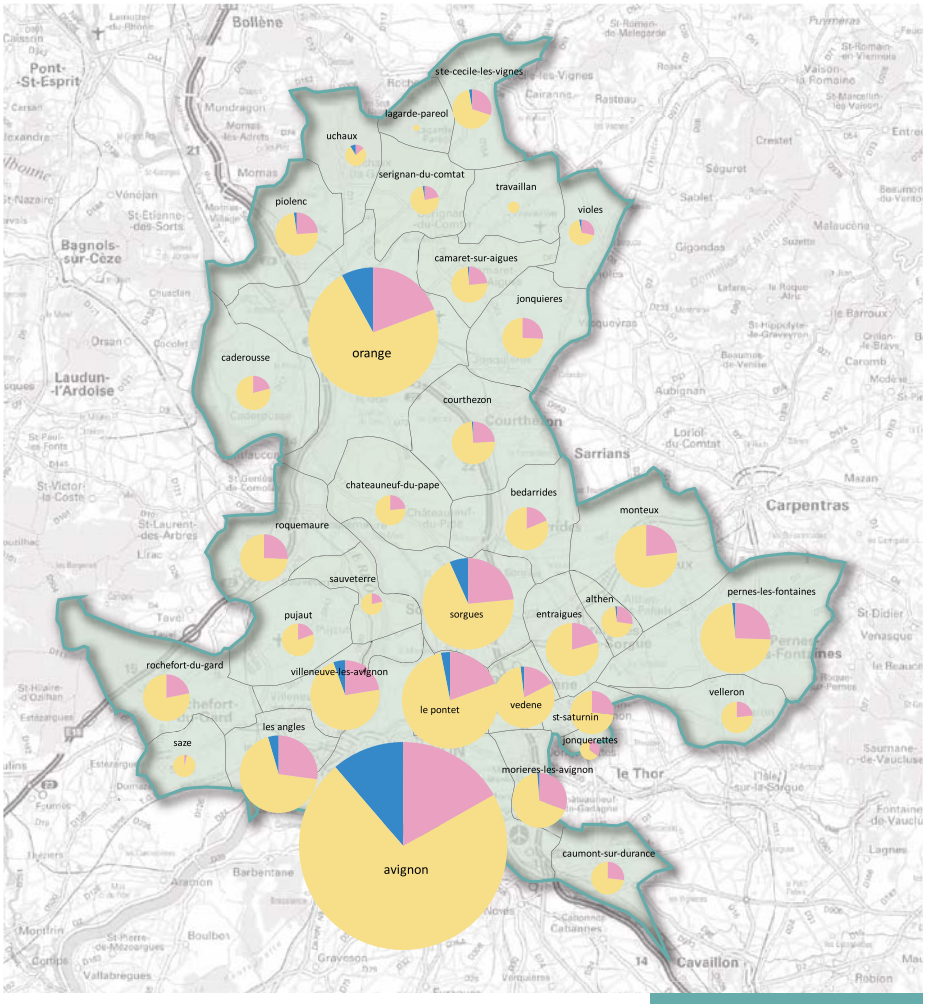

Les niveaux d'équipements

- Equipements de proximité
- Equipements intermédiaires
- Equipements supérieurs

0 2,5 5 km

Nombre d'équipements total

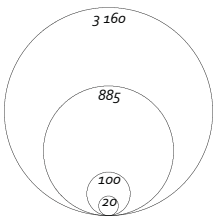

Source : Insee, BPE 2015

NIVEAUX D'EQUIPEMENTS

Octobre 2017

AURAV

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.2 UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE POUR TOUS MAIS À RENFORCER

Les services de santé sont marqués par la présence de deux équipements structurants au sein du SCoT : un centre hospitalier public de 891 lits à Avignon, et un centre hospitalier public de 266 lits à Orange, les deux disposant d'une maternité et d'un service d'urgences qui rayonnent au niveau départemental.

La présence de ces hôpitaux est renforcée par des cliniques (publiques et privées) sur Avignon, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon et Sorgues, dont certaines sont spécialisées et reconnues telles que la clinique de la main à Fontvert (Sorgues).

L'offre de soins est également diversifiée. Toutefois avec 11 médecins généralistes pour 10.000 habitants, le SCoT est moins bien pourvu que le Vaucluse (14 médecins pour 10.000 habitants) ou le Gard (13,6 médecins), posant des difficultés d'accès pour des prises en charge rapide ou pour l'arrivée de nouveaux patients.

La baisse observée sur chacun des deux départements sur le nombre de médecins entre 2007 et 2014 : - 6 % sur le Gard et -7,9 % sur le Vaucluse, est un véritable sujet, d'autant plus sur un territoire dont près d'un tiers de la population à plus de 60 ans.

Cependant, l'ensemble des communes du SCoT dispose d'au moins un médecin généraliste, à l'exception de 4 communes (Lagarde-Paréol, Travaillan, Jonquières, Sauveterre). Violès va prochainement perdre son médecin généraliste.

Plusieurs projets de pôles de santé sont portés par les communes pour renforcer l'offre de soins. C'est notamment le cas à Sérignan-du-Comtat, Sauveterre ou encore Camaret-sur-Aygues, dont les médecins sont saturés et ne prennent plus de nouveaux patients.

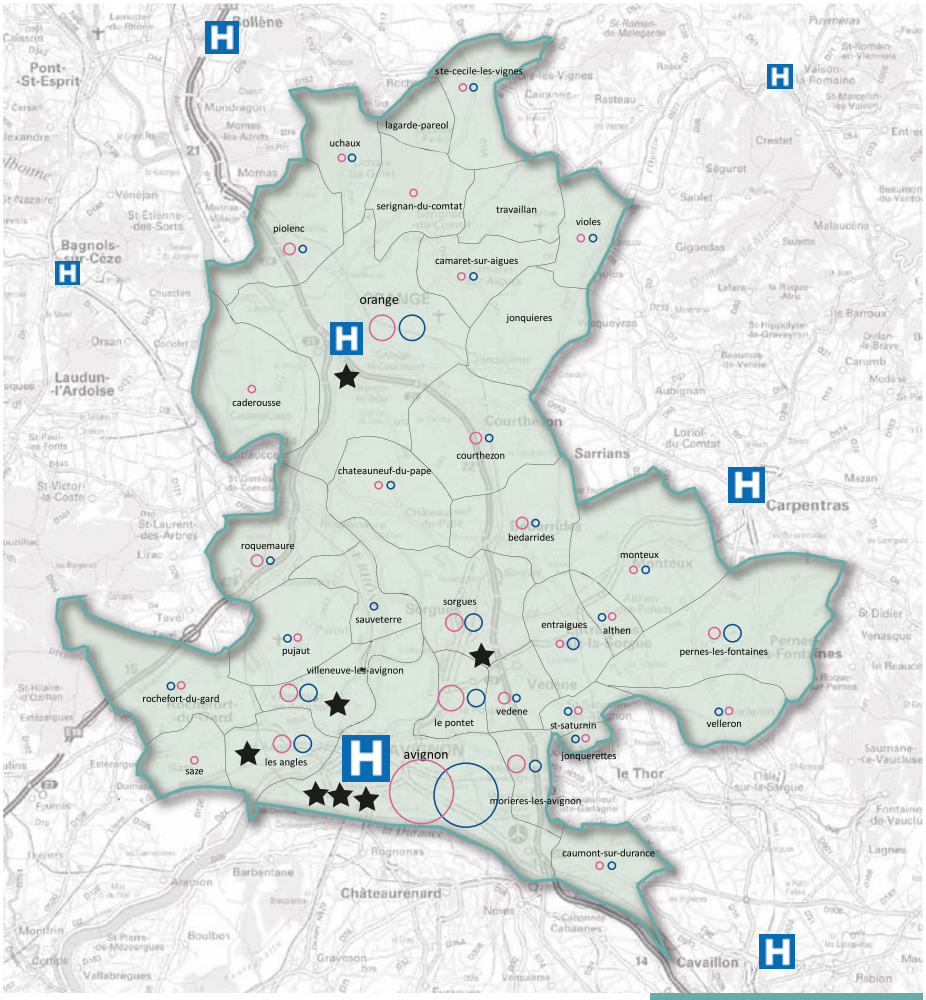

Clinique spécialisée Fontvert, Sorgues

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.3 L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON, UN ATOUT CONSIDÉRABLE À CONFORTER

Un bon maillage du primaire

L'ensemble des communes du SCoT dispose à minima d'une école maternelle et d'une école primaire. Cette offre met en avant la qualité du maillage de proximité. Plusieurs communes ont fait part des fluctuations des effectifs scolaires. Cette problématique renvoie notamment à l'offre de logements plus ou moins diversifiée proposée. De plus, certaines de ces écoles maternelles et primaires sont intégrées ou à proximité de Périmètres Politique de la ville et nécessitent des travaux de réhabilitations.

Un maillage du secondaire calé sur l'armature urbaine

La localisation des structures du secondaire (collège et lycée) reflète, quant à elle, l'armature urbaine du SCoT.

Le territoire concentre 19 collèges localisés essentiellement sur les communes du cœur urbain. Seules Roquemaure et Ste Cécile-les-Vignes, rattachées au bassin de vie d'Orange dispose d'un collège.

En termes d'effectifs, sur les 19 collèges présents sur le SCoT à la rentrée 2014-2015, seuls 5 ont vu leurs effectifs augmenter depuis 2004. Ainsi, la baisse observée depuis 10 ans est de -13 %, soit près de 2000 collégiens en moins.

Les lycées généraux et techniques se concentrent à Avignon (13 lycées) et à Orange (3 lycées).

Les 5 lycées restants étant situés sur Vedène, Villeneuve, Sorgues et Ste Cécile-les-Vignes.

Sur Avignon, 5 lycées délivrent plus d'une vingtaine de BTS et 4 lycées accueillent des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

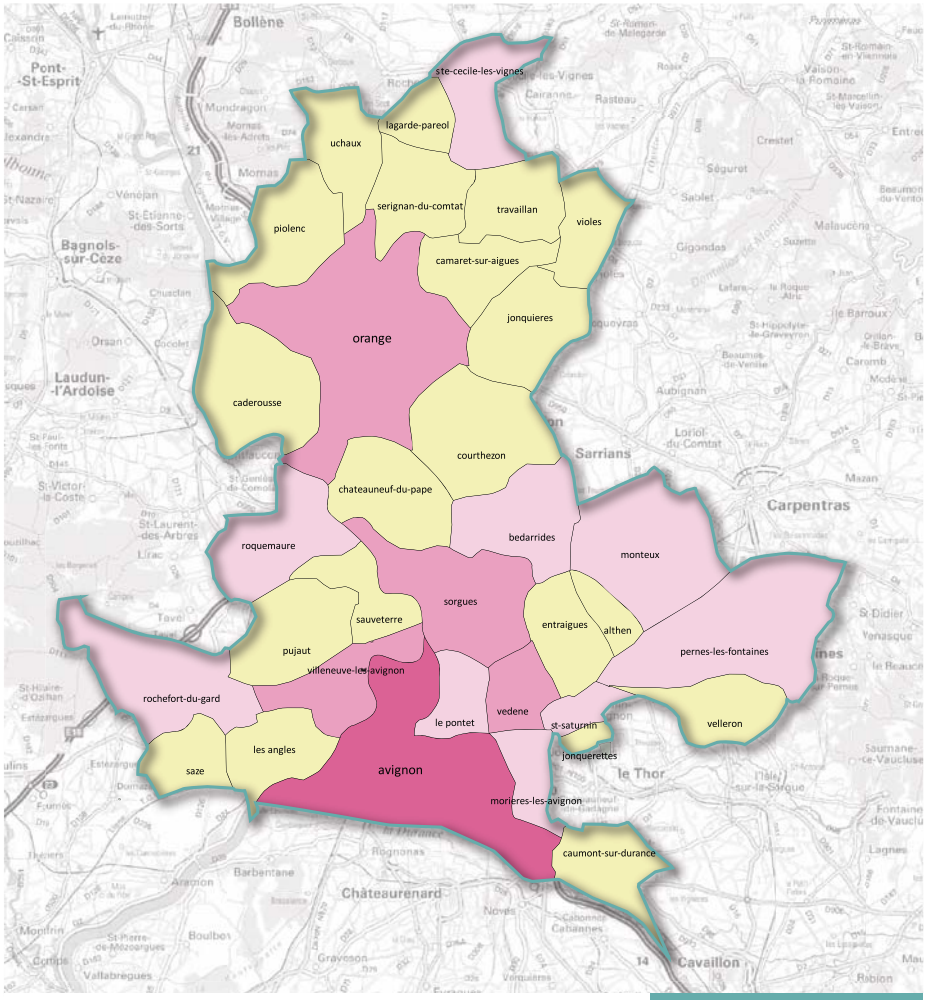

Collège à Sainte-Cécile-les-Vignes

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

Avignon Université : un site qui accueille 7 200 étudiants

L'enseignement supérieur est, quant à lui, uniquement localisé sur Avignon et est majoritairement structuré autour de 5 sites, dont 4 pour l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse :

- Le site Sainte-Marthe (Campus Hannah Arendt), dans les murs de l'ancien hôpital de la ville, est le site principal qui regroupe trois des quatre UFR-ip de l'université ;
- Le site Pasteur (campus Jean-Henri Fabre) qui accueille l'UFR-ip sciences, technologie et santé ;
- Le site Chabran héberge la formation continue ;
- Le site de l'Agroparc (technopôle agroalimentaire) qui accueille, sur le campus Jean-Henri Fabre, des enseignements dans un grand nombre de domaines (agrosciences (en lien avec l'INRA), informatique, commerce, IUT, etc.)

Ainsi, l'université d'Avignon, qui est une des plus petites universités de France métropolitaine et aussi une des plus anciennes (plus de 700 ans d'histoire), accueille près de 7 200 étudiants à tous les niveaux de formation, jusqu'au doctorat, et héberge une quinzaine de laboratoires de recherche.

Depuis environ 10 ans, les effectifs oscillent entre 6500 et 7000 étudiants, ce qui montre la stabilité de l'université d'Avignon en termes d'attractivité pour ses filières.

Comparativement au reste de l'académie d'Aix-Marseille (dont dépend l'université d'Avignon), les étudiants issus de la CSP cadre sont nettement moins représentés à Avignon que sur l'ensemble de l'académie, avec un écart de 12 points.

À l'inverse, les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs sont sur-représentés, une situation à articuler à la géographie du territoire et la structure de la population locale, mais aussi à l'offre de formation dans le domaine des agrosciences

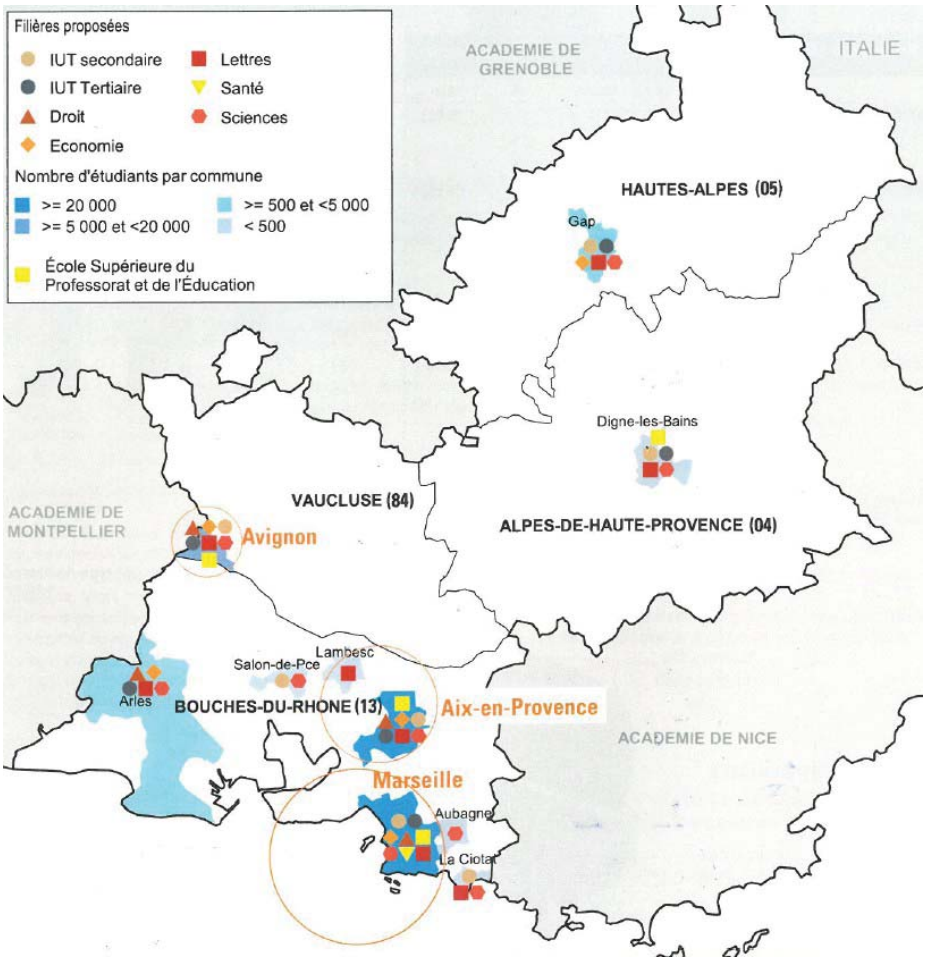

source : RAMSESE (ESPE) et SISE 2013-2014

proposées par l'université d'Avignon.

Enfin, cette offre pour l'enseignement supérieur est complétée par :

- 24 écoles et organismes de formation initiale et continue (dont un Institut de Formations de Professions de Santé, un IUFM, une école des Beaux-Arts, etc.),
- un conservatoire de danse à Avignon,
- 2 conservatoires de chant et des arts dramatiques à Avignon et à Orange.

Université d'Avignon

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.4 UN BON MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES PUBLICS MAIS UNE ACCESSIBILITÉ À ASSURER

Les services publics quotidiens

Même si certains services publics sont relativement bien répartis sur le territoire, Avignon concentre 40 % des services principaux : 1 préfecture, 2 agences pôle emploi, 22 centres des finances publiques, 1 commissariat, 1 gendarmerie, 11 bureaux de poste et plus de 1000 services de proximité (coiffeur, vétérinaire, intérim, restaurant, agence immobilière…).

Orange, en tant que second pôle urbain du SCoT, dispose également d'une dizaine de services publics qui rayonnent sur les communes alentour avec notamment 5 trésoreries, 1 pôle emploi et 272 services de proximité.

Les communes du cœur urbain d'Avignon concentrent également une offre conséquente de services du quotidien (environ 100 services de proximité par commune), répondant en partie aux besoins de leurs administrés. C'est notamment le cas du Pontet, de Sorgues, de Villeneuve-lès-Avignon ou des Angles. Pernes-les-Fontaines propose une gamme de services similaires sans pour autant être située dans le cœur urbain.

Viennent ensuite les communes de Entraigues, Vedène, et Monteux qui disposent à minima d'une banque, d'un bureau de poste et de plus de 70 services de proximité.

Les communes de la partie gardoise sont moins fournies en équipements et services du quotidien en dehors de Villeneuve et des Angles. Roquemaure et Rochefort-du-Gard possèdent chacune néanmoins une trentaine d'équipements sur leur commune.

En revanche, les communes au nord d'Orange sont celles qui disposent de l'offre la plus faible en termes d'équipements et services du quotidien.

Piolenc, Camaret-sur-Aygues et Ste Cécile-les-Vignes, avec une vingtaine de services de proximité, assurent aux communes aux alentours une offre qui répond à une partie des besoins des habitants.

À noter qu'à l'exception de Lagarde-Paréol, l'ensemble des communes disposent d'un bureau de poste. En revanche, 9 communes sur 34 ne disposent pas de banque ou distributeur de billets, posant des difficultés au quotidien.

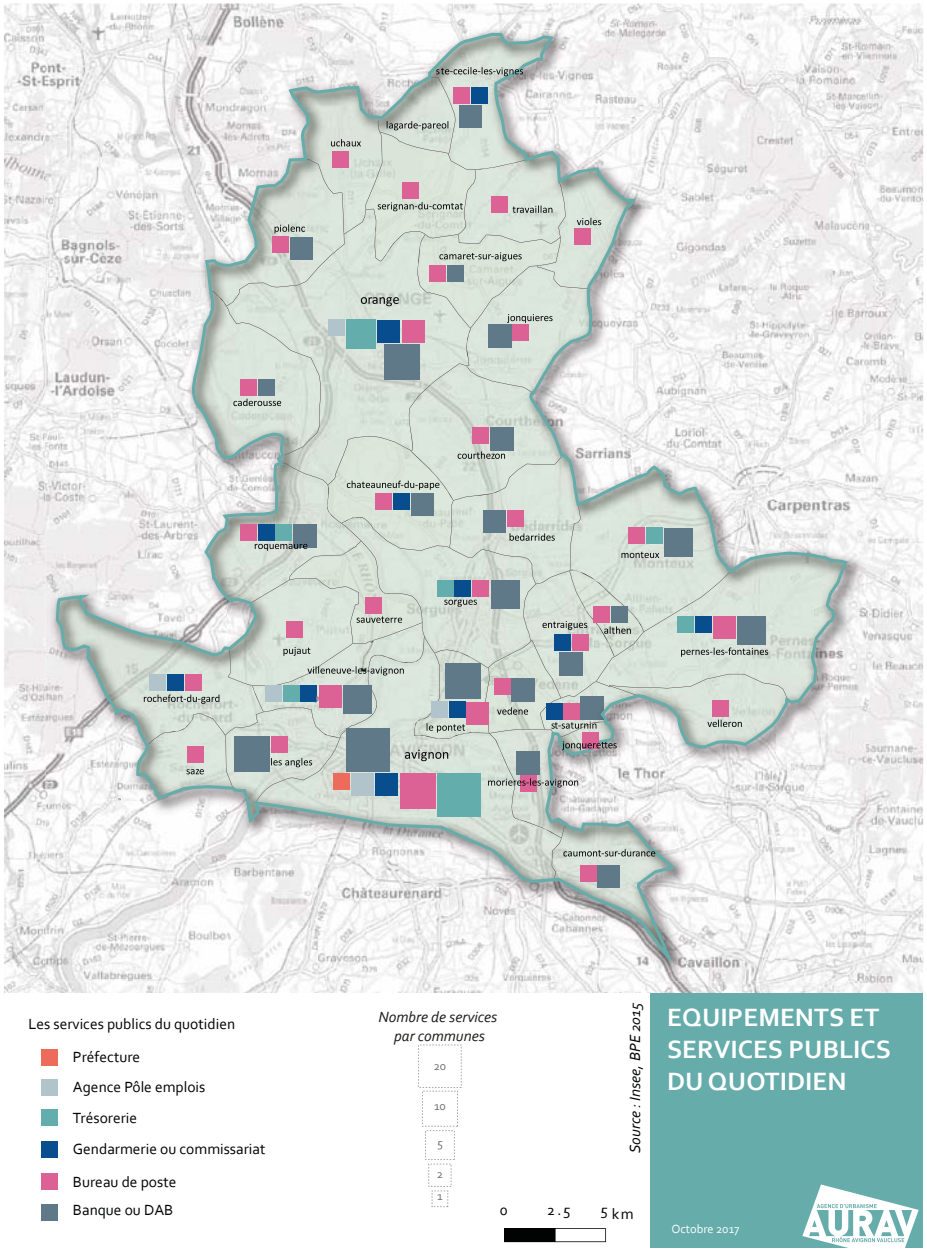

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

Les services d'accueil de la personne

En matière d'accueil de la petite enfance, le territoire est très bien desservi avec un total de 62 structures recensées, que ce soit des crèches, des haltes-garderies, des centres multi-accueil ou des jardins d'enfants.

Cette évolution positive, en particulier sur les petites communes villageoises périurbaines, témoigne des besoins issus des nouvelles populations au mode de vie plus urbain. Cette adaptation répond également aux contraintes de l'emploi partiel ou avec des horaires décalés. L'attractivité économique et résidentielle de certaines communes du SCoT est en jeu.

En 2014, les communes du SCoT accueillent 37 hébergements pour personnes âgées (Ehpad, maison de retraite, résidences spécialisées, etc.) et 20 hébergements pour adultes et enfants handicapés. Outre les ADAPEI, le SCoT accueille 10 Instituts Médico-Educatifs (IME) : 5 à Orange, 4 à Avignon et 1 à Monteux. À noter, la présence d'un ESAT à Uchaux en lien avec l'APEI d'Orange qui accueille 103 travailleurs handicapés entre 18 et 60 ans.

La problématique de l'accueil du grand âge pose la question de l'accentuation de ce phénomène à l'avenir avec un vieillissement de la population déjà constaté. Si le territoire veut conserver sa population âgée, il devra certainement repenser son offre dans les années à venir.

Le territoire abrite également plusieurs équipements à destination des publics fragilisés : centres sociaux, association Passerelle, missions locales...

Un des enjeux est d'assurer l'accessibilité à l'ensemble de ces services notamment pour les publics en difficulté.

Les équipements spécifique d'intérêt général : le cas spécifique du centre pénitentiaire

Le Vaucluse dispose à ce jour d'un seul établissement pénitentiaire sur la commune du Pontet. Le nombre de détenus excède aujourd'hui la capacité d'accueil de l'établissement. Afin d'apporter une solution au phénomène de surpopulation carcérale, la construction d'un second établissement pénitentiaire entre Avignon et Carpentras a été considérée comme prioritaire pour le territoire.

En lien avec le plan nationale et l'objectif de créer 15 000 places supplémentaires, à l'horizon 2027, un projet d'établissement pénitentiaire du Comtat Venaissin est porté par l'Etat sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgues. D'une capacité de 400 places, le projet s'implantera à proximité de la zone du Plan sur 15 ha. Ainsi il sera équidistance des Tribunaux de Grande Instance d'Avignon et de Carpentras.

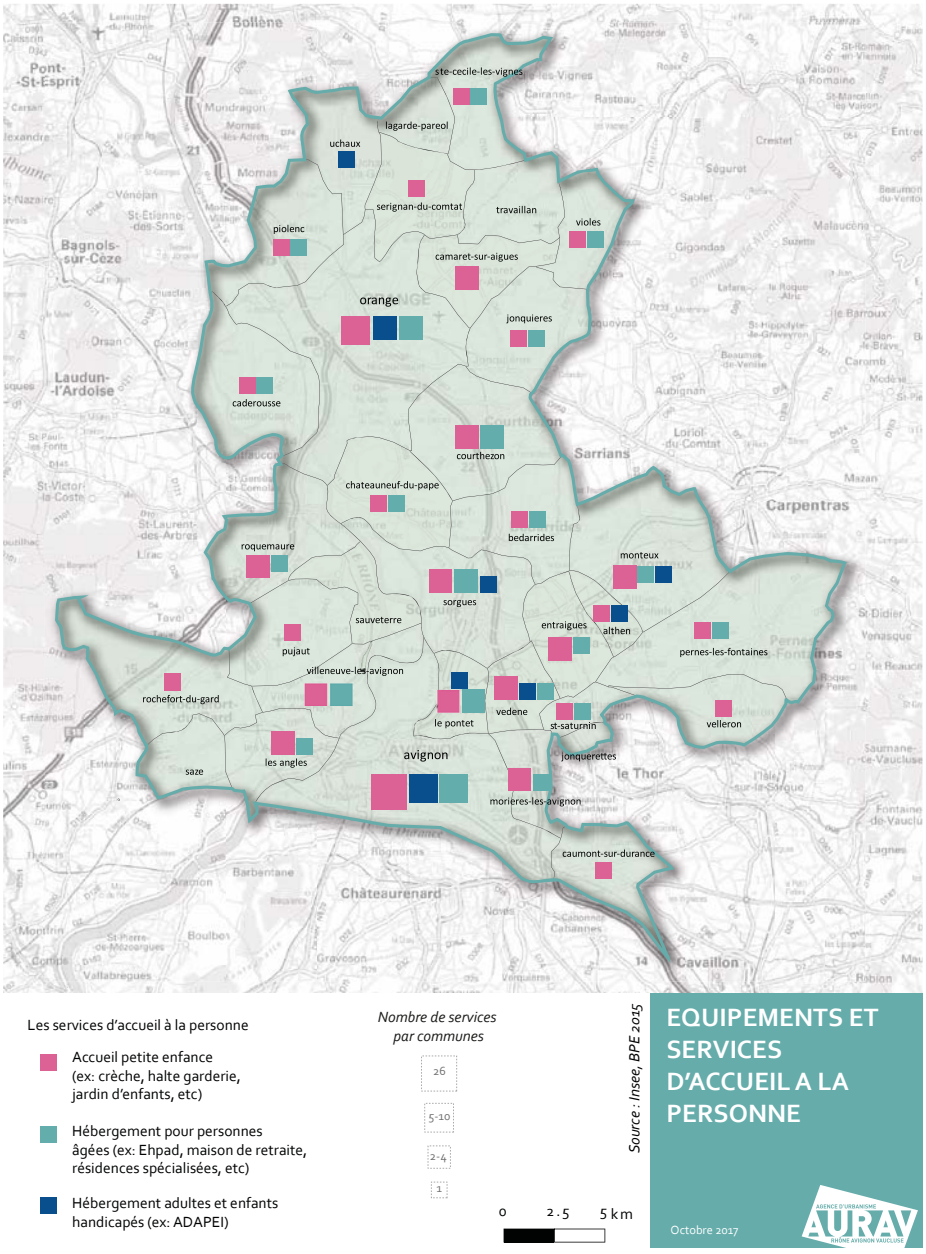

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.5 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉE

Le territoire du SCoT dispose d'une offre riche et variée avec près de 500 équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, de type piscine, terrain de tennis/football/rugby/... salle de pratique collective, boulodrome... Ces équipements participent à la vie des communes et constituent de véritables lieux de rencontre vis-à-vis des ménages avec enfants ou adolescents.

Une centaine sont situés sur Avignon avec une gamme très étoffée : patinoire, plusieurs piscines, skatepark, gymnase, site d'escalade, etc.

Orange en abrite une cinquantaine avec une offre diversifiée et comprend notamment des centres équestres, un golf, une piscine ou encore des tennis.

À l'exception de 4 communes, situées au nord d'Orange, toutes disposent d'au moins d'un terrain de tennis et d'une salle de sports.

Certaines d'entre elles, telles Pernes-les-Fontaines, Châteauneuf-du-Pape ou encore Villeneuve-lès-Avignon offrent des équipements propices au développement touristique comme les piscines, les centres équestres ou encore les sports nautiques / baignade aménagée.

Deux parcs d'attractions situés sur Monteux viennent compléter cette offre.

La pratique du vélo est de plus en plus développée à l'échelle du Vaucluse. Des itinéraires cyclables ont été matérialisés notamment sur le Luberon, autour du Ventoux, de Vaison-la-Romaine et des Alpilles.

Sur le territoire du SCoT, 6 itinéraires ont été réalisés depuis Châteauneuf-du-Pape vers Orange, de Courthézon vers Violès, de Camaret-sur-Aygues vers Ste Cécile-les-Vignes, de Sérignan-du-Comtat vers Caderousse ou encore de Pernes-les-Fontaines vers l'Isle-sur-la-Sorgue.

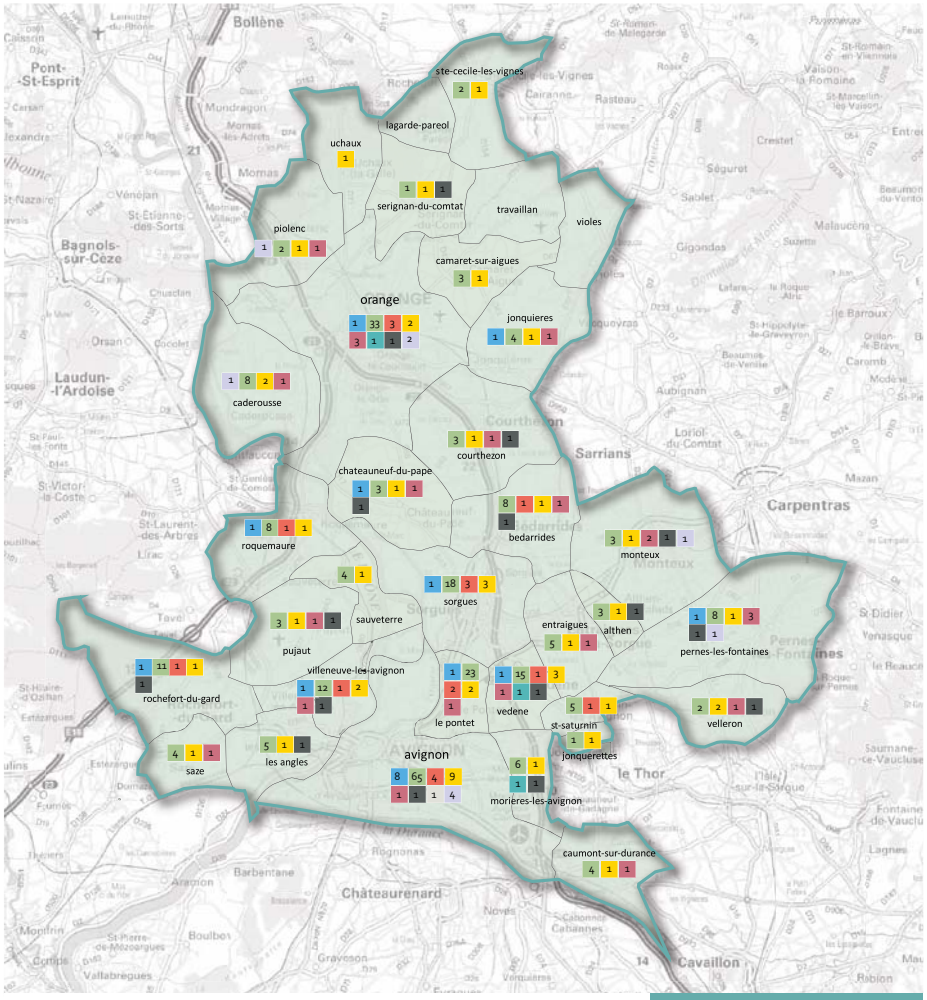

La ViaRhôna qui passe au cœur d'Avignon ou encore la Via Venaissia vers Orange sont de véritables atouts pour développer le cyclo tourisme et connecter les polarités du territoire vers les boucles cyclo-touristiques balisées.

Pratique de sports nautiques, Barthelasse

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.6 UN PANEL D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS : DU QUOTIDIEN À L'EXCEPTIONNEL

Le Grand Delta Rhodanien : une concentration de sites et de patrimoines culturels

Ce grand territoire bénéficie d'une concentration de patrimoines paysagers, naturels et culturels qui participent à son attractivité touristique et sa renommée. Les lieux culturels d'intérêt métropolitain, c'est à dire dont l'envergure et le rayonnement sont d'échelle régionale voire nationale et internationale, ont été répertoriés sur la carte ci-dessous :

- les sites patrimoniaux dont la plupart accueillent une programmation culturelle. Par exemple, le palais des Papes d'Avignon, les arènes de Nîmes ou d'Arles proposent régulièrement des spectacles, concerts ou festivals de musique ;
- les opéras ou grands théâtres antiques notamment sur Avignon et Orange ;
- les salles de spectacle de plus de 1000 places ;
- les grands ensembles naturels qui font partie de la culture d'un territoire (Alpilles, Ventoux.) ;
- les sites remarquables plus ponctuels.

Il faut aussi noter la présence sur ce territoire de festivals reconnus internationalement comme le festival de théâtre d'Avignon, le festival de la photographie d'Arles, le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore les chorégies d'Orange.

Dans ce contexte, le bassin de vie d'Avignon a des atouts exceptionnels à faire valoir. Le territoire possède des sites patrimoniaux d'envergure internationale.

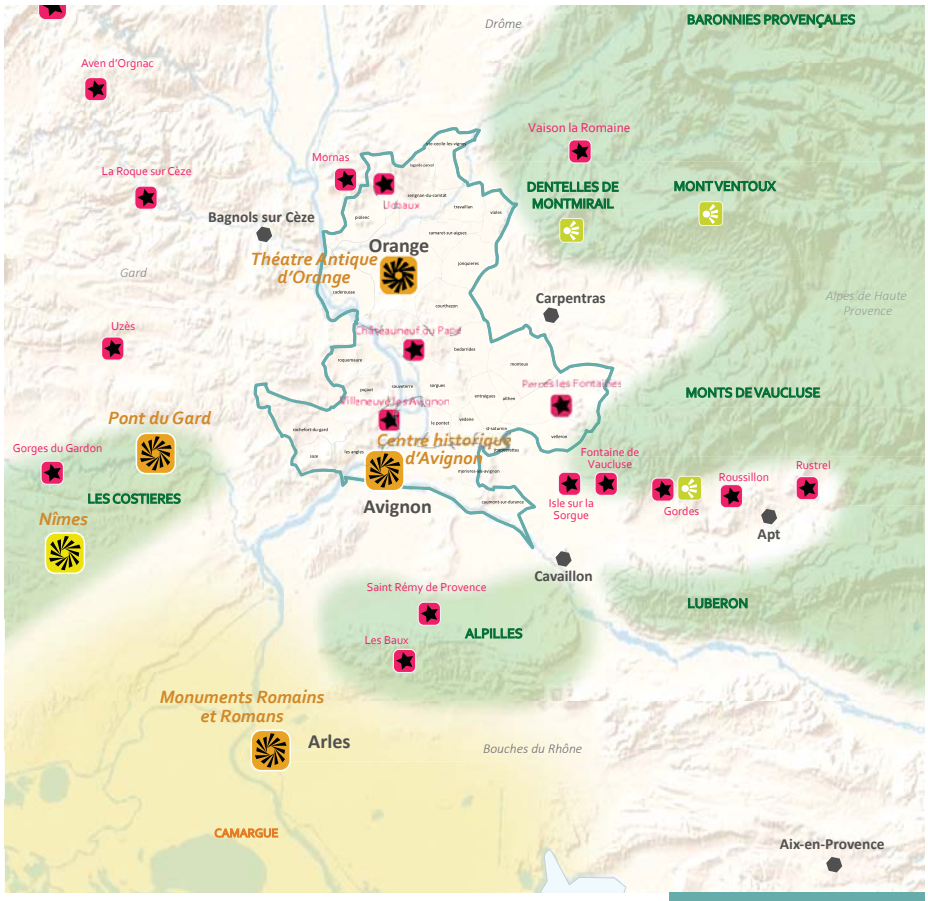

SOUS QUEL ANGLE ABORDER LA CULTURE DANS UN SCOT ?

Ce chapitre a pour objectif de traiter des équipements culturels. C'est-à-dire des lieux d'accueil permanent de manifestations à dominante culturelle (présence d'un bâtiment, d'une billetterie…) et/ou qui ont un impact sur le fonctionnement et l'aménagement du territoire. L'objet est aussi de recenser les éléments qui peuvent faire l'identité et la renommée du territoire. La culture est une problématique transversale qui touche plusieurs dimensions de l'aménagement. La culture est donc également abordée dans :

- le chapitre sur l'économie créative qui comprend notamment une analyse des activités économiques culturelles. Par exemple :
  - gestion des musées, sites et monuments,
  - gestion des salles de spectacles,
  - arts du spectacle vivant… ;
- le chapitre consacré au tourisme
- le chapitre concernant l'analyse paysagère et le patrimoine

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

Les lieux patrimoniaux

Le périmètre du SCoT contient de nombreux monuments et sites qui participent, par leur présence, à la qualité du paysage. On trouve ainsi :

- le secteur sauvegardé d'Avignon qui dispose de nombreux éléments de patrimoines historiques reconnus à l'échelle internationale comme le Palais des Papes et le Pont Bénezet, patrimoine mondial de l'UNESCO.
- les AVAP / ZPPAUP : sur les centres-villes de Pernes-les-Fontaines, et autour du château de Brantes à Sorgues.
- Des sites classés et inscrits sur de nombreuses communes : le théâtre antique romain à Orange, la plaine de l'abbaye à Villeneuve-lès-Avignon, le domaine de Roberty au Pontet, le sanctuaire Notre-Dame-de-Grâce à Rochefort-du-Gard, le village de Sérignan-du-Comtat ou encore la chapelle et les ruines du château d'Uchaux, etc.

Les noyaux villageois par leur qualité et leur typicité participent également à l'identité culturelle du territoire :

- Pernes-les-Fontaines a été labelisée métiers d'art mettant en avant les savoir-faire locaux.
- Avignon et Châteauneuf-du-Pape valorisent le patrimoine culinaire avec l'aménagement de sites oenotouristiques valorisant les Côtes-du-Rhône.
- Villeneuve-lès-Avignon et Sorgues permettent de découvrir des jardins remarquables d'antan
- Sérignan-du-Comtat met en avant la nature et les insectes avec le Naturoptère et le Hamas de Fabre.
- Piolenc retrace l'histoire de la Nationale 7 avec un mémorial qui lui est dédié.

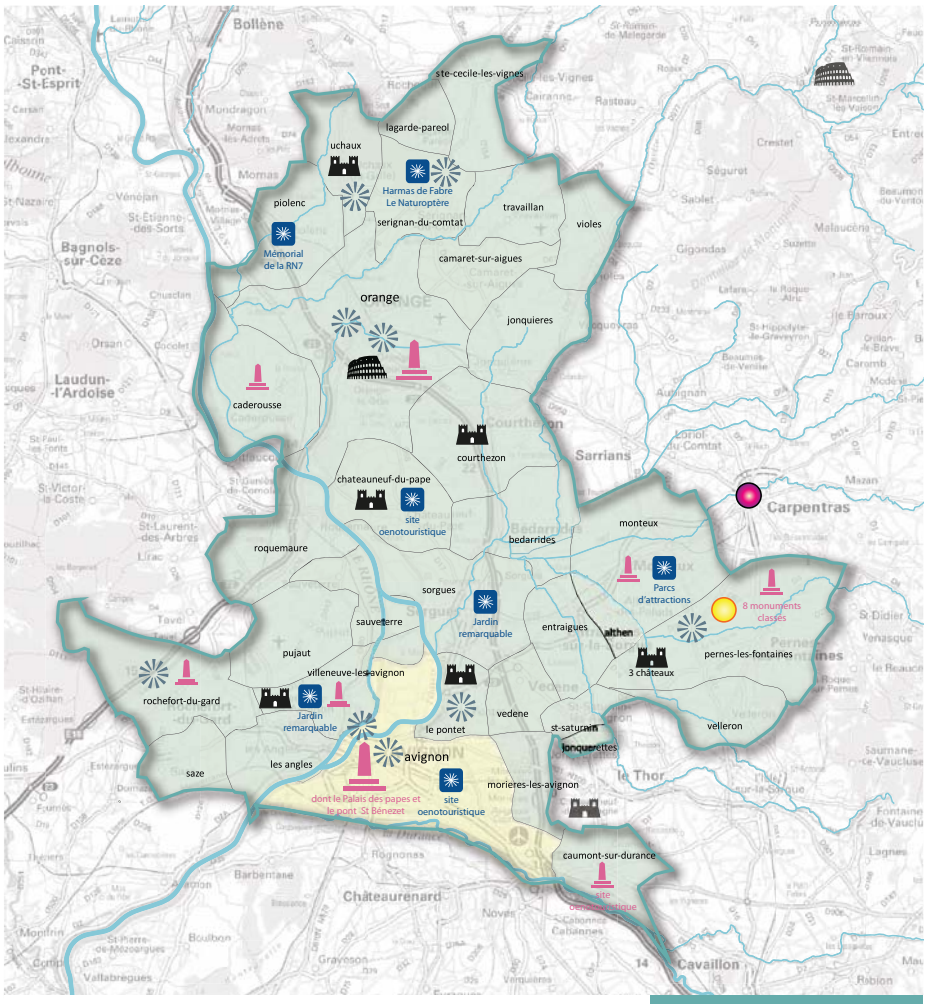

Les principaux monuments patrimoniaux et touristiques

- Monuments historiques principaux
- Théâtre antique
- Principaux sites touristiques
- Château
- Ville labélisée «Métiers d'Art»
- Capitale Européenne de la culture en 2000
- Ville labélisée «Arts & Histoire»
- Site inscrit ou classé
- SCOT BVA

Source : Insee, BPE 2015

LES PRINCIPAUX MONUMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Octobre 2017

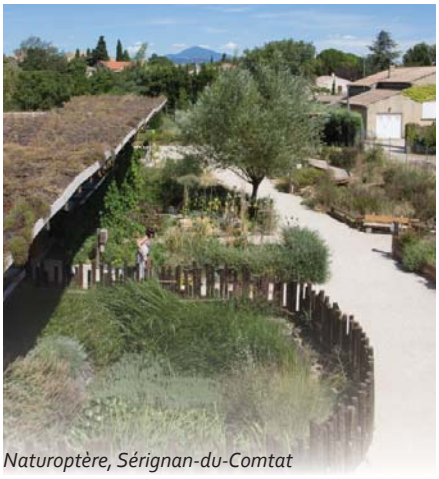

Naturoptère, Sérignan-du-Comtat

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

Les lieux de spectacles permanents

- Le territoire compte de nombreux cinémas : 2 multiplexes à Avignon et Le Pontet, 7 cinémas insérés dans le tissu urbain (Avignon, Orange, Villeneuve et Sorgues) à la programmation plus diversifiée.
- Outre un opéra à Avignon et le théâtre antique à Orange, les salles de spectacles et les théâtres jalonnent de nombreuses communes du SCoT, faisant du bassin de vie d'Avignon un des mieux dotés de France en la matière (notamment pour les théâtres).
- Sur la commune de Piolenc se trouve le parc Alexis Gruss qui propose des représentations de l'art équestre.
- Hormis le parc des expositions, la ville d'Avignon ne dispose pas actuellement de salle d'une capacité de 1 000 personnes. Le centre des congrès du Palais de Papes n'en compte qu'environ 500.

Festivals et manifestations

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon compte des centaines de manifestations durant l'année, dont certaines sont d'envergure internationale :

- Le festival d'Avignon est la plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant de France et du monde.
- Avignon, film festival
- Festival de danse contemporaine les Hivernales.
- Les rencontres cinématographiques euro-américaines.
- Les Chorégies d'Orange, festival d'opéra et de musique classique.
- Festival de Jazz et Blues d'Avignon et d'Orange.
- Le feu de Monteux, un des plus grands feux d'artifice au monde avec 40 000 visiteurs.

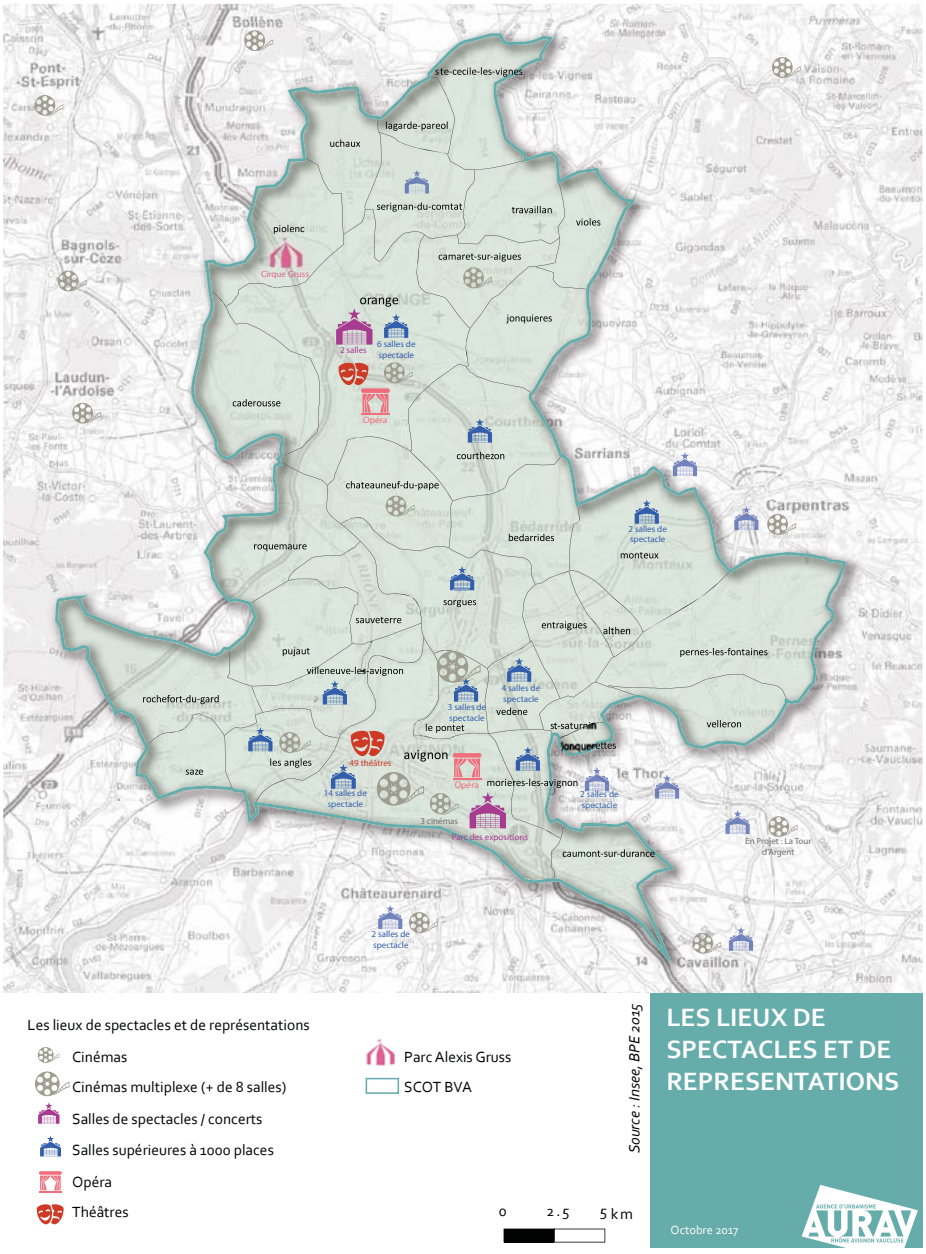

Au-delà des deux principales polarités du territoire, d'autres manifestations d'intérêt régional ou local se tiennent sur le territoire :

- Festival du polar à Villeneuve-lès-Avignon.
- Fête de la Véraison à Châteauneuf-du-Pape autour de l'époque médiévale.
- Festival de rue Font'arts à Pernes-les-Fontaines (théâtre et musique).
- Festival du cheval à Avignon
- Fête irlandaise et fête de la musique à Lagarde-Paréol
- Fête de l'ail à Piolenc
- Festival d'Orgue de Caumont-sur-Durance
- Fête des vendanges sur de nombreuses communes.

Globalement le bassin de vie d'Avignon offre de nombreuses activités culturelles, patrimoniales, sportives et de loisirs, tout au long de l'année, qu'il convient de maintenir.

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.7 LE NUMÉRIQUE, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Une bonne couverture numérique

La couverture numérique du territoire exprime le niveau de service qu'est susceptible d'utiliser la population via une connexion internet.

Le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) centralise l'équipement utile à la diffusion locale du service. En zone dégroupée, d'autres opérateurs que France Télécom peuvent fournir un accès internet aux habitants. Plus on est loin du NRA, moins le débit est élevé.

Sur la carte ci-après :

- les secteurs en bleu disposent d'un service peu performant ;
- les secteurs en vert bénéficient d'une navigation confortable mais d'un temps de téléchargement qui peut être long ;
- les secteurs en jaune et orange sont susceptibles de profiter du triple-play (téléphonie, télévision et Internet).
- les secteurs en rouge sont desservis par la fibre optique.

Aujourd'hui, le principal enjeu (tant pour les entreprises que pour les particuliers) n'est plus tant la couverture du territoire en offre numérique mais plutôt son débit. Même si de nombreux consommateurs au sein du SCoT du BVA disposent d'une offre minimale (< 3Mbit/s), celle-ci ne permet plus de répondre aux nouveaux services et usages en ligne qui consomment davantage de bande passante. En 2015, on estime que pour un usage confortable de consultation sur internet, le débit doit être au minimum de 5 Mbit/s. La moyenne sur le SCoT étant située aux alentours de 8Mbit/s, avec des disparités fortes entre Villeneuve-lès-Avignon (92 % de la population >100 Mbit/s) et Lagarde-Paréol (100 % de la population <3 Mbit/s).

Le réseau à horizon 2022

Le département de Vaucluse a adopté son nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par délibération en 2017.

À travers ce schéma, il vise que 100 % du Vaucluse soit connecté au très haut débit en 2022.

Pour atteindre cet objectif et échelonner les investissements, deux actions complémentaires sont menées :

- Contrôler et faciliter les déploiements privés qui concernent 13 communes du SCoT dont le cœur urbain du territoire. Pour cela, l'opérateur Orange doit terminer la couverture FttH au plus tard au 31 décembre 2020.
- Équiper en FttH la zone d'initiative publique : à l'exception de Châteauneuf-du-Pape, équipée dans le cadre du premier plan de déploiement, le reste du territoire du SCoT (partie vauclusienne) sera équipé dans le cadre du deuxième plan de déploiement à l'horizon 2022.

En ce qui concerne les communes du SCoT situées dans le Gard, le Département dépend du SDTAN Languedoc-Roussillon (un SDTAN pouvant être réalisé sur un ou plusieurs départements).

Hormis les communes de Rochefort-du-Gard, Saze, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon qui font partie d'une AMII confirmant l'intérêt des opérateurs privés, la couverture numérique à Très Haut Débit des communes de Sauveterre, Pujaut, Roquemaure, est prévue pour 2025, via l'action du Conseil Départemental.

Ainsi à l'horizon 2022, plus de 90 % du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon sera couvert par le FttH, offrant un véritable levier pour l'accès au service en ligne de la population, mais aussi économique pour l'ensemble des entreprises qui le compose.

DÉFINITIONS

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Du point de vue technique, l'accès à Internet est fourni par un réseau de communication électronique. Historiquement, différents types de réseaux ont été déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :

- Le réseau téléphonique historique, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL »
- Le réseau « câblé », initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à Internet par la technologie dite « DOCSIS »
- Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné ou FttH pour « Fiber to the Home » : spécifiquement déployé pour proposer un accès à Internet.
- Le satellite
- Les réseaux hertziens terrestres, qui permettent de fournir un accès à Internet par des ondes radio : ils regroupent les technologies WiMAX, WiFi et LTE (« Long Terme Evolution »). Des expérimentations sur la 4G à usage fixe sont en cours d'expérimentation dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Source : http://observatoire.francethd.fr/

7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

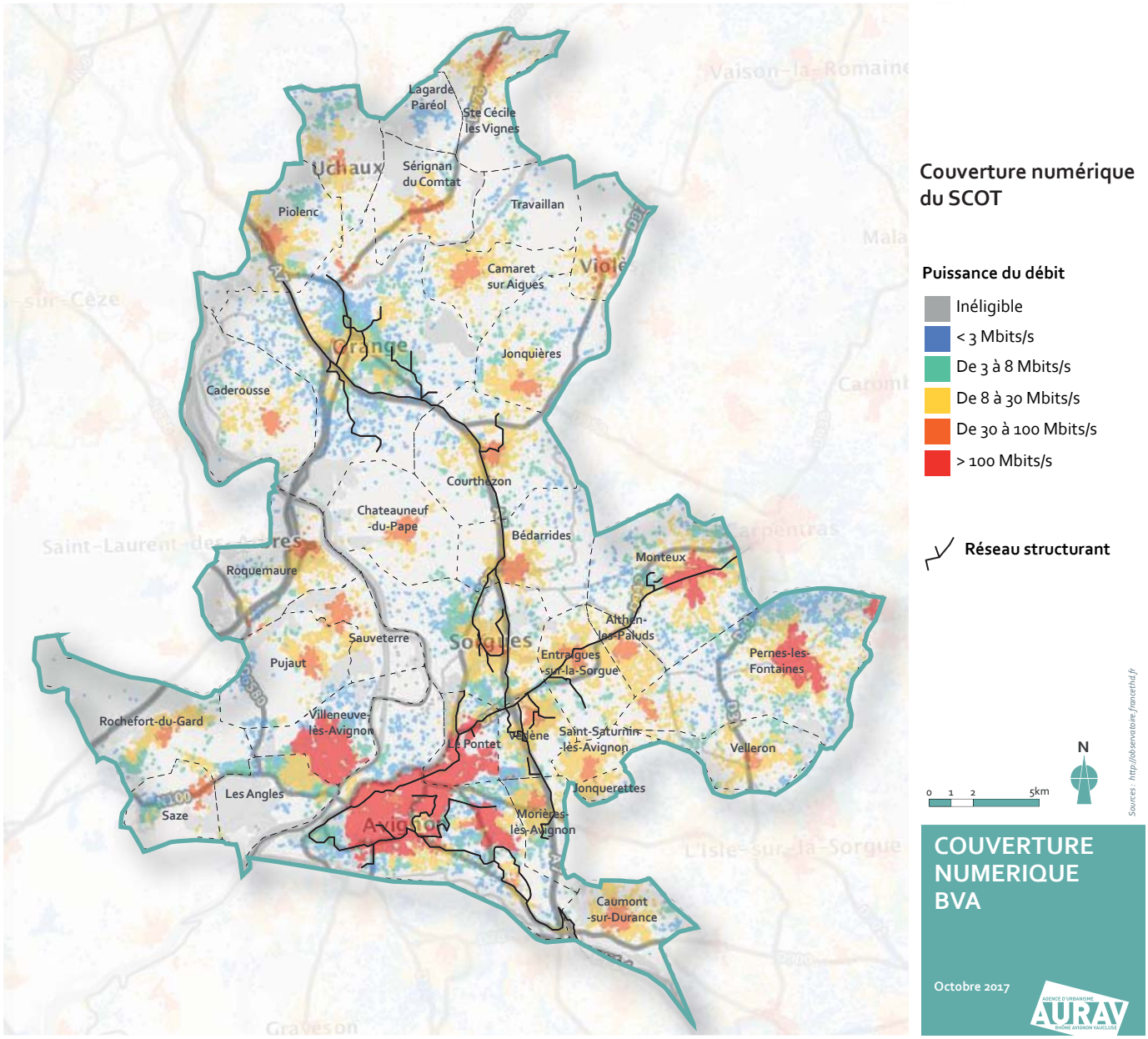

Concernant la couverture 4G, l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon dispose de cette technologie, dont au moins deux opérateurs fournissent le service.

DÉFINITIONS

Les réseaux mobiles 4G (ou 4e génération) sont aux réseaux 3G existants ce que la fibre optique est aux réseaux ADSL sur câble téléphonique. La spécificité de la 4G est le passage à une structure IP (Internet Protocol) pour le transport des communications vocales et des SMS sous forme de paquet de données. La 4G introduit ainsi du très haut débit pouvant aller jusqu'à 150 Mbit/s.

SYNTHÈSE ET ENJEUX

Globalement, le territoire du Bassin de vie d'Avignon bénéficie d'un très bon niveau de services. Le maintien, voire le confortement d'un niveau d'équipement sur l'ensemble du bassin de vie, notamment sur Avignon, Orange et le reste du cœur urbain est un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Bassin de Vie d'Avignon.

Pour ce faire, le territoire doit faire face à plusieurs problématiques :

- Une organisation urbaine multipolaire avec de nombreuses communes attractives et bien équipées qui bénéficient de services et équipements de gammes intermédiaires.
- Les équipements structurants, de types lycées ou centres de santé sont concentrés sur Avignon et Orange, puis dans les villes situées à la périphérie d'Avignon (Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Le Pontet, Sorgues).
- L'Université d'Avignon, un atout indéniable d'attractivité du territoire à conforter.
- Une diminution du nombre de médecins généralistes qui compliquent l'accès aux soins pour les nouveaux arrivants.
- Des équipements et des évènements culturels de renommée internationale, qui participent au rayonnement et à l'attractivité touristique du territoire.
- Une bonne couverture numérique du territoire mais qui cache des disparités, notamment sur les communes au nord du bassin de vie.

Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Comment conserver un bon niveau d'équipements en lien avec l'évolution démographique ?
- Comment le niveau d'équipements contribue à conforter l'armature urbaine ?
- Quelle complémentarité avec les pôles structurants situés en périphérie du SCoT ?
- Comment améliorer l'accessibilité au très haut débit sur l'ensemble du SCoT, dans un souci de réduction de la fracture numérique ?
- Comment faciliter l'accessibilité aux équipements par les transports et les modes de déplacements doux dans une logique de proximité ?